



Rapport sur la situation en matière de Développement Durable

Année 2024

Table des matières

Le rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière de développement durable, qu'est-ce que c'est ?.....	5
Des phénomènes climatiques extrêmes qui se répètent, mais une préoccupation environnementale moindre.....	7
Les 30 engagements pour 2030	15
FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE	16
1.1 Énergie	16
Transition énergétique	16
Constructions neuves et réhabilitations du patrimoine bâti exemplaires	21
Plan de déploiement d'installations photovoltaïques sur le patrimoine immobilier départemental.....	24
Diversification énergétique : hydroélectricité	26
Réalisation d'un Bilan de Gaz à Effet de Serre (BEGES).....	27
1.2 Déplacements	29
Territoires adaptés au climat de demain – volet infrastructures routières	29
Exemple de prise en compte du Développement Durable dans un chantier routier	33
Verdissement des bacs Drusus et Rhénanus.....	36
Mise en place du Plan De Mobilité Employeur MOBILIZZ des agents et élus de la CeA	37
Décarboner les transports de personnes	40
Elaboration du Plan Vélo Alsace.....	43
Actions en faveur du développement du covoiturage.....	49
Réduction des nuisances sonores liées au réseau routier de la CeA	50
1.3 Déchets, qualité de l'air	52
Grand nettoyage de la nature	52
Plan d'éducation des collégiens à la citoyenneté et au développement durable.....	56
Coffre-fort numérique.....	59
1.4 Adaptation au réchauffement climatique	60
« Plan Arbre ».....	60
Ilots de Fraicheurs Urbains.....	63
Participer à la lutte contre les incendies de forêt	65
FINALITE 2 : PRESERVATION DES MILIEUX, DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES	67
2.1 Protection des milieux et de leur biodiversité	67
Préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS)	67
Restauration de la Continuité écologique des cours d'eau.....	70
Protection des batraciens le long des routes départementales	74
2.2 Protection de la ressource en eau	75
Gestion d'un patrimoine hydraulique et fluvial de la CeA	75
2.3 Soutien à la profession agricole et préservation du cadre de vie	80
Soutien à la profession agricole, partenariat avec la Chambre d'Agriculture	80
Dispositifs de soutien aux partenaires locaux, GERPLAN et préservation du cadre de vie.....	82
Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	88
Lutte contre les moustiques.....	91

2.4 Sensibilisation et Education à l'Environnement	93
Brigade verte	93
Soutien à l'éducation à l'environnement	95
Opération Sainte-Catherine	97

FINALITE 3 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS
..... **100**

3.1 Insertion et lutte contre la pauvreté	100
Insertion et politique Revenu de Solidarité Active (RSA)	100
Pacte des Solidarités	103
Insertion et lutte contre la pauvreté	107
Lutte contre la précarité alimentaire	112
« Les indispensables »	119
3.2 Autonomie	120
Faciliter le parcours des seniors, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap	120
3.3 Solidarité territoriale	124
Le Plan Santé pour l'Alsace	124
Aide sociale à l'enfance.....	129
Accompagner les collectivités dans les politiques de transition énergétique	129
Coopération internationale : Approvisionnement en eau potable à Ambatoboeny (Madagascar)	133
3.4 Lutte contre la précarité énergétique	134
Lutte contre la précarité énergétique et sensibilisation à la maîtrise de l'énergie dans le logement et aux travaux de réhabilitation énergétique	134

FINALITE 4 : ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS **140**

4.1 Culture	140
Politique Culture et Patrimoine	140
Stratégie en faveur du bilinguisme	144
4.2 Tourisme et sites de loisirs	146
Politique « Tourisme »	146
Politique « Montagne ».....	148
La politique sportive alsacienne : L'Alsace nous unit, le sport nous réunit !	150
4.3 Citoyenneté et démarche environnementale	153
Constitution et animation d'un groupe d'innovateurs « Start Tech CeA »	153
4.4 Égalité femmes / hommes	158
Plan égalité professionnelle femmes / hommes.....	158
4.5 Formation et bien-être des agents de la collectivité	160
Bien-être au travail : semaine de la qualité de vie au travail et lutte contre la sédentarité.....	160
Télétravail.....	161

FINALITE 5 : MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES **162**

5.1 Alimentation	162
La promotion des produits locaux de qualité dans les collèges.....	162
La promotion des produits locaux de qualité dans les établissements sociaux et médicaux-sociaux.....	164

Partenariat avec l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes (APDMAA)	165
Travaux d'amélioration à l'abattoir de proximité de Cernay	168
5.2 Achats éco et socio-responsables	169
Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)	169
Achat et utilisation du papier recyclé	172
Sobriété, Réutilisation, Upcycling et Recyclage à la Direction de la Communication	173

Le rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière de développement durable, qu'est-ce que c'est ?

La Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 prescrit aux collectivités de plus de 50 000 habitants de réaliser un bilan annuel de leur situation en matière de développement durable.

Ce document a vocation à :

- ✓ favoriser l'information et la transparence sur l'action des collectivités en matière de développement durable ;
- ✓ encourager le débat autour de la prise en compte du développement durable dans l'action publique et éclairer les choix stratégiques ;
- ✓ faciliter l'appropriation locale et concrète des enjeux du développement durable.

Le présent rapport répond à cette exigence. Il constitue aussi une réelle opportunité de rendre régulièrement compte de l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) en matière de développement territorial durable. Distinct du rapport annuel d'activité, il met en lumière les actions significatives menées en lien avec les 5 finalités et les 17 objectifs du Développement Durable (DD).

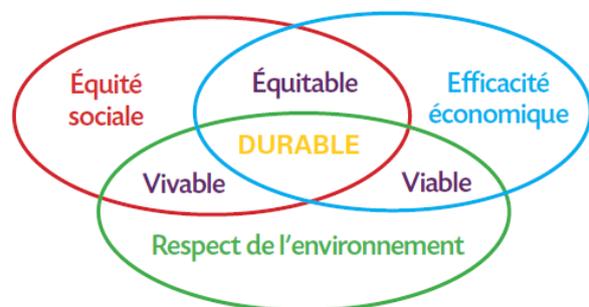
Le rapport DD est pour la CeA un document bilan permettant une visibilité stratégique des choix effectués par l'Assemblée.

Le rapport 2024 s'écrit dans un contexte aux crises multiples (écologiques, diplomatiques, sociales, économiques, ...). Son contenu reflète la richesse des actions menées en matière de Développement Durable dans tous les domaines d'interventions.

Qu'est-ce que le développement durable ?

La notion de développement durable, apparue en 1987 dans le rapport Brundtland de la commission mondiale sur l'environnement de l'ONU, est définie comme **un mode de « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »**.

Cette notion s'applique à tous, de l'individu aux multinationales en passant par les collectivités. Elle permet d'aborder les projets de façon plus globale, en conciliant sans les opposer ambitions économiques, environnementales et sociétales.



Un cadre de référence national qui évolue

Jusqu'en 2015, le cadre de référence français pour les projets territoriaux de développement durable indiquait qu'une action contribue au développement durable d'un territoire si elle répond à au moins une des finalités suivantes :

- ✓ *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;*
- ✓ *Préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources ;*
- ✓ *Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;*
- ✓ *Épanouissement de tous les êtres humains ;*
- ✓ *Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

Suite à la COP 21 organisée à Paris en septembre 2015, 193 pays membres de l'ONU ont adopté un programme de développement durable à l'horizon 2030 qui fixe également 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à prendre en compte.



La France a décliné ce programme au travers d'une feuille de route baptisée **Agenda 2030 pour la transition écologique de l'économie et de la société** qui devient le nouveau référentiel de base du développement durable en France et engage l'ensemble des acteurs.

Des phénomènes climatiques extrêmes qui se répètent, mais une préoccupation environnementale moindre

Alors que le dérèglement climatique s'accroît, il peine pourtant à rester en haut de l'affiche, et figure au 4^e rang, après la pauvreté et les inégalités, elles aussi concernées par les objectifs du développement durable.

En effet, en Juillet 2024, il vient loin derrière des préoccupations nationales, telles que l'inflation, la criminalité/la violence ou les flux migratoires.

Les tendances clés en juillet 2024

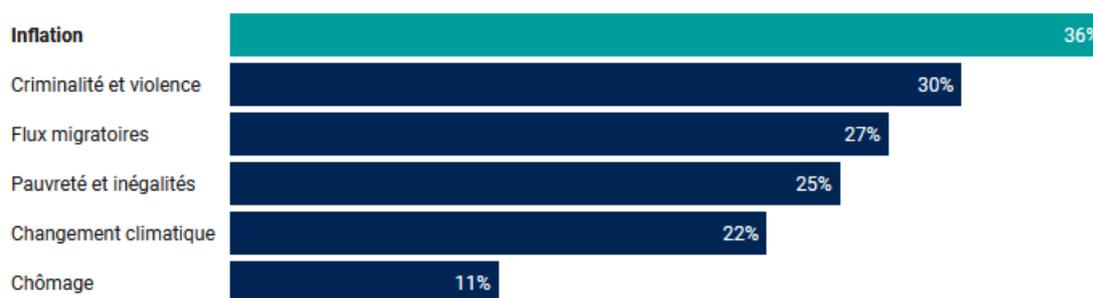
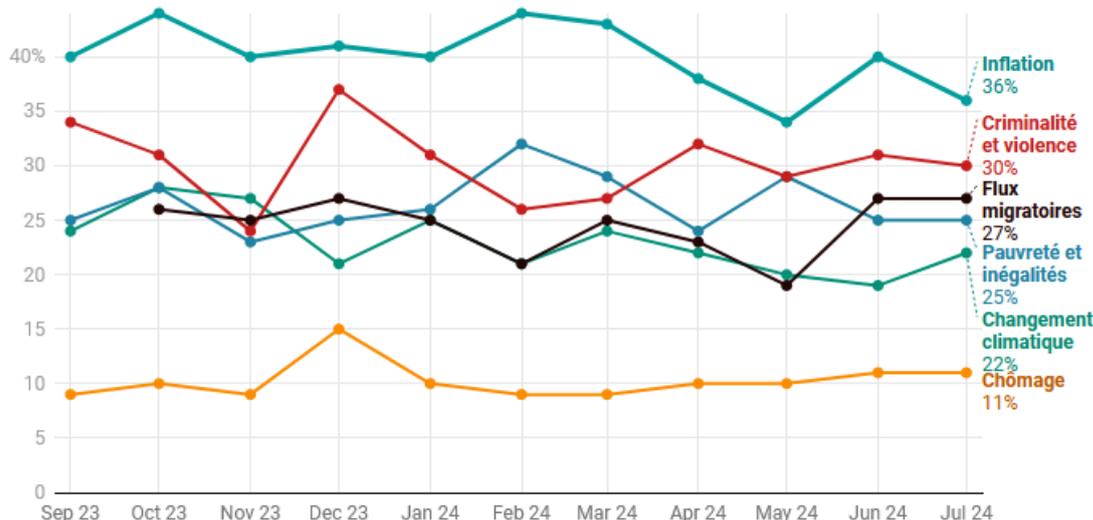


Figure 1: source : <https://www.ipsos.com/fr-fr/ce-qui-preoccupe-les-francais>

Bien que potentiellement influencés par les campagnes législatives de Juillet 2024, ces résultats montrent que les craintes associées au **changement climatique** (22 % en Juillet 2024), tout comme les préoccupations liées à la pauvreté et aux inégalités (25 % en Juillet 2024) fluctuent sans être prioritaires.

L'évolution des préoccupations des Français



Source: Ipsos | What worries the world
 • Get the data • Created with Datawrapper

Figure 2 : Source : <https://www.ipsos.com/fr-fr/ce-qui-preoccupe-les-francais>

Pourtant, le dérèglement climatique est aujourd'hui certain, et les multiples informations médiatiques sur le sujet ont permis aux scientifiques d'exposer les problématiques actuelles et à venir. Toutefois, ces connaissances ne génèrent pas forcément les actions nécessaires, du fait des inerties (sociétales, économiques, législatives, ...) et de la difficulté à se figurer un avenir différent du temps présent, sur des échelles relativement courtes (2030) ou plus longues (après 2050).

A titre indicatif, pour l'Alsace, Météo France envisage les conséquences suivantes à horizon 2030 :

- Avec une température déjà supérieure à 1,7°C en moyenne pour la France à l'ère préindustrielle aura des conséquences sur l'agriculture (sécheresse, manque de précipitations, inadaptation aux températures, ...), la santé publique (canicule, qualité de l'air, ... avec une augmentation des décès) et les infrastructures (retrait-gonflement des argiles, problèmes techniques dus aux températures extrêmes, impact sur les trains, batteries, routes, ...).
- Variabilité des précipitations : Les précipitations resteront globalement stables, mais leur répartition saisonnière changera. Il y aura des hivers plus humides et des étés plus secs avec des impacts possibles sur les récoltes, la faune et la flore. De plus, les sols desséchés en été pourront favoriser les phénomènes de ruissellement.
- Risques d'inondation : A l'avenir, l'Alsace fera face à des risques accrus d'inondations, nécessitant des mesures d'adaptation pour protéger les zones urbaines et rurales.

Pour les années suivantes, d'après Philippe ACKERER¹, directeur de recherche CNRS à l'institut terre et environnement de l'université de STRASBOURG « *La répartition de la pluie sur l'année va changer. Il y aura de moins en moins de neige dans les Vosges, et selon les*

¹ [CARTE. Inondations : pourquoi et comment elles se multiplient en Alsace \(francetvinfo.fr\)](https://francetvinfo.fr)

modèles du GIEC, d'ici 2050 ou 2100, il n'y en aura plus du tout. La neige, c'est un stock qui reste en haut de la montagne et qui fond petit à petit. Dans le futur, il ne va plus neiger mais pleuvoir. L'eau va directement ruisseler dans les rivières, ce qui va augmenter leur débit ». Ces deux phénomènes vont donc se cumuler : il pleuvra davantage l'hiver, et l'eau, au lieu de rester stockée sous forme de neige, va dévaler dans les rivières. Les communes qui sont déjà frappées par les inondations vont donc en connaître de plus en plus et le débit des cours d'eau va augmenter en hiver.

Mais **dès aujourd'hui** les conséquences du dérèglement climatique se font sentir. Ainsi, par exemple, un arrêté ministériel publié le 14 juin 2024 au journal officiel reconnaît l'état de catastrophe naturelle pour 52 communes des arrondissements de SAVERNE, HAGUENAU-WISSEMBOURG et La WANTZENAU suite aux intempéries de la mi-mai. Certains événements reproduisent des événements du passé, alors que d'autres sont inédits, tel que l'inondation de la A35 (3 fois entre mai et août 2024 au niveau de ROUNTZENHEIM).



Photo 1 : Quelques décennies suffisent pour « oublier » les crues du passé. Diemeringen, fortement touchée en mai 2024, n'avait pas vu ça depuis 1955. Source : DNA

Toutefois, les risques environnementaux sont plus larges que le seul spectre du changement climatique : perte de biodiversité, raréfaction des ressources, pollutions,

La théorie des « Neuf limites planétaires », proposé en 2009 par une équipe internationale de chercheurs réunis autour du Stockholm Resilience Centre, illustre les seuils que l'humanité ne devrait pas dépasser pour ne pas compromettre les conditions favorables dans lesquelles elle a pu se développer et pour pouvoir durablement vivre dans un écosystème sûr.

Or sur ces 9 limites, 6 sont déjà dépassées (en route et en orange sur ce graphe).

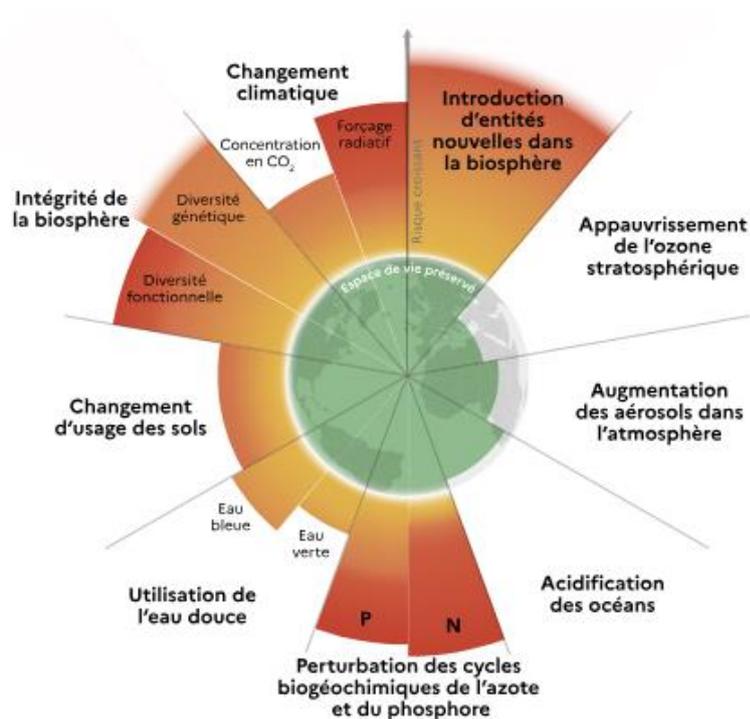


Figure 3 : Source : [Révision 2023 du cadre des neuf limites planétaires | La france face aux neuf limites planétaires \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://developpement-durable.gouv.fr)

En couplant cette approche avec les besoins de l'humanité, Kate Raworth a proposé en 2012 la Théorie du Donut qui vise à concilier amélioration des conditions de vie et respect de la biosphère. Le Donut (ci-dessous) permet d'illustrer deux frontières à ne pas franchir pour conserver les conditions d'un « bien vivre » : une frontière « intérieure » qui représente les besoins humains de base définis comme « plancher social », et une frontière « extérieure » qui symbolise la préservation de l'environnement comme « plafond environnemental ».

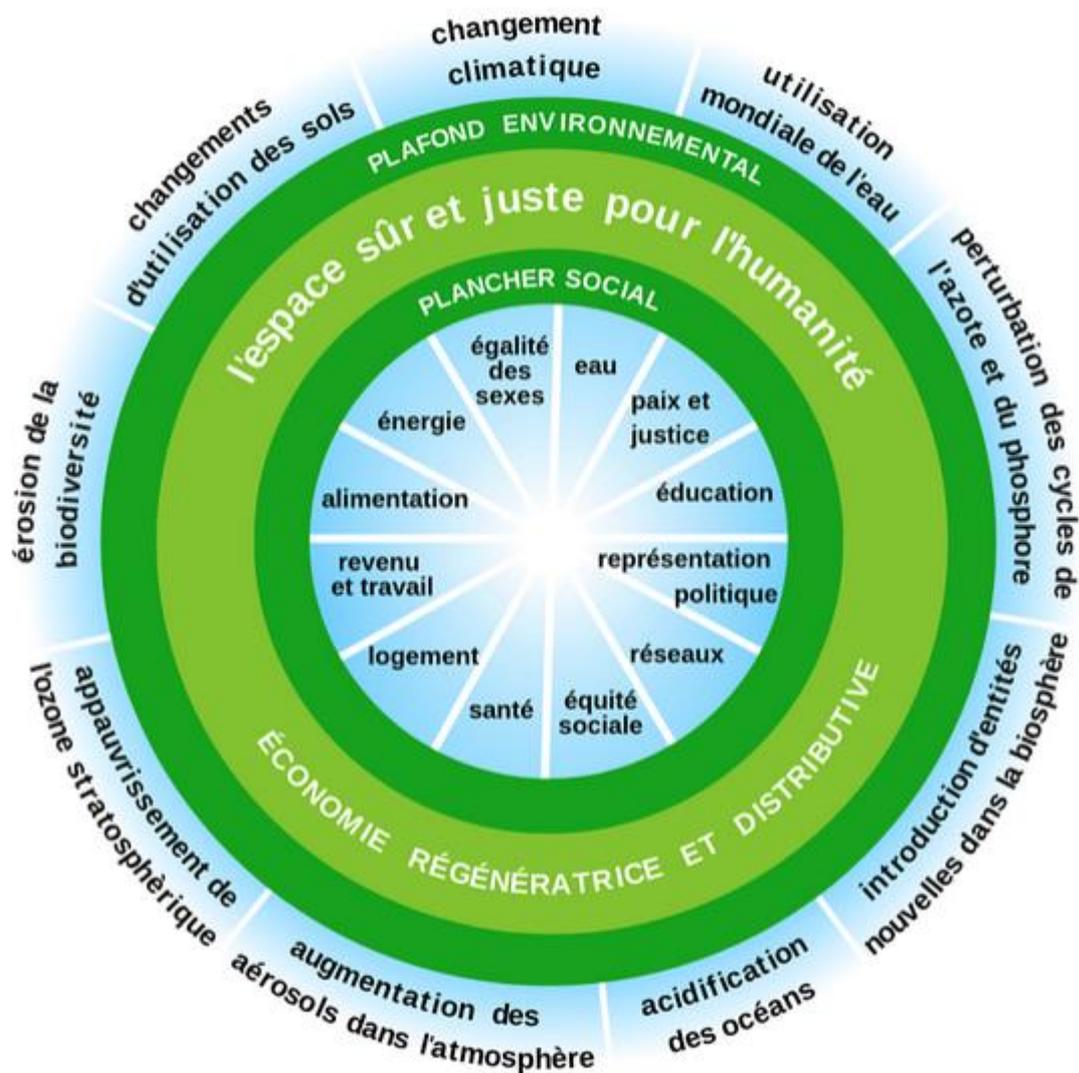


Figure 4 : source : <https://www.notre-environnement.gouv.fr/rapport-sur-l-etat-de-l-environnement/themes-ree/enjeux-de-societe/objectifs-de-developpement-durable/le-concept-du-donut/article/presentation-du-concept-du-donut>

La préoccupation des Français liée à l’inflation citée en introduction est understandable, et répond à une problématique immédiate. Toutefois, il faut continuer à sensibiliser la population sur la nécessité de garder un cap environnemental et social, permettant de sauvegarder les écosystèmes présents, pour continuer à avoir une planète « vivable » pour chacun sur le long terme. En effet, le dérèglement climatique génère des sinistres et effets induits (avec potentiellement des victimes, des réfugiés climatiques, des dommages aux infrastructures, des impacts négatifs sur les récoltes, ...) qui ont aussi des impacts sur l’inflation, le pouvoir d’achat, et par extension sur les inégalités, la pauvreté et la violence.

Pour faire face aux défis environnementaux, il y a deux types de stratégies possibles, qui sont combinables :

- La stratégie d’atténuation pour éviter ou réduire ces impacts,
- La stratégie d’adaptation pour vivre au mieux avec les impacts que nous ne pourrions éviter.

Il est donc nécessaire d'être pro-actif, et non pas réactif, tant pour éviter les dommages que pour sauvegarder les finances publiques, tant il a été démontré que le coût de l'inaction était supérieur au coût de l'action.

Aussi, un plan de formation des agents de la CeA, et des élus restent deux actions socles, sans lesquels les actions nécessaires ne pourront être démultipliées. En effet, l'avenir de la planète doit faire partie intégrante d'une culture de masse.

Outre cette nécessité d'une culture partagée, il faut également prendre la mesure de l'urgence temporelle : reporter les actions dans le giron des générations futures ne serait pas responsable car laissant d'autant moins de possibilités de faire face aux défis identifiés dès maintenant.

Cette nécessité de préservation environnementale se retrouve dans le cadre de la contribution citoyenne, engagée par la CeA : tour des territoires d'Alsace en 2021, lancement du Conseil de Développement d'Alsace entre 2022, grande contribution citoyenne lancée en mars 2023. Les résultats de cette contribution citoyenne figurent ci-dessous et illustre une orientation davantage en phase avec les Orientations du Développement durable.

Alors même si certains sondages placent l'inflation, la criminalité, la violence et les flux migratoire en haut des préoccupations environnementales des Français, il n'en demeure pas moins que les Alsaciens ont pour objectifs les solidarités, un cadre de vie harmonieux dans une nature épanouie et une économie attractive et novatrice dans une région à l'écoute de ses citoyens.

La voix des citoyens pour construire l'Alsace de demain

1. Une Alsace à l'avant-garde des solidarités, pour vivre en bonne santé et avec dignité tout au long de la vie

- ➔ Assurer une proximité et une qualité d'accès aux soins pour tous
- ➔ S'engager pour nos aînés et préserver leur bien-être
- ➔ Protéger prioritairement la petite enfance et soutenir la jeunesse et la famille
- ➔ Être une région phare de l'intégration du handicap
- ➔ Protéger les plus fragiles et lutter contre toutes formes de discriminations
- ➔ Se donner ensemble les moyens d'agir

« Je rêve d'une Alsace où chacun, des jeunes aux plus âgés, vit en pleine santé et avec dignité. »

2. Une Alsace terre de tradition, de culture, d'épanouissement et de rayonnement

- ➔ Construire pour notre jeunesse une éducation d'excellence
- ➔ Fortifier notre terre d'engagement : jeunesse, sport et solidarité en action
- ➔ Partager et célébrer : notre culture alsacienne et rhénane
- ➔ Préserver et promouvoir nos langues régionales

« En Alsace, nos racines culturelles sont profondes et nos traditions vivantes. De nos langues régionales à nos arts, chaque expression culturelle est un trésor à préserver et à partager. »



3. Une Alsace où il fait bon vivre, au sein d'un environnement préservé et tourné vers l'avenir

- Préserver nos richesses naturelles alsaciennes de plus en plus fragiles
- Repenser notre quotidien aujourd'hui pour être prêt pour demain
- Cultiver l'avenir: vers une souveraineté alimentaire
- Connecter les territoires par des mobilités durables pour tous
- Être le premier territoire à énergie positive

« Ma vision pour l'Alsace est celle d'un havre vert, un endroit où la nature et les Hommes coexistent en harmonie. »

4. Une Alsace attractive, carrefour transfrontalier dynamique et innovant

- Être un territoire attractif et de réseaux
- Dynamiser l'économie et l'industrie locale
- Innover pour demain
- Porter un marché du travail dynamique

« L'Alsace ne connaît pas de frontières dans son ambition. Nous voyons l'Alsace non seulement comme un carrefour de cultures, mais aussi comme un centre d'innovation et d'économie dynamique. »

5. Une Alsace région, cœur de renouveau démocratique, à l'écoute et en pleine capacité d'agir pour ses habitants

- Pour une Alsace région à part entière
- Pour une relation démocratique renouvelée
- Pour une vraie capacité à agir
- Pour un service public de proximité, accessible, adapté et compréhensible

« Nous aspirons à une Alsace où la voix de chaque citoyen compte. Une Alsace où la démocratie n'est pas un simple mot mais une réalité vécue au quotidien. »

Les 30 engagements pour 2030

La Stratégie énergétique et écologique de la CeA a été actée lors de la séance publique du 13 novembre 2023 et permet de fixer certains caps, tout en ayant déjà engrangé des résultats concrets depuis son initiation, le 20 octobre 2022. Le détail de cette stratégie, axée sur les leviers de sobriété et d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de reconquête de la biodiversité et d'assistance aux plus faibles, figure en annexe, mais ses résultats s'égrènent au fil de ce rapport.

Afin de mettre en lumière la cohérence entre ce rapport Développement durable, un renvoi vers les objectifs définis dans la cadre de cette stratégie figure à la suite de l'intitulé des actions qui s'y rapportent.

La transition énergétique et écologique, qui se présentait pendant longtemps comme un horizon à atteindre doit se réaliser au présent, au plus vite et dans l'ensemble des politiques de la Collectivité. Elle doit être portée au plus haut niveau, orienter nos choix, et nos arbitrages financiers. En effet, investir dans la transition énergétique et écologique pour rester sous la barre des 2°C coûtera moins cher que palier aux conséquences d'un réchauffement climatique non maîtrisé. Face aux défis qui nous attendent, les élus, les agents de la collectivité, les entreprises et les citoyens, doivent agir immédiatement, avec ambition, et ensemble !

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Le changement climatique, imputable à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, est à l'origine de nombreux bouleversements : déséquilibre des écosystèmes, catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses (canicules, inondations...).

Pour contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C d'ici 2100, la France s'est engagée à agir en signant l'Accord de PARIS.

Au niveau local, les collectivités peuvent également agir sur de nombreux points : bâtiments et équipements publics, déplacements, approvisionnement énergétique, aménagement de l'espace, gestion des déchets...

1.1 Énergie

Transition énergétique



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagements 1, 2, 3, 4, 20, 21, 22, 23, 24, 25.

Présentation de la politique menée

Le 20 octobre 2022 avait été initiée la Stratégie Énergétique et Écologique de la CeA.

Cette stratégie a été définie dans un contexte de crise, en entrée de l'hiver 2022/23, avec une menace réelle sur la disponibilité de l'énergie et dans une tension mondiale des coûts du gaz, impactant tous les marchés énergétiques. Des mesures de court terme pour « faire face à la crise énergétique » ont été définies, ainsi que des ambitions à moyen/long termes dans un registre non seulement énergétique, mais aussi écologique, sous la dénomination de « 30 engagements pour 2030 » (voir en annexe).

Par ailleurs, les démarches déjà engagées concernant le photovoltaïque (à MUNCHHOUSE, ou dans les collèges- voir fiche dédiée) ou l'hydrogène ont été poursuivies. De même concernant l'hydro-électricité où les projets suivent leurs cours.

L'ensemble des énergies renouvelables produites et / ou achetées sont en effet amenées à représenter la moitié du mix des consommations de la CeA à horizon 2030.

Les actions de moyen et long-terme, à rayonnement sur le territoire alsacien :

Afin de tirer parti des potentiels du territoire, la CeA va également accompagner la géothermie haute température en Alsace. L'objectif est de doter la vallée rhénane d'un outil permettant aux habitants de mieux être informés, de plus facilement avoir accès aux données et de les accompagner tout au long du développement des projets ou de leur exploitation.

De plus, la CeA se positionne pour animer les réseaux de chaleur. En effet, ceux-ci sont essentiels aux collectivités locales pour assurer une production de chaleur locale à des coûts maîtrisés et d'origine renouvelable. Dans cette perspective, la Collectivité a réalisé un recensement des réseaux de chaleur existants en Alsace et a organisé les 1^{ères} Rencontres alsaciennes des réseaux de chaleur le 25 septembre 2023, avec l'appui technique de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), du Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) et de l'Association Nationale des Collectivités, des Entreprises pour la Gestion des Déchets, de l'Énergie et des Réseaux de Chaleur (AMORCE), acteurs de référence aux échelles nationale et locale. Il est envisagé de réorganiser des rencontres alsaciennes en 2025.

La CeA, outre l'action qu'elle peut entreprendre directement sur ses équipements et bâtiments, peut encourager les productions d'énergies renouvelables sur le territoire alsacien. Cela nécessite des politiques nouvelles s'appuyant sur des structures dédiées, notamment les SEM (Sociétés d'Économie Mixte) et SPL (Sociétés Publiques Locales) existantes ou à créer. Une délégation s'est rendue dans d'autres départements pour évaluer les actions à mener et s'inspirer des pratiques de territoires en avance. Il a notamment été constaté l'intérêt de se doter d'un outil puissant, de type SEM, pour décupler les projets d'énergies renouvelables. Les réflexions en ce sens se poursuivent.

De même, afin de favoriser l'émergence de projets sur le territoire alsacien, la CeA se propose d'accompagner les collectivités dans leurs projets de transition énergétique et écologique, notamment via la contractualisation et l'adaptation des dispositifs existants.

Objectifs

L'objectif que poursuit la CeA est de garantir à ses concitoyens l'accès à l'énergie, notamment durant les périodes de fortes demandes, à un coût maîtrisé, ce qui, face à l'inflation subie depuis plus de deux ans, devient un enjeu majeur. Cette maîtrise des coûts, tout comme la garantie d'approvisionnement, passe par la sobriété et par une capacité de production locale, pour limiter la dépendance aux producteurs extérieurs au territoire.

Pour réussir la transition énergétique, deux leviers majeurs peuvent être mobilisés par la Collectivité : d'une part moins consommer d'énergie et d'autre part favoriser les énergies renouvelables dans notre consommation comme dans notre production pour des tiers.

Bilan 2024

Chauffage et climatisation

- Mise en place du bonus énergie dans les collèges (qui représentent environ 80 % de la consommation énergétique des bâtiments de la CeA) sur la période de chauffe 2022-2023 : résultat : une diminution de 24 % de la consommation, soit une économie de 3,9 M€. Du fait du bonus, 1,3 M€ est redistribué aux établissements pour financer des projets pédagogiques et du matériel permettant d'améliorer les conditions de travail des agents techniques. Pour l'hiver dernier (2023-2024), le bonus a été reconduit avec des critères différents fixés par élu en Juin 2024. La consommation d'énergie a baissé de 3 % par rapport à l'année précédente, hors impact météorologique, ce qui montre que la dynamique enclenchée se poursuit.
- Par ailleurs, 93 collèges bénéficient depuis d'une isolation de leur tuyauterie de chauffage, avec des travaux effectués entre septembre 2023 et février 2024, et financés par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Le calorifugeage mis en place devrait permettre de générer des économies estimées à 5 à 10 %, (environ 6 GWh/an), soit 1 million d'euros estimés d'économie par an (sur base du tarif 2023).

Organisation interne

- Consommation d'une énergie 100 % renouvelable pour l'électricité et à 8 % pour le gaz. Production de 8,3 GWh d'électricité solaire. Total de 64,3 GWh d'énergie renouvelable, soit plus de 33 % de l'énergie consommée.
- Au niveau des déplacements, une enquête mobilité a été réalisée auprès des agents de la collectivité en avril 2024 avec plus de 6 000 personnes sollicitées, et un taux de réponse supérieur à 51 %. Cette enquête servira de base à la mise en place d'un plan mobilité concernant à la fois les déplacements domicile-travail mais aussi les déplacements professionnels.
- Proposition de mise en veille automatique des 5 200 postes de travail connectés validée en avril 2023 (estimation de 16 600 kwh économisés/an). Ce paramétrage est effectué lors des migrations de poste. Donc à terme, tous les postes de la collectivité auront donc ce paramètre actif à l'initialisation, sauf paramétrage individuel de l'utilisateur.
- Intégration du projet de flexoffice au projet d'administration. La Direction des Ressources Humaines et la Direction des Services Informatiques et du Numérique se sont portées volontaires pour utiliser l'application SEMANA sur les aspects de partage de bureaux.
- Par ailleurs, une étude sur le verdissement des 2 bacs rhénans a été lancée en 2024, afin de voir quelles options énergétiques sont les plus pertinentes.

Actions sur le territoire

- Accompagnement des Alsaciens les plus démunis par un renforcement de nos outils d'aide dans le paiement de factures énergétiques ou dans les aides complémentaires pour les travaux d'amélioration énergétique.
- SEM Réseaux de Chaleur : Etudes en cours pour une SEM de Réseaux de Chaleur et de froid.
- Conférence du 15 juin 2023 à Landau ayant permis de fixer les conditions d'un accompagnement pour plus de transparence et d'acceptabilité des projets. Travail à mener avec la "Technologie Region Karlsruhe" (TRK) et TRION en cours de définition pour créer à terme une plateforme indépendante d'échange. Des réflexions suivent leur cours en 2024 au sein du Groupe d'experts climat-énergie de la Conférence du Rhin supérieur, en lien avec la mise à jour de la "Stratégie transfrontalière sur le climat et l'énergie pour la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur.
- Poursuite de la participation à un projet de production d'hydrogène décarboné dans le cadre de la création d'un écosystème territorial de l'hydrogène (« ALSACE HY »).
- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour équiper le talus routier de MARLENHEIM d'une centrale photovoltaïque (1^{ère} installation sur dépendance routière de la CeA).
- Poursuite des études pour réaliser la 1^{ère} ombrière photovoltaïque d'un parking relais à Chatenois (subvention de plus de 900 000 euros de l'Etat/ Fonds Vert).

- Etudes de préfiguration d'un nouveau Plan Photovoltaïque alsacien, intégrant largement les surfaces bâties, mais également toutes les dépendances et parkings en propriété de la CeA.
- Le champ photovoltaïque de 14,73 MWc sur la piste déclassée de MUNCHHOUSE dont la production annuelle avoisine les 16 800 MWh est en phase de production d'énergie. La participation citoyenne a été finalisée en 2024, permettant ainsi à ce dossier de répondre à l'ensemble des conditions fixées par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

Perspectives 2025 et 2030

- De manière générale, la CeA a pris les engagements majeurs suivants (parmi les « 30 engagements pour 2030 ») :
 - ✓ Atteindre – 40 % de consommation énergétique d'ici 2030 (par rapport à 2010) pour notre patrimoine immobilier. L'atteinte de cet objectif nécessitera d'accroître la performance énergétique et la réalisation de notre programme pluriannuel d'investissement,
 - ✓ Atteindre 50 % de couverture de nos consommations par des énergies renouvelables d'ici 2030,
 - ✓ Poursuivre annuellement l'animation à l'échelle alsacienne des réseaux de chaleur et de froid pour favoriser leur développement et leur interconnexion, et connecter 50 sites départementaux d'ici 2030 (33 sites raccordés actuellement et 15 à l'étude, dont 6 potentiellement raccordables dès 2025).
 - ✓ La sobriété dans l'occupation des espaces sera à développer. D'ores et déjà des Directions se sont engagées dans cette voie, en concertation avec les agents et en considérant en premier lieu les exigences de service public.



Photo 2 : Champ photovoltaïque de la piste déclassée de Munchhouse

Focus 2024 : Bonus Energie dans les collèges

Lancée en période de crise énergétique en 2022, une opération de réduction de la consommation de chauffage avait été initiée dans les 147 collèges publics.

L'objectif était d'inciter les collèges, par leurs actions et leurs usages, à limiter les consommations de chauffage des établissements en comparant avec la saison hivernale précédente, abstraction faite des variations météorologiques d'un hiver par rapport à l'autre.

Le bilan 2024 fait état d'une réduction de 3% de la consommation de chauffage des collèges soit 1,4 MWh, avec une économie budgétaire de l'ordre de 350 000 €. 72 collèges ont rempli les critères pour obtenir le bonus énergie 2024, d'un montant global de 115 000 € (1,3 M€ en 2023). Au vu des efforts déjà réalisés, l'opération ne sera reconduite en 2025.

Focus territorial 2024 – Territoire Sud Alsace

La CeA aide également les autres acteurs alsaciens à agir sur leur patrimoine. Ainsi par exemple :

Financement dans le cadre du Fonds d'Innovation Territoriale

- Communauté de Communes (CC) de Thann-Cernay : Etude sur la possibilité de la valorisation de la chaleur fatale de l'usine TRONOX : 3 190 € ;
- CC Sundgau : Etude sur la possibilité d'un réseau de chaleur sur les bâtiments publics CC Sundgau et CeA à VIEUX-FERRETTE : 1 305 € ;
- BITSCHWILLER-LES-THANN : Etude de faisabilité - construction d'une chaufferie bio-masse - 720 € ;
- ALTKIRCH : Etude sur la création d'un réseau de chaleur et ou de froid urbain basé sur les énergies renouvelables à l'échelle de la Commune de ALTKIRCH : 2 900 € ;

Financement dans le cadre du Fonds Communal Alsace :

- MICHELBACH-LE-HAUT : rénovation thermique et énergétique du périscolaire, de l'école et des logements : 76 000 € ;
- CHAVANNES SUR L'ETANG : Installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur les bâtiments communaux : 21 476 €.

Financement dans le cadre du Fonds Attractivité Alsace :

- Rénovation structurelle et sportive du COSEC Sud Alsace Largue à DANNEMARIE : permettant d'améliorer le DPE : 271 290 € (sur un total de 904 300 €) ;
- Réhabilitation de la piscine intercommunale de MASEVAUX-NIEDERBRUCK permettant d'améliorer le DPE de la structure : 1 032 065 € (sur un total de 3 440 084 €).

Photovoltaïque :

- Collège Adélaïde HAUTVAL (FERRETTE) : pose (fin 2023) et mise en route de panneaux photovoltaïques (été 2024).

En projet dans le territoire sud Alsace

- Raccordement de la Maison Alsace ALTKIRCH au futur réseau de chaleur du quartier Plessier ;
- Réflexion sur la création d'un réseau de chaleur urbain avec la cimenterie locale pour un raccordement au collège Lucien Herr à ALTKIRCH ;

- Saint-Louis Agglomération (SLA) : Réflexion raccordement à l'extension du réseau de chaleur urbaine intégrant le Collège FORLEN à SAINT-LOUIS.

Constructions neuves et réhabilitations du patrimoine bâti exemplaires



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagements 1, 2 et 4.

Présentation de la politique menée

Pour chaque opération de construction, rénovation et maintenance lourde sur son patrimoine bâti, la Collectivité se fixe des objectifs de performance énergétique ambitieux et cherche à réduire au maximum l'empreinte environnementale des projets.

Objectifs :

- Atteindre le niveau bâtiment passif ou bâtiment à énergie positive pour les constructions neuves ;
- Atteindre le niveau bâtiment basse consommation, voire passif, pour les rénovations globales ;
- Généraliser le déploiement de bâtiments à faible empreinte carbone tout au long de leur cycle de vie ;
- Favoriser le recours à la production de chaleur biomasse et particulièrement aux réseaux de chaleur en partenariat avec les collectivités locales ;
- Valoriser les actions et travaux de maîtrise de l'énergie afin de générer des recettes en plus des économies de fonctionnement.

Partenariats : Etat, collectivités locales

Bilan 2024 :

En 2024, dans le cadre d'opérations de reconstruction, de restructuration mais aussi de maintenance lourde, la Collectivité a investi de manière conséquente dans les travaux d'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments.

A titre d'exemple :

- Restructuration du collège Le Ried de BISCHHEIM ;
- Restructuration du collège André MAUROIS de BISCHWILLER ;
- Restructuration du collège de CHATENOIS ;
- Reconstruction du collège d'ECKBOLSHEIM ;
- Reconstruction du collège Villon de MULHOUSE ;
- Restructuration du collège St Exupéry de MULHOUSE ;
- Restructuration du collège Kléber de HAGUENAU ;
- Rénovation thermique du collège Leclerc de SCHILTIGHEIM ;
- Restructuration partielle du collège Lezay-Marnesia de STRASBOURG ;
- Construction du nouveau collège du NEUHOF ;

- Restructuration du collège Pierre POLIE de VENDENHEIM ;
- Rénovation thermique du collège de DETTWILLER.

Perspectives 2025 :

En 2025, la Collectivité poursuivra son action dans l'amélioration de la performance énergétique du bâti aux travers de ses nombreuses opérations de travaux.

A titre d'exemple :

- Poursuite de la restructuration du collège Le Ried de BISCHHEIM ;
- Restructuration du collège de CHATENOIS ;
- Reconstruction du collège d'ECKBOLSHEIM ;
- Reconstruction du collège Villon de MULHOUSE ;
- Restructuration du collège Kléber de HAGUENAU ;
- Construction du nouveau collège du NEUHOF ;
- Restructuration du collège de HERRLISHEIM ;
- Restructuration du collège de HEGENHEIM ;
- Restructuration du collège Wolf de MULHOUSE.

Focus 2024 : Projet de reconstruction du collège d'ECKBOLSHEIM

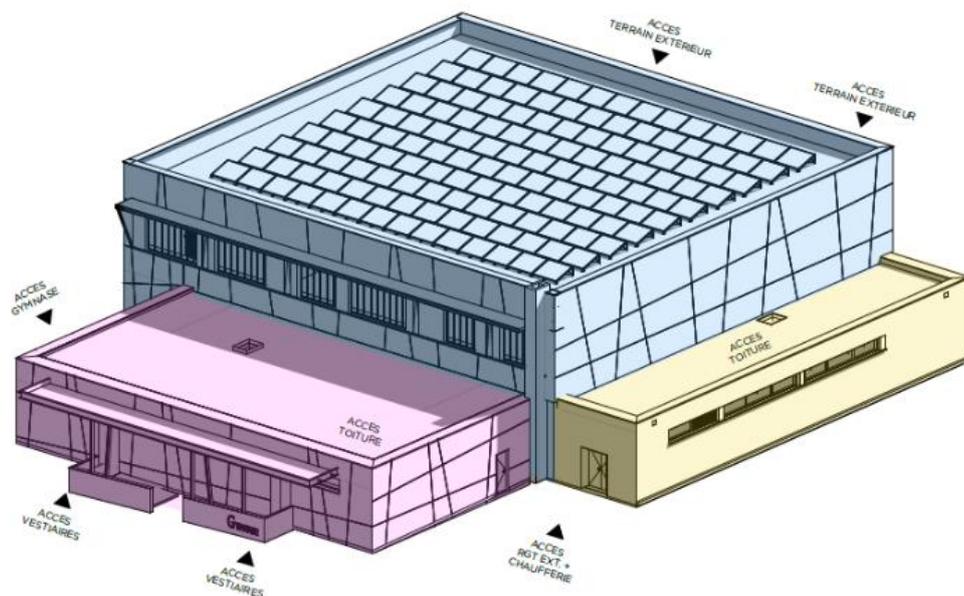
Le collège Katia et Maurice KRAFFT d'ECKBOLSHEIM construit dans les années 70 fait l'objet d'une reconstruction sur son site actuel. Le nouveau bâtiment, à énergie positive, consommera moins de 15kWh/m² par an pour le chauffage et produira globalement plus d'énergie qu'il n'en consommera grâce à une conception optimisée des installations techniques et des modalités de fonctionnement du bâtiment, la mise en place d'une isolation thermique renforcée, un système de chauffage bois dédié et la pose de panneaux photovoltaïques en toiture générant une puissance totale de 106 kWc. Une attention particulière a également été portée au confort d'été grâce à une implantation du bâtiment et une conception architecturale optimisées : débords de toiture, casquette solaire, brise-soleil orientables et enrobés clairs dans la cour.

Enfin, le rejet des eaux pluviales dans le réseau urbain pourra être évité grâce à un dimensionnement maximum des zones d'infiltration et de stockage temporaire.



Focus territorial 2024 : Agglomération de MULHOUSE : Réhabilitation énergétique d'un équipement sportif, propriété de la CeA

La CeA s'est engagée au travers d'un plan d'investissement ambitieux, à améliorer les performances thermiques de son parc immobilier. Elle souhaite également offrir aux collégiens alsaciens des conditions d'apprentissage optimales, y compris pour la pratique sportive. Elle a ainsi validé en avril 2024 l'opération de rénovation du gymnase sportif du collège d'OTTMARSHEIM, pour un coût fixé à 2 734 000 € TTC, qui bénéficie d'une aide de 900 000 € au titre du fonds vert de l'Etat. Les travaux consistent en un traitement thermique de l'enveloppe du bâtiment, mais également en la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase.



Focus 2024 : Economies d'énergie à la Maison de vacances de WANGENBOURG

La CeA est propriétaire de la Maison de vacances "Les Terrasses" à WANGENBOURG, station de moyenne montagne et labellisée station verte. Le développement de cet équipement s'effectue, dès que possible, dans un objectif de réduction de son empreinte écologique. Des travaux d'ampleur ont dû être menés pour remplacer des équipements techniques vieillissants. Ces travaux ont été l'occasion de réduire la consommation énergétique et diminuer l'empreinte carbone du site, dans un contexte de zone ABF en raison de sa proximité avec le château de WANGENBOURG.

L'année 2024 a été celle de la réalisation des travaux ci-dessous au printemps 2024, ayant nécessité une fermeture du site durant 3 mois.

- Remplacement de 2 chaufferies existantes, par des chaufferies plus modernes, plus efficaces, plus silencieuses, fonctionnant au BioFioul,
- Installation d'une pompe à chaleur Air/Eau pour le chauffage de la piscine (actuellement assurée par les chaudières fioul),
- Remplacement des réseaux de distribution,
- Complément à l'isolation des toitures des gîtes,
- Remplacement des chauffe-eaux et des mitigeurs pour économiser l'eau.

Le montant de l'opération (études + travaux) s'élève à hauteur de 375.000 € HT

Ces travaux vont permettre d'économiser plus de 55 tonnes équivalent CO₂ par an (cela correspond à la quantité de CO₂ qui serait émise en parcourant 183 150 km en voiture à essence, soit plus de 4,5 tours de la Terre) :

- Chauffage de la piscine : en passant des chaudières fioul à une pompe à chaleur : émissions **divisées par 10** (de 11,82 tCO₂/an à 1,94),
- Chauffage des bâtiments : remplacement des chaudières fioul et des réseaux de chauffage : **Diminution de 40 %** des émissions de tCO₂ (de 108,65 tCO₂/an à 63,02).

La période hivernale 2024/2025 sera l'occasion de régler au mieux ces nouvelles installations afin d'optimiser les économies d'énergies permises suite à ces travaux.

Plan de déploiement d'installations photovoltaïques sur le patrimoine immobilier départemental



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagements 2 et 4.

Présentation de la politique menée

Dans le cadre du développement du recours aux énergies renouvelables, la Collectivité a souhaité définir dès 2019 un véritable plan de déploiement pluriannuel photovoltaïque et équiper en panneaux solaires photovoltaïques une part significative de son patrimoine immobilier.

Objectifs :

- Réduire les dépenses de fonctionnement, en produisant et autoconsommant une part significative de l'énergie électrique directement sur les sites équipés, avec vente du surplus ;
- Contribuer au développement de filières locales dans le domaine du photovoltaïque ;
- Produire localement une électricité d'origine renouvelable
- Améliorer la performance thermique des bâtiments équipés en rénovant leurs toitures ;
- Intégrer systématiquement la mise en place de panneaux photovoltaïques dans les projets neufs.

Partenariats : Entreprises spécialisées (bureaux d'études, installateurs, étancheurs), fournisseurs d'énergie et gestionnaires de réseaux, acteurs du domaine de l'investissement citoyen.

Bilans

Bilan 2021 :

- 1,1 MWc installés, soit 5 350 m² de panneaux photovoltaïques sur 12 sites et 11 toitures rénovées ;
- Sites concernés : Les Archives Départementales de STRASBOURG et les collèges de DIEMERINGEN, DRUSENHEIM, ESCHAU, LA WANTZENAU, MERTZWILLER, STRASBOURG Louise WEISS, STRASBOURG Hans ARP, STRASBOURG Truffaut, OSTWALD, TRUCHTERSHEIM, WASSELONNE, WISSEMBOURG.

Bilan 2022 :

- 0,6 MWc installés, soit 3 161 m² de panneaux photovoltaïques sur 5 sites et 5 toitures rénovées ;
- Sites concernés : collèges de HOERDT, ACHENHEIM, BRUMATH, ERSTEIN, GEISPOLSHHEIM.

Bilan 2023 :

- 2,3 MWc installés, soit 9 077 m² de panneaux photovoltaïques sur 18 sites et 17 toitures rénovées ;
- Sites concernés : collèges de MARLENHEIM, MUNDOLSHEIM, ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN Nelson MANDELA, ROSHEIM, LA BROQUE, DAMBACH, STRASBOURG Stockfeld, LINGOLSHEIM Galilée, MARMOUTIER, SOULTZ-SOUS-FORETS, SOUFFLENHEIM, SOUFFELWEYERSHEIM, VILLE, VENDENHEIM, MULHOUSE BOURTZWILLER, ROUFFACH, ENSISHEIM, FERRETTE ;
- Budget d'investissement photovoltaïque : 5 058 051 € HT (dont 268 130 € au titre du PPI) ;
- Budget d'investissement rénovation de toitures : 5 504 102 € HT.

Bilan 2024

- 1,164 MWc supplémentaires installés, soit 5 740 m² de panneaux photovoltaïques sur 9 sites : cité scolaire André MAUROIS de BISCHWILLER, collèges de DETWILLER, ECKBOLSHEIM, ENSISHEIM, MULHOUSE Saint Exupéry, WOERTH, sites départementaux (Hôtel du Département à STRASBOURG, Centre d'Entretien et d'Intervention (CEI) de WASSELONNE et de SCHIRMECK).

Perspectives 2025 :

Le second plan photovoltaïque de la CeA, comprenant une partie bâimentaire (Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux (DIMG)) et une partie infrastructures (Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités (DRIM)) en cours d'élaboration.

Le périmètre 2025 de ce second plan photovoltaïque, en cours d'élaboration sous réserve de validation par le prochain Comité de Pilotage (COPIL) :

- 16 sites supplémentaires, dont 9 sites dans le cadre d'opérations Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et 7 sites dans le cadre d'opérations spécifiques ;
- Sites concernés : les sites et collèges MULHOUSE Saint-Exupéry*, COLMAR Molière, SAINT-LOUIS Schickele, COLMAR Berlioz, WITTENHEIM Joliot-Curie*, OTTMARSHEIM Théodore MONOD*, ILLFURTH*, BISCHHEIM Ried *, HAGUENAU Kleber*, CHATENOIS*, HERRLISHEIM Simone VEIL*, STRASBOURG Liautey*,

ILLKIRCH Le Parc, MUTZIG, SCHILTIGHEIM Leclerc, STRASBOURG Lezay Marnésia (* Opérations intégrées dans le PPI).

Fin 2025, ce seront donc un total de 55 sites, correspondant à une puissance installée de près de 7 MWc (produisant l'équivalent de la consommation électrique de 1 600 familles de 4 personnes), soit plus de 30 000 m² de panneaux photovoltaïques (soit l'équivalent de 7 terrains de football).

Focus 2024 : Collège d'ENSISHEIM

Puissance installée
172 KWc, soit
443 panneaux (873 m²),
pour un coût total travaux
de 235 590 € HT



Diversification énergétique : hydroélectricité



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagements 2 et 3.

Objectif de la politique menée :

Valorisation énergétique du patrimoine de la CeA : il s'agit d'étudier et de mettre en œuvre les possibilités de production hydroélectrique sur les ouvrages hydrauliques de la CeA tels que canaux et barrages.

Partenariat :

- Rivières de Haute Alsace,
- Collectivités,
- Distributeurs d'électricité/gestionnaire de réseau (EDF, ENEDIS, VIALIS).

Stratégie développée

Certains sites (sur canaux) sont déjà identifiés pour être équipés de turbines hydroélectriques et peuvent faire l'objet de projets à moyen terme. Pour d'autres sites (barrages), cela s'inscrit dans une démarche d'études des potentialités énergétiques en lien avec l'évolution des conditions climatiques et hydrologiques à échéance de plusieurs décennies.

Bilan 2024

Dans cette optique, un cahier des charges pour une étude de « développement durable des barrages de la CeA » a été élaboré. La notification du prestataire retenu est programmée à l'automne 2024.

Par ailleurs, une étude sur la performance des turbines du canal du Rhône au Rhin déclassé va être lancée à l'automne 2024 afin de remédier à la baisse de production constatée depuis quelques années. Il s'agit de diagnostiquer les causes techniques de cette baisse liée aux turbines (usure, vieillissement, difficultés de trouver des pièces, etc) et de proposer un programme de mesures curatives et préventives.

Perspectives 2025

- Réaliser projections hydro climatiques sur les bassins versants des différents barrages des Vosges alsaciennes, comme cela a été fait dans le cadre de la réhabilitation du barrage de la Lauch. L'aspect production énergétique à proprement parler est prévue en tranche ultérieure.
- Obtenir les résultats de l'étude sur le fonctionnement des turbines du canal du Rhône au Rhin et commencer à mettre en place avec l'exploitant les mesures nécessaires (réinvestissement, programme de suivi...)



Réalisation d'un Bilan de Gaz à Effet de Serre (BEGES)



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagements 1, 2, 3, 4, 20, 21, 22, 23, 24, 25.

Présentation de la politique menée

Au vu du réchauffement de la planète, différents textes internationaux et nationaux visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

En effet, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) estime que la température moyenne en France est déjà supérieure de 1,7° C par rapport au niveau préindustriel, tandis que le réchauffement pourrait atteindre 3,8° C en 2100 dans un scénario intermédiaire d'émissions de GES, contre 2,7° C au niveau mondial.

Face à ces défis, l'Union Européenne (UE) s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050 et, en cohérence, a revu à la hausse ses objectifs à horizon 2030 (-55 % en 2030). Pour la France, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) adoptée en 2020, et dont les

objectifs ont vocation à être rehaussés dans le cadre de la SNBC 3 à venir, prévoit de passer d'un rythme de décarbonation de 1,4 % par an en moyenne entre 2005 et 2017 à - 6,0 % par an en moyenne de 2019 à 2050 et, dans le même temps, de doubler les émissions négatives, c'est-à-dire les capacités de stockage du carbone.²

Au niveau français, le code de l'environnement rend obligatoire l'établissement d'un Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) tous les trois ans pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2023, le périmètre des émissions est élargi et doit prendre en compte les émissions directes et les émissions indirectes, soit les catégories 1 à 6 du schéma ci-dessous :

CATÉGORIE 1	CATÉGORIE 2	CATÉGORIE 3	CATÉGORIE 4	CATÉGORIE 5	CATÉGORIE 6
DIRECTES	ÉNERGIE	TRANSPORT	PRODUITS ACHETÉS	PRODUITS VENDUS	AUTRES
Sources fixes et mobiles de combustion	Consommation d'électricité	Transport de marchandise amont et aval	Achats de biens	Utilisation des produits vendus	Émissions ne pouvant être classées dans les autres postes
Procédés hors énergie	Consommation d'énergie autre que l'électricité (vapeur, chaleur, froid)	Déplacement domicile / travail	Immobilisations de biens	Actifs en leasing aval	
Fugitives		Déplacements des visiteurs et des clients	Gestion des déchets	Fin de vie des produits vendus	
Issues de la biomasse		Déplacements professionnels	Actifs en leasing amont	Investissements	
Émissions directes		Émissions indirectes significatives			

De plus, un plan de transition est maintenant à réaliser. Celui-ci consiste en un programme d'actions de réduction des émissions de GES de la collectivité ainsi que les moyens pour y parvenir. Cette évolution renforce aussi les attentes en termes de quantification des actions de réduction sur les émissions directes et indirectes. En effet, il s'agit d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Bilan 2024

Un groupe de travail interne a été monté, et ATMO Grand Est a accompagné la démarche de la CeA. Un premier bilan de gaz à effet de serre a été réalisé en 2023 sur les chiffres 2022.

Les résultats du bilan GES ont été présentés fin 2023 aux services concernés, et un plan d'actions a été initié.

En 2024, le Bilan de Gaz à effet de serre a été présenté aux élus de la 2^e Commission.

Une réflexion est entreprise pour voir comment cette démarche peut s'imbriquer aux démarches en cours, telle la « stratégie des 30 engagements pour 2030 » ou le SPASER.

Perspectives 2025

Le plan d'actions devra être affiné et mis en œuvre.

La culture du bilan carbone devra se diffuser dans tous les services afin de faciliter la production du prochain bilan, et favoriser une prise en compte des enjeux liés aux gaz à effet de serre dans les missions de chacun.

² https://tnova.fr/ecologie/transition-energetique/decarboner-les-transports-et-les-mobilites-quelles-reponses-efficaces-face-aux-urgences/#_ftn13

1.2 Déplacements

Territoires adaptés au climat de demain – volet infrastructures routières



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagements 7,11,18

Présentation de la politique menée

Rappel de définition :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »,

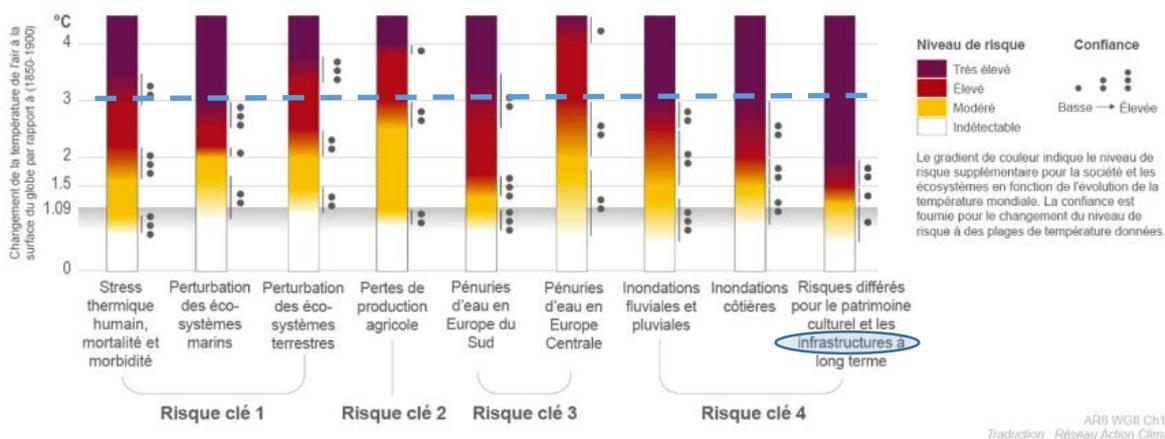
Mme Gro Harlem BRUNDTLAND, Premier Ministre norvégien (1987).

Le rythme actuel des activités humaines est responsable de l'effondrement de la biodiversité et du réchauffement climatique. Il consomme les ressources à une vitesse exponentielle. La décarbonation des activités n'est pas suffisamment rapide pour enrayer le réchauffement climatique. L'atteinte d'un des objectifs principaux de développement durable, à savoir la préservation d'un avenir soutenable, est donc compromise.

Sans abandonner les principes de ce développement, des mesures volontaristes sont nécessaires rapidement pour s'adapter à un monde sous fortes contraintes géophysiques et géopolitiques.

Début 2024, le gouvernement français a d'ailleurs posé une partie des bases de la réflexion sur cette nouvelle réalité, en prenant comme hypothèse de travail dans son 3^e Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-3) celle d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) issue du scénario tendanciel du GIEC anticipant un réchauffement de +3°C au niveau mondial, soit + 4°C en France métropolitaine.

Dans un tel contexte, si on interroge les risques clefs pour l'Europe, les rapports du GIEC permettent d'identifier les infrastructures de transport comme le facteur premier de vulnérabilité de nos sociétés, alors même que ces voies de communication sont cruciales pour survivre.



En France, les événements météorologiques désastreux pour le patrimoine routier se succèdent déjà depuis 2020 à un rythme sans précédent. Les conséquences budgétaires pour les gestionnaires des infrastructures impactées ont été très lourdes et posent de nombreuses questions sur la soutenabilité du modèle économique actuel de dimensionnement et de maintenance de ces équipements. Consciente de ces enjeux majeurs, la Direction des Routes de la CeA a entamé une réflexion sur ce sujet, qui va accélérer à partir du second semestre 2024.

Bilan des actions menées

Bilan précédent

- Conférence avec Aurélien BIGO



Aurélien BIGO est un chercheur français dont les travaux sont à l'origine de toutes les stratégies nationales de décarbonation et de sobriété des mobilités. Plus d'une centaine d'agents de différentes directions de la collectivité ont participé à ce temps fort en septembre 2023.

Ce qu'il faut en retenir :



Le secteur de la mobilité est le plus impactant au niveau environnemental et celui qui se décarbone le moins vite. Pour réussir sa transition (énergétique et écologique), agir sur les seuls leviers technologiques ne suffira pas. Il est également nécessaire de conduire dès à présent des politiques publiques concertées et coordonnées pour rendre nos déplacements plus sobres.

- Séminaire DRIM autour des mobilités décarbonées

Cette demi-journée de travail interne, organisée fin 2023, a fait suite à un premier temps d'échanges avec la Direction Générale des Services en 2022, autour de la vision des mobilités en 2030 et à la conférence ci-dessus. Elle a permis de dégager des pistes de travail prioritaires pour intégrer la transition des mobilités dans les politiques routières de la CeA. Certaines d'entre elles nécessiteront un travail de concertation avec les services de l'Etat et avec les collectivités locales, ainsi que de pédagogie avec les citoyens.

Une de ces politiques peut être citée pour son aspect emblématique : **La transformation d'usage ou la renaturation de routes peu fréquentées.** Ce changement de posture préserve la capacité de la collectivité à réaliser des chantiers dans un contexte de forte pression foncière, en rendant disponibles des surfaces de compensation pour les projets neufs et en proposant des solutions d'aménagement sobres pour massifier l'usage du vélo, le tout en limitant les besoins en ressources et en générant de réels co-bénéfices environnementaux.

- *Groupe de travail sur l'adaptation des métiers de l'exploitation routière au changement climatique*

Les agents des routes font partie des personnels les plus exposés aux aléas climatiques. L'augmentation de la fréquence des phénomènes météo extrêmes et de leur intensité n'est pas sans conséquences sur l'exercice de leurs missions. Ce premier groupe de travail a permis de dégager des axes de réflexion qui permettront, sur la durée, d'adapter l'organisation collective du travail à cette nouvelle réalité. Il nécessite toutefois un approfondissement de ces pistes de transformation afin de s'assurer qu'elles répondent bien à la problématique.

Bilan 2024

La CeA a postulé en avril 2024 à l'appel à manifestation d'intérêt du CEREMA « territoires adaptés au climat de demain », sur le volet thématique des infrastructures routières. Notre collectivité ayant été retenue par le CEREMA pour participer à ce programme d'accompagnement au changement, qui suivra près de 30 collectivités sur 2 ans, avec un démarrage des travaux en automne 2024.

Le principe est d'aider les collectivités à structurer leur réflexion pour leur permettre de monter en compétence sur le sujet et de poser les bases des mécanismes décisionnels intégrant l'enjeu de résilience climatique.

Les principales étapes sont :

- Une formation d'acculturation des agents concernés ;
- L'identification des facteurs de vulnérabilité propres au territoire ;
- La rédaction d'un cahier des charges pour établir le diagnostic du patrimoine ;
- Une réinterrogation de l'organisation de la gestion de crises ;
- Une réflexion sur l'adaptation de nos métiers ;
- Une aide à la construction des choix stratégiques pour cibler et prioriser les investissements permettant d'améliorer la résilience de notre patrimoine ;
- Une ouverture sur les orientations stratégiques actuelles à abandonner sans regrets.

Ce programme comprend également un volet « animation collective », permettant à toutes les collectivités participant à ce programme, toutes thématiques confondues, de s'enrichir mutuellement des réflexions de chacun.

La Direction des Routes proposera aux élus de la CeA, membres de la commission « réseaux », d'intégrer l'équipe de gouvernance de ce projet.

Perspectives 2025

Différents temps forts sont prévus dans le cadre de l'accompagnement du CEREMA avec, en interne, une montée en compétence progressive.

Avant la fin de l'année, une feuille de route sera rédigée pour l'identification des vulnérabilités critiques du patrimoine de la CeA et l'estimation des éventuels travaux de renforcement qui s'avéreront nécessaires.

Des temps d'échanges seront prévus avec les autres collectivités participant à ce programme.

Budget actuel et futur

Aucun budget spécifique n'a été attribué à cette action en 2023.

A partir de 2024, il est prévu d'y consacrer progressivement des fonds pour :

- L'accompagnement au changement du CEREMA,
- L'identification des vulnérabilités de notre réseau, la définition du niveau de criticité de ces points sensibles et la scénarisation multifactorielle des travaux à envisager,
- L'établissement d'un plan pluriannuel de renforcement des sections de routes les plus sensibles et de mesures d'accompagnement ou d'évitement,
- L'établissement d'une stratégie de design du renoncement à certains projets incompatibles avec ces impératifs.

En 2024, cela représente environ 20 000 €, puis 160 000 € en 2025, puis une intégration de nouvelles priorités dans notre plan pluriannuel d'investissements routiers, selon le résultat de l'étude de vulnérabilité du patrimoine.

Illustrations



Mai 2024, inondation A35 à hauteur de Châtenois



Juin 2024, coulée de boue à Durmenach



15 juillet 2024, orage à MULHOUSE, avec des rafales de vent à 119 km/h

Focus 2024

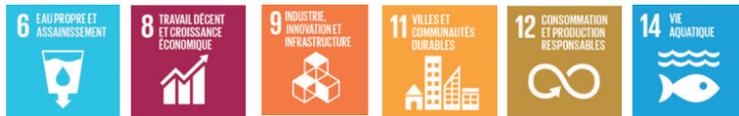
- Le 17 septembre 2024 à STRASBOURG et le 19 septembre à COLMAR, dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, Mobilizz et la Start-tech (voir fiches dédiées) s'associent pour organiser 2 conférences débats avec Jérôme ZINDY, le véloreporter mulhousien qui a traversé la France au printemps 2024 en réalisant une série de reportages autour de l'émergence de la filière des véhicules intermédiaires.
- En novembre 2024, le CEREMA formera les agents et des élus de l'équipe projet « territoires adaptés au climat de demain » sur la thématique du changement climatique et de la résilience, afin de lancer concrètement la démarche.

Focus territorial 2024 : Territoire Sud Alsace

Financement dans le cadre du Fonds d'Innovation Territoriale :

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Sundgau : études de mobilité pour la mise en place d'un Car Express sur le périmètre du Sud Alsace (Sundgau, Trois Frontières et Bâle) : 30 000 €.

Exemple de prise en compte du Développement Durable dans un chantier routier



RD1066 - Protection des captages de MULHOUSE, mur anti-bruit et économie circulaire à LUTTERBACH (68).

Ci-après, un exemple de travaux routiers combinant divers objectifs écologiques et sociaux.

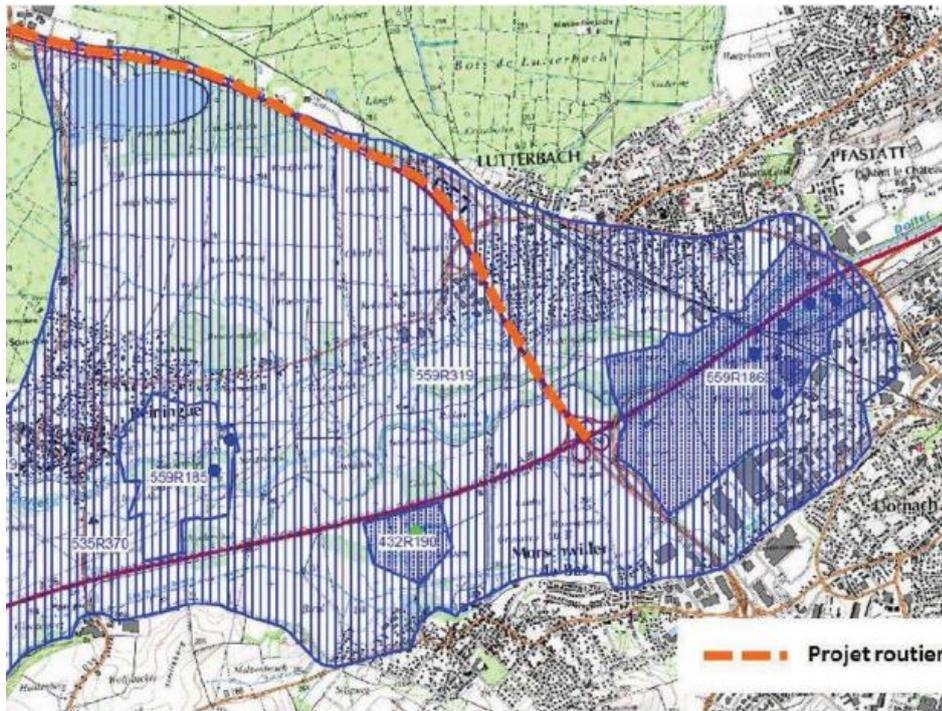
La CeA a piloté la réalisation des études et l'organisation de la 1^{ère} section de travaux de protection des captages d'alimentation en eau potable de MULHOUSE et de l'aménagement d'un mur anti-bruit sur la RD1066.

La ville de MULHOUSE est alimentée en eau potable par des captages d'eaux de la nappe phréatique de la Doller situés en amont de la ville. Les périmètres de protection de ces captages sont traversés par un grand nombre de réseaux routiers à trafic important, dont la RD1066 (ex-RN66).

La pérennité de l'approvisionnement en eau depuis ces captages est primordiale puisqu'il n'existe à ce jour pas de ressources de substitution.

L'opération a permis la réalisation d'aménagements :

- de mise en conformité de l'assainissement routier vis-à-vis de la protection de la ressource en eau (collecte et traitement) ;
- de sécurisation par la mise en place de dispositifs de retenue en béton pour éviter le déversement de matières polluantes en dehors de l'infrastructure ;



Captages AEP du Haut-Rhin

- Captage protégé
- Captage protégé n'étant plus utilisé
- Captage non protégé
- Captage à gestion privée

Périmètres de protection

- ▨ Rapproché
- ▨ Rapproché renforcé
- ▨ Eloigné

- de protections phoniques en rive de la commune de LUTTERBACH pour le traitement d'un point noir bruit.

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 a inscrit ces opérations pour les montants et avec les financements suivants :

- A36-RD1066-A35 mesures environnementales : protection de la ressource en eau et transparences écologiques (c'est-à-dire conception visant à permettre à la faune de franchir les infrastructures), protection des captages de MULHOUSE à hauteur de 8 M€, financé à hauteur de 100 % par l'Etat ;
- A36-RD1066 protections phoniques à LUTTERBACH : coût des travaux de 1 M€, cofinancés par l'Etat à hauteur de 50 % et MULHOUSE et M2a pour 50 %.

Ces 2 opérations distinctes ont été étudiées ensemble et font l'objet d'une seule opération travaux, compte-tenu de leurs nombreuses interactions.

Zoom sur la valorisation des matériaux de démolition :

La volonté de la CeA a été de concrétiser les principes de l'économie circulaire sur ce chantier, en favorisant la préservation de la ressource et le retraitement de l'intégralité des matériaux de démolition : création de 2000 m³ de recyclé, via le retraitement des matériaux de déblai (criblage) et de démolition (concassage) avant redéploiement sur le chantier sous forme de recyclés.



Photo 4 : exemple de matériaux de démolition issus du site



Photo 3 : atelier de concassage



Photo 6: matériau produit



Photo 5 : matériau mis en œuvre



Photo 7: En matière de protection de l'environnement, les travaux ont porté sur la réalisation de plus de 3 000 mètres de caniveaux à fente



Photo 8: Réalisation d'un bassin de traitement des eaux pluviales de 1 300 m³



Photo 9: Réalisation du mur anti-bruit : mutualisation des fondations avec le dispositif de retenue ; choix de matériaux bois

Verdissement des bacs Drusus et Rhénanus



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagements 2, 23

Présentation de la politique menée

Verdissement des bacs Drusus et Rhénanus.

Avec une consommation actuelle moyenne totale de l'ordre de 450 000 litres de gasoil par an (1,2 tonne équivalent CO₂ /an), une étude visant à proposer une solution technique permettant de diminuer significativement l'impact environnemental des bacs a été lancée.

Bilan des actions menées en 2024

Lancement et réalisation de l'étude sur le verdissement des 2 bacs rhénans Drusus et Rhénanus.

L'objectif de l'étude est de proposer pour chacun des deux bacs une solution de verdissement, en tenant compte de la faisabilité technique et réglementaire des solutions proposées.

Présentation de l'étude de faisabilité multicritères : différents scénarios sont étudiés (carburant HVO, GNC, batteries électriques, pile à combustible H2, mix de plusieurs énergies...) et comparés entre eux. L'analyse tient compte des faisabilités technique et réglementaire, du coût (en investissement et en coût global), et de l'impact environnemental.

Perspectives 2025

Finalisation de l'étude multicritère avec l'aide à la décision pour arrêter le choix sur une solution technique de verdissement pour chacun des deux bacs. En fonction de la faisabilité technique et réglementaire, la proposition pourrait se faire en deux temps : une solution à court terme (par exemple modification du carburant), et une solution à plus long terme (remotorisation complète, ou remplacement des bacs).

Budget actuel et futur

Non connu à ce stade de l'étude... Si la solution retenue nécessite le remplacement des deux bacs, un budget de plus de 10 M€/bac sera nécessaire.

Mise en place du Plan De Mobilité Employeur MOBILIZZ des agents et élus de la CeA



Contexte

Au terme d'un pré-diagnostic, il apparaît que les déplacements à l'échelle de la CeA ont représenté en 2022 :

- 8,5 M de km/an parcourus en véhicule de service ;
- Environ 40 accidents de trajets et plus de 2 270 jours d'arrêts de travail liés aux risques trajet ;
- 4,6 M€ de coûts pour les déplacements professionnels (véhicules de service et personnels, transports en commun) et 0,5 M€ de coûts pour les déplacements domicile-travail (forfait mobilité durable, participation employeur) ;
- Plus de 7 000 T/CO₂ émises par an.

Des démarche pionnières ont été menées en matière de PDME (Plan De Mobilité Employeur) dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin avant la création de la CeA, puis des actions ponctuelles (Îlot Foch à HAGUENAU en 2022-2023, carte Fluo offerte depuis 2022 pour les déplacements professionnels, forfait mobilité durable en 2022, participation employeur à 75 % depuis 2023...). Cependant, ces mesures souffrent d'un manque de visibilité pour certaines auprès des agents, de l'absence d'outils et de règles

de fonctionnement unifiées à l'échelle de la collectivité. **Le besoin de réalisation d'un PDME à l'échelle de la CeA a été identifié.**

Pour rappel un plan de mobilité est un projet qui « vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité d'une organisation, en particulier ceux de son personnel, pour diminuer le GES et les polluants atmosphériques et réduire la congestion » (art L1214-8-2 du code des transports). La loi ne le rend pas obligatoire pour les collectivités mais recommande aux établissements de plus de 50 salariés de s'en doter.

Objectifs et périmètre

Les ambitions fixées par les élus pour le PDME qui doit permettre d'agir sur les mobilités domicile-travail et professionnelles des agents et des élus sont les suivants :

- **contribuer à la politique sociale volontariste pour renforcer l'attractivité de la Collectivité** par une amélioration du confort et de la qualité de vie au travail, en répondant aux enjeux de pouvoir d'achat, intégrant les nouvelles pratiques de travail (télétravail, visio...), et prenant en compte les enjeux en matière de santé et de sécurité,
- **décarbonner les déplacements de l'administration**, permettant l'atteinte des objectifs fixés en matière de stratégie de transition écologique et énergétique, en conciliant efficacité écologique et organisationnelle, en proposant une offre de service adaptée à la multiplicité des besoins métiers et au développement des déplacements multi-sites,
- **améliorer l'accessibilité des sites de la collectivité**, pour nos agents mais également pour les usagers de nos services publics et nos visiteurs (partenaires...), en conformité avec le projet de Service Public Alsacien.

Le PDME de la CeA s'adresse principalement aux 6 400 agents et 80 élus de la collectivité et indirectement aux usagers/visiteurs. Il a vocation à être déployé sur les 315 sites de la collectivité dont 168 sites administratifs et 147 collèges, dont la CeA est propriétaire ou locataire. Il est souhaité des actions adaptées à la typologie des métiers et aux particularités des sites (urbain/périurbain/rural).

A l'issue d'un diagnostic des pratiques et des besoins, le PDME doit déboucher sur l'élaboration d'un plan d'action structuré et d'un planning de déploiement.

Le projet doit être mené en cohérence et en extension du Projet d'administration, lequel a permis d'identifier de fortes attentes de la part des agents à ce sujet. Il est souhaité une information régulière des élus (via les Commissions Territoriales (COMTER)) et des agents sur l'avancement de la démarche.

Partenariats

Ce projet impliquera des partenariats avec les communes et autorités organisatrices de la mobilité des territoires d'implication de nos sites pour améliorer les conditions de leur desserte. Les opérateurs de mobilité (SNCF, Trace, CTS...) et acteurs agissant dans le spectre de la sensibilisation (association de promotion du vélo, Agence du Climat...) sont associées aux événements de promotion annuels.

Des actions de mutualisation pourraient être menées avec les colocataires des sites de la CeA (ex : ATIP...).

Bilan des actions menées en 2024

Les principales actions menées en 2024 ont été les suivantes :

1^{er} Trimestre :

- recueil et formalisation des attentes des élus et des Directions/DGA impliquées dans le projet,
- validation des objectifs et de la gouvernance du projet par la Direction Générale et les élus de la CeA.

2^e Trimestre :

- réalisation d'une enquête mobilité auprès de l'ensemble des agents, avec un taux de participation très élevé (3 140 répondants, soit 52 % de participation des agents et 30% des élus) confirmant l'intérêt et les attentes ;
- élaboration de l'identité graphique et du plan de communication ;
- diagnostic d'accès de 45 sites majeurs de la collectivité, représentatif de la diversité des Territoires, métiers et missions de la CeA ;

3^e et 4^e Trimestres :

- lancement officiel du projet auprès des agents durant la Semaine européenne de la mobilité : l'ensemble des élus et des agents sont invités à participer à un moment convivial et inspirant lors de deux journées événement proposées les 17/09/24 à l'Hôtel du Département de la CeA de STRASBOURG et 19/09/24 à l'Hôtel du Département de la CeA de COLMAR (conférences-débat, exposition sur les résultats de l'enquête mobilité, pique-nique festif, contrôle technique gratuit de vélos, et test de véhicules innovants de l'entreprise alsacienne Karbike) ;
- lancement d'une consultation pour se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et réalisation du diagnostic mobilité de la CeA.

Il est souhaité que des actions « sans regrets » puissent être initiées sans attendre pour répondre à des besoins déjà identifiés au sein de l'Administration. A ce titre une action symbolique de mise à disposition de 5 vélos de service en proximité de la gare de COLMAR a été mise en place en juin, afin d'inciter à l'usage du TER sur les déplacements STRASBOURG-COLMAR.

Perspectives 2025

Le planning général prévisionnel du projet est le suivant :

- Octobre 2024 à mi-janvier 2025 : diagnostic de mobilité et d'accès aux sites, définition des objectifs stratégiques et du plan de communication prévisionnel ;
- Mi-janvier à mai 2025 : concertation, parangonnage et structuration du plan d'action opérationnel ;
- Juin 2025 à décembre 2025 : formalisation du plan d'action détaillé, de la stratégie de déploiement et du dispositif de suivi. Possibilité de passage en Plénière de décembre 2025.

A partir de 2026 : mise en œuvre des actions structurantes du PDME. Evaluation en 2027.

Les perspectives de décarbonation de l'administration seront évaluées au terme du diagnostic et dans le cadre de l'élaboration du plan d'action, selon le niveau d'ambition et de faisabilité arrêté.

Budget actuel et futur

Les dépenses liées directement au projet portent sur deux postes principaux : l'AMO technique qui accompagne le projet et les coûts liés aux enquêtes de mobilité (estimation de 150 k€ entre 2024 et 2027) et les coûts liés au poste de communication/sensibilisation des agents et élus (estimé à 65 k€ sur la même période).

D'autres dépenses seront à prévoir pour les **actions portées par les Directions** (ex : acquisition flotte de vélo, stationnement cyclable dans les bâtiments, logiciels SI pour solution de covoiturage...) estimées à ce stade à 700 k€, avec l'objectif ambitieux d'autofinancer les actions par les économies productives réalisées.

Illustration



Chiffres clefs marquants

3 140 répondants à l'enquête mobilité, dont 52 % de participation des agents et 30 % d'élus.

Décarboner les transports de personnes



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 27

Présentation de la politique menée

Premier gestionnaire routier en Alsace avec 6 410 km de routes et autoroutes, la CeA poursuit son soutien au développement de la pratique du vélo, du covoiturage et aux projets ferroviaires de transport de personnes. En passant par l'aménagement d'infrastructures cyclables ou de covoiturage, en cofinçant des projets ou par le biais d'actions de sensibilisation, la CeA valorise et promeut les mobilités alternatives.

Bilan des actions menées en 2023

- **5 opérations d'aménagement cyclable** ont été finalisées en 2023, avec près de **2,7 M€** d'investissement qui ont permis d'augmenter de près de **13 km** le linéaire d'aménagements cyclables à disposition des alsaciens.
- Le volet *sensibilisation* n'est pas en reste avec **60 interventions** dans les collèges alsaciens en lien avec des associations locales qui ont permis de vérifier près de **4 200 vélos** de collégiens.
- La mobilisation d'un service civique a également permis de poursuivre les *animations mobilité* auprès de **15 établissements** et porter un message à **1 200 élèves**.
- Lancement des études opérationnelles du 1^{er} projet d'installation *d'ombrières photovoltaïques* sur l'intégralité d'une aire de covoiturage d'environ **150 places**, afin de répondre à la loi relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables du 10 mars 2023. Projet partenarial avec un cofinancement engagé du Fonds Vert à hauteur de **900 000 €**.
- Contributions financières aux projets de nouvelle liaison ferroviaire de l'EuroAirport BASEL-MULHOUSE-FREIBURG et de liaison ferroviaire COLMAR-FREIBURG, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.

Perspectives 2024

Perspectives générales :

Le Plan vélo validé en juin 2023 a vocation à impulser une démarche globale de valorisation du vélo, avec une stratégie visant à valoriser et favoriser le vélo dans les politiques de la CeA (éducation, tourisme, sport, insertion, ressources humaines...). La principale mesure attendue pour 2024 sera de continuer à décliner le processus de partenariat avec les acteurs du territoire pour consolider l'organisation de l'entretien des itinéraires cyclables structurants alsaciens et garantir un niveau de service qualitatif aux usagers.

Concernant les projets ferroviaires de transport de personnes, des contributions financières seront apportées par la Collectivité européenne d'Alsace aux études préliminaires du projet de Transport à Haut Niveau de Service (THNS) COLMAR-FREIBURG, sous maîtrise d'ouvrage de la Région. De même, la contribution financière au projet de nouvelle liaison ferroviaire de l'EuroAirport BASEL-MULHOUSE-FREIBURG, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, sera maintenue.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration :

La mise en place du Plan de Mobilité Employeur (voir fiche dédiée) entre dans sa phase opérationnelle avec les résultats de l'enquête mobilité auprès des agents diffusés à l'automne 2024, ce qui permettra d'orienter les axes stratégiques des actions à venir.



Budget actuel et futur

Le budget annuel consacré aux projets vélo reste stable et fluctuant en fonction de l'avancement des différents projets (en moyenne 2 à 3 M€ par an). Néanmoins avec le *Plan vélo 2023*, il a été validé d'offrir un niveau de service amélioré aux usagers. Cela implique une augmentation du budget lié à l'entretien du réseau cyclable structurant alsacien avec à terme une enveloppe de **2 M€ par an**. Cet objectif s'accompagne d'une montée en puissance des effectifs pour coordonner cette politique avec le recrutement de **3 techniciens** qui coordonneront la maintenance du réseau cyclable en proximité.

Pour les *projets ferroviaires* de transport de personnes, la CeA a participé et continue de participer jusqu'à hauteur de **270 k€** aux études d'avant-projet détaillées de la nouvelle liaison ferroviaire de l'EuroAirport BASEL-MULHOUSE-FREIBURG. En outre, elle s'est engagée à participer aux études de projet et travaux préparatoires de ce projet jusqu'à hauteur de 3 M€ dans le cadre du Contrat Triennal STRASBOURG Capitale Européenne 2024-2026. Pour le projet de liaison ferroviaire COLMAR-FREIBURG, la CeA a participé et continue de participer jusqu'à hauteur de 291 k€ aux études préliminaires. Elle a également contribué, pour un montant de 61 k€, aux études préliminaires du projet de THNS COLMAR-FREIBURG.

Focus 2024

Mise en service d'un nouvel aménagement cyclable afin de sécuriser la circulation des cyclistes entre STEINBOURG (RD716) et DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL (RD219). Coût de l'opération 560 000 € pour 5,2 km d'itinéraire dont 3,3 km ont fait l'objet d'un réaménagement. Opération cofinancée par l'Etat à hauteur de 100 000 €, au titre du Fonds de Mobilité Active.



Enquête mobilité sur le bassin de mobilité Nord Alsace (équivalent au département du Bas-Rhin + une partie de la Moselle). Cette enquête cofinancée par la CeA et l'ensemble des acteurs de la mobilité en Alsace (l'Etat, la Région, le Pôle Métropolitain d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg, Mulhouse Alsace Agglomération, Colmar Agglomération, la Communauté d'Agglomération de Haguenau, Saint-Louis Agglomération, l'ADEUS, l'AFUT et le Cerema) a pour objectif principal de recueillir des renseignements sur la mobilité quotidienne, l'utilisation des différents moyens de transport et les caractéristiques de résidents du territoire.





Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 27

Présentation de la politique menée

L'usage du vélo ne cesse de croître ces dernières années, en particulier depuis la pandémie de Covid-19. Cette augmentation est aussi le résultat d'une prise de conscience croissante de l'importance du besoin de réduction de l'impact environnemental et de la promotion d'un mode de vie plus actif et plus sain. La petite reine a depuis de nombreuses années déjà toute sa place dans le quotidien des Alsaciens, que ce soit pour aller à l'école ou au travail, pour les activités de loisirs et la découverte du territoire.

La CeA, dans la continuité de l'action des deux Départements du Haut-Rhin et Bas-Rhin, participe activement au développement du vélo en Alsace. Elle gère les itinéraires cyclables structurants hors agglomération sur son domaine et le long des canaux. Le maillage de ce réseau, appelé Plan Vélo Alsace, doit continuellement s'adapter aux attentes et pratiques des Alsaciens.

La part modale du vélo en Alsace est évaluée à 5 %. Elle reste en-deçà des objectifs nationaux fixés en 2018 : 9 % à atteindre en 2024 et 12 % en 2030. Il est donc nécessaire de renforcer les actions de promotion du vélo.

Et en cela, le Plan Vélo est un projet de taille avec pour ambition de poursuivre le développement et la pratique du vélo en Alsace. La CeA poursuit le maillage de son réseau d'itinéraires cyclables structurants et accompagne les partenaires locaux pour leur permettre une desserte plus fine au sein de leur territoire et ainsi proposer un maillage cohérent qui relie les pôles générateurs des principaux flux vélo à l'échelle alsacienne.

Bilans

Bilan 2023

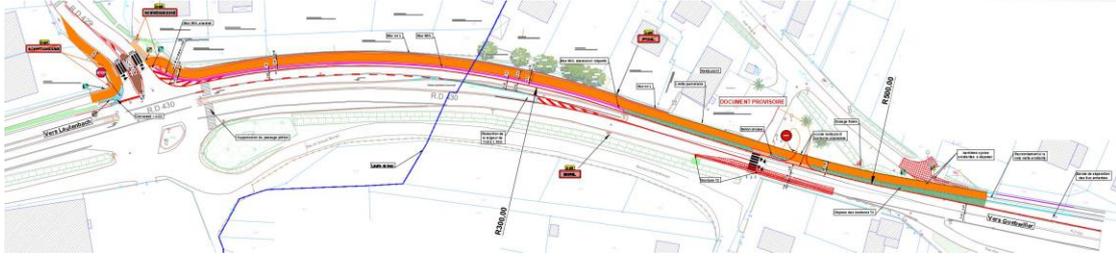
En 2023, approbation du Plan Vélo Alsace qui fixe un objectif de 1 783 km d'itinéraires cyclables structurants en Alsace (ajout de 388 km de nouveaux itinéraires) et multiplie par trois l'enveloppe dédiée à l'entretien de ce réseau (passage de 0,7 M€ à 2 M€ par an).

Bilan 2024

- *Territoire COLMAR*

Création d'un aménagement continu entre les communes de LAUTENBACH et BUHL pour sécuriser les déplacements vers le collège de BUHL et résorber une discontinuité d'itinéraire de 300 m hors agglomération.

L'aménagement cyclable a été réalisé d'une largeur de 3 m au nord de la RD430 dans un espace urbain réduit ayant nécessité une reprise du profil en travers de la route et la création de murs de soutènement en limite de propriété privée.



Estimation du coût de l'opération : 640 000 € TTC

- *Territoire Centre Alsace*

Création d'une piste cyclable entre SAULXURES et SAINT-BLAISE-LA-ROCHE afin de :

- ✓ Sécuriser les déplacements des cyclistes sur un site dédié en dehors de l'axe routier très fréquenté de la RD 1420 ;
- ✓ Boucler la dernière section de 2 km à réaliser sur l'itinéraire SAALES/MOLSHEIM pour créer un itinéraire complet ;
- ✓ Permettre de relier STRASBOURG à SAALES de façon sécurisée à vélo.

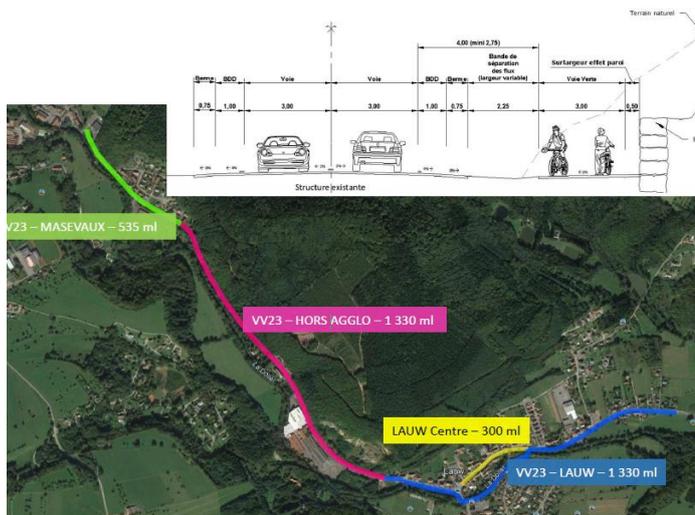


Le coût de l'opération l'itinéraire cyclable (IC) SAULXURES – SAINT-BLAISE est de 1 600 000 € TTC

Perspectives 2025

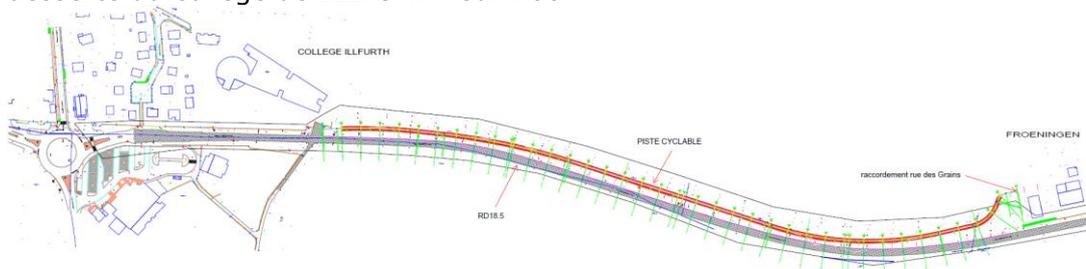
- *Territoire Sud Alsace*

1- Création d'une voie verte entre LAUW et MASEVAUX hors agglomération afin de sécuriser cet itinéraire actuellement en bandes cyclables



Estimation à 1,3 M€ TTC

2- Création d'une voie verte entre ILLFURTH et FROENINGEN afin de sécuriser la desserte du collège de ILLFURTH sur 700 M



Coût estimé de 350 000 € TTC.

3-IC Palmrain

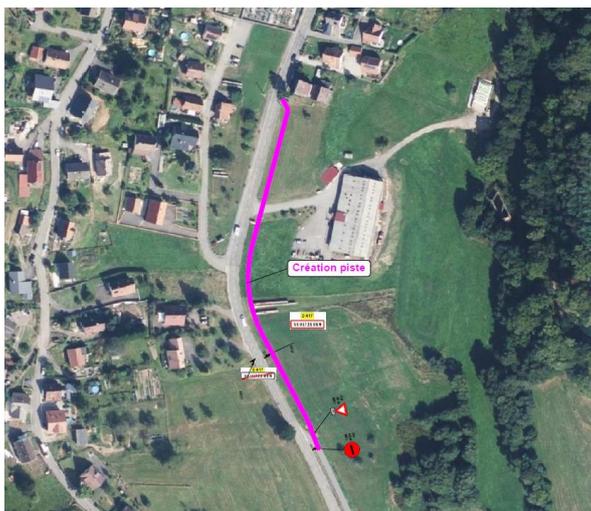
Au Nord et au Sud du giratoire du Palmrain, Saint-Louis Agglomération a déjà aménagé des bandes cyclables, mais elles ne sont pas reliées au niveau du giratoire du Palmrain. Cette liaison permettra de terminer l'itinéraire gare de SAINT-LOUIS - giratoire du Palmrain.



Coût estimé 400 000 € TTC

- *Territoire COLMAR* IC SOULTZEREN STOSSWIHR

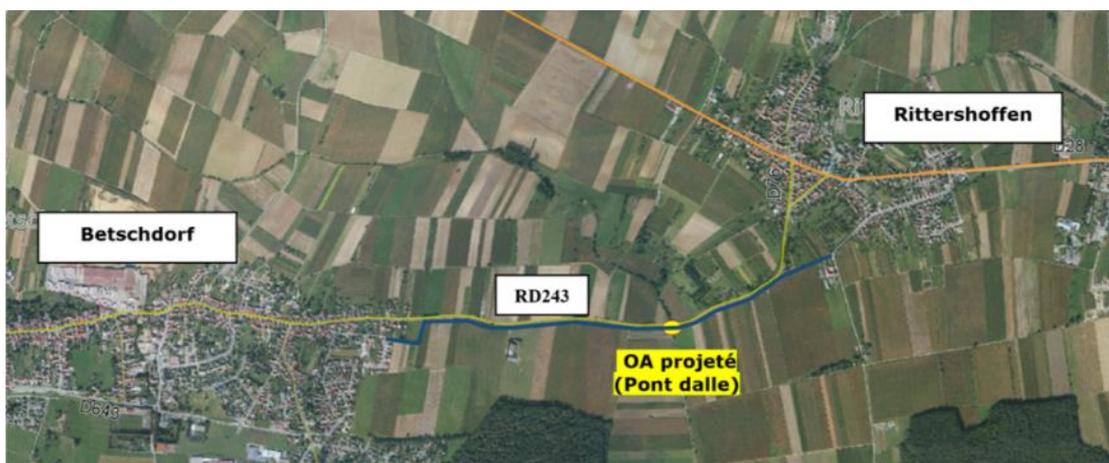
Création d'une voie verte afin de relier la commune de SOULTZEREN à la piste cyclable présente à STOSSWIHR afin de sécuriser la desserte du Collège de MUNSTER.



Coût estimé 100 000 € TTC

- *Territoire Nord*
IC RD243 BETSCHDORF – RITTERSHOFFEN

Il s'agit du dernier tronçon sur RD hors-agglomération de l'itinéraire HAGUENAU-SELTZ. L'aménagement permettra de relier BETSCHDORF à RITTERSHOFFEN via une voie mixte (sur chemin d'exploitation) le long de la RD243.



Coût estimé : 785 000 € TTC.

Focus – chiffres clefs

Plus de 5 000 km d'itinéraires cyclables avec :

- 1 386 km d'itinéraires cyclables structurants, dont 912 km d'itinéraires cyclables à l'écart de la circulation routière (soit près de 65 %).
- 2 165 km d'itinéraire « Alsace à Vélo »
- 1 576 km d'itinéraires partagés sur les routes départementales (RD) à faible trafic (moins de 1 000 véhicules par jour).

Illustrations

Carte des itinéraires cyclables structurants votée en juin 2023.



Focus territorial 2024– Région de COLMAR

Dans le cadre de sa politique de contractualisation, la CeA a décidé de soutenir 9 projets d'aménagements cyclables (itinéraires et/ou bandes cyclables...) ainsi que des ouvrages structurants dédiés représentant plus de 26 km de linéaires qui permettront des déplacements facilités et sécurisés à vélo pour se rendre au collège, sur son lieu de travail ou pour les loisirs. Dans ce cadre, la CeA apportera des subventions à hauteur de 1 400 720 €, soit près de 20 % du coût des travaux qui s'élèvent au total à 7 872 151 € HT.



Photos 10 : Passerelle piétons/cyclistes à ENSISHEIM et piste cyclable de COLMAR (Photos : E. Levasseur)

Focus territorial 2024 : Territoire Sud Alsace

Financement dans le cadre du Fonds Attractivité Alsace :

Convention CeA/ Saint-Louis Agglomération :

- Saint-Louis Agglomération : vélostation en gare de SAINT-LOUIS : 62 388 € ;
- Saint-Louis Agglomération : liaison cyclable BARTENHEIM-BRINCKHEIM : 52 000

Focus territorial 2024 : Agglomération de MULHOUSE : Création de pistes cyclables et de sites en mobilité douce

Quatre projets de création de pistes cyclables et de sites en mobilité douce sont portés par la Ville de MULHOUSE dans le cadre de son Plan Vélo et ont été soutenus cette année par la CeA au titre du Fonds d'Attractivité Alsace.

La Ville de MULHOUSE a comme objectifs d'apaiser la ville, en donnant plus de place aux mobilités douces, à la nature en ville et offrir davantage d'espaces aux piétons, aux cyclistes, aux transports en commun et aux usages récréatifs. Les projets réalisés et en cours permettent de connecter les quartiers au centre-ville et aux espaces naturels et de transformer l'espace urbain pour en faire des espaces de vies, de convivialité et de lien social.

5,5 km de pistes cyclables sécurisées et continues seront ainsi créées à terme dans les quartiers Porte Jeune, Avenue de Colmar, Porte de Bâle, boulevard Roosevelt, avenue Briand et rue Franklin, ainsi que dans l'hyper-centre de MULHOUSE et 15 km au titre du Plan Vélo dans le quartier Fonderie et DMC.

La CeA soutient ces 4 projets à hauteur de 10 % du montant éligible des projets, soit une aide de 176 025 €.





Présentation de la politique menée

La CeA est gestionnaire routier (1^{er} opérateur en Alsace avec 6 410 km de routes supports de 80 % des mobilités) et acteur historique du covoiturage. Toutefois, le développement des mobilités émergentes comme le covoiturage relève de la compétence des Autorités Organisatrices de la Mobilité (Communauté de communes et Région).

A l'échelle de la CeA, le développement du covoiturage depuis le début des années 2000, a permis de mettre à disposition des usagers plus de 3 300 places sur environ 142 aires de covoiturage en Alsace.

Bilan des actions menées en 2024

Il n'y a pas eu de travaux en 2024, mais des perspectives pour les années à venir.

Perspectives 2025/2026

Réalisation d'une aire de covoiturage avec ombrières photovoltaïques au niveau de CHATENOIS

Il s'agira d'une zone de parking **d'environ 150 à 170 places pour des véhicules légers** comprenant des espaces pour des bornes de recharges, un abri à vélo sécurisé et un arrêt de bus à proximité.

La future aire de covoiturage de CHATENOIS permettra de répondre à une demande croissante de stationnement que l'aire de covoiturage existante de l'EPCI, implantée en bordure du giratoire situé plus au sud, ne permet plus d'absorber en raison de ses caractéristiques inadaptées et de ses dimensions insuffisantes. L'installation photovoltaïque sera connectée au réseau, avec injection de la production d'énergie au réseau public de distribution d'électricité.

Coût estimé : 1 M€



Présentation de la politique menée

En France, 7 millions de personnes, soit 12 % de la population, sont exposées à des niveaux de bruit extérieur excédant le seuil de 65 dB(A) de jour et subissent ainsi une forte gêne. Environ les trois-quarts sont des riverains d'infrastructures de transports terrestres, routières notamment.

Avec ses 440 kilomètres d'autoroute, l'Alsace est propice aux nuisances sonores générées par la circulation. Près de 50 000 personnes en subissent des effets nocifs pour la santé

L'échéance réglementaire de mise en œuvre d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE-4^{ème} échéance) est l'occasion de définir une politique bruit avec une approche globale à l'échelle de l'Alsace, qui permettra de définir un plan d'action avec des mesures de résorption du bruit routier.

Bilan des actions menées en 2023

L'année 2023 a été l'occasion d'agglomérer l'ensemble des données existantes dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin sur le réseau routier départemental mais aussi sur l'ancien réseau de l'Etat (les autoroutes non concédées) qui ont été transférés à la CeA.

Disposant déjà de données historiques sur le réseau routier départemental, l'attention s'est portée sur les autoroutes transférées (440 km) avec des campagnes de mesures acoustiques réalisées dans les secteurs les plus exposés. Ceci afin de corréliser les données des cartes de bruits stratégiques et ajuster au mieux des modélisations d'aménagements potentiels.

En complément de cette démarche réglementaire, la CeA ambitionne de mettre en place un observatoire du bruit, avec une attention particulière aux zones de montagne fortement impactées par le bruit routier. Deux ensembles de radars sonores pédagogiques ont ainsi été acquis et déployés sur différentes routes de montagnes pour sensibiliser les usagers au dépassement du seuil de bruit de 85 dB. Encore expérimental, ces équipements affichent un message « trop bruyant » si le seuil de détection est dépassé.



Perspectives 2024

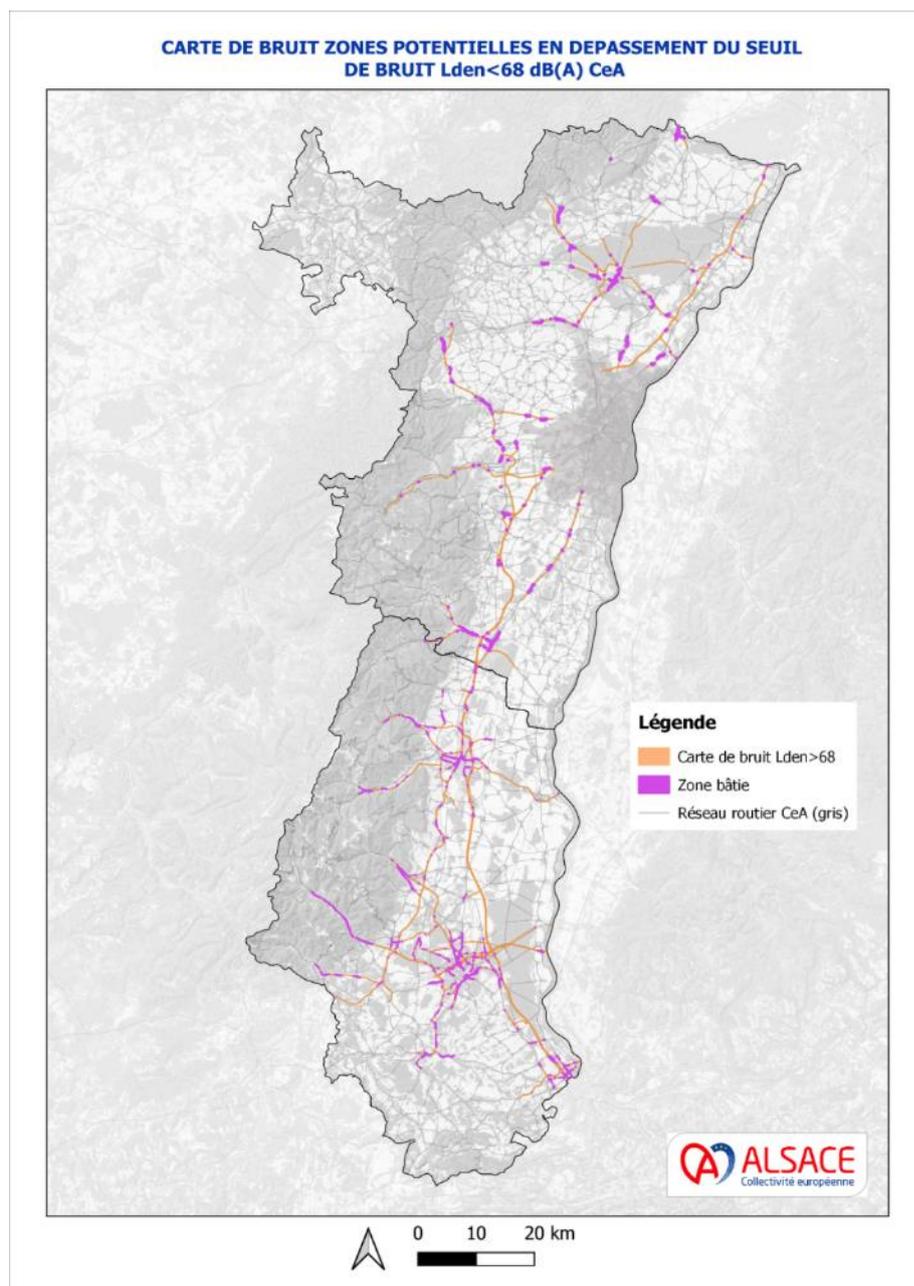
La concertation avec les différentes communes se poursuit avec notamment la présentation des études de modélisation d'aménagement.

Budget actuel et futur

- 50 000 € en 2023 pour l'acquisition des radar pédagogiques et l'initialisation des études acoustiques du PPBE ;
- 80 000 € en 2024 pour études en lien avec le PPBE.

Programmation financière à définir fin 2024 pour les actions de résorption du bruit routier

Illustration



Carte des zones résidentielles à proximité du réseau routier départemental de la CeA

Focus et/ou chiffres clés sur une action marquante de 2024

Mise en consultation au public du Plan de Protection du Bruit dans l'Environnement 4^{ème} phase. Etape clef du processus de validation du PPBE, la consultation du public permet de recueillir l'avis des usagers avant de présenter une version consolidée du PPBE à la fin 2024



1.3 Déchets, qualité de l'air

Grand nettoyage de la nature



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement numéro 29

Présentation de la politique menée

Dans les années 60, les abords des routes et des rivières étaient de véritables dépotoirs. L'opération Haut-Rhin Propre, lancée en 1973, s'inscrivait donc dans un contexte de pollution visuelle et environnementale grave.

Chaque année depuis, un appel est lancé aux bénévoles pour participer à cette action. Le choix de la date, début de printemps, est lié à la facilité de voir les déchets avant que les herbes et autres végétations ne masquent les détritiques. Le Département met à disposition des organisateurs d'actions sur le terrain, de grands sacs poubelles de 110 litres, des gants et des affiches et organise des actions pédagogiques comme des jeux-concours, des distributions de documents de communication ou des journées de sensibilisation dans les collèges.

Les sites nettoyés sont les abords des écoles, collèges, chemins ruraux, chemins de randonnées. Parmi les déchets trouvés dans la nature, en plus de certains encombrants et des classiques films plastiques, sont dénombrés pneus usagés (alors qu'il existe une filière dédiée) et plaques d'amiante-ciment.

Parallèlement, la Direction des routes œuvre tout au long de l'année, en plus d'actions « coups de poing » pendant les campagnes de nettoyage de la nature, au ramassage des déchets sur les routes départementales.

En 2022 l'opération a été étendue au Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) d'Alsace Centrale dans le secteur de SELESTAT et la Direction des routes a réalisé un Osterputz avec ramassage des déchets sur 2 semaines et des actions de sensibilisation auprès de 230 collégiens avec réalisation de slogans. En 2023, l'opération a été étendue à toute l'Alsace.

Objectif(s) :

- Sensibiliser l'ensemble de la population au respect de la nature et à la prévention des déchets,
- Impliquer l'ensemble des communes et des acteurs en charge de la collecte et/ou du traitement des déchets,
- Réduire la quantité de déchets abandonnés dans la nature et les dépôts sauvages.

Partenariats :

Cette opération ne pourrait pas exister sans l'implication de l'ensemble des partenaires internes et externes à la CeA que sont les :

- Structures intercommunales compétentes en matière de déchets,
- Communes,
- Associations,
- Entreprises prestataires dans le domaine des déchets,
- Collèges, écoles maternelles et primaires et éducation nationale,
- Brigades vertes,
- Agents des routes de la CeA,
- Développeurs environnement des délégations territoriales,
- Personnel de la Direction de la communication,
- Tous les bénévoles et participants à l'opération.

Bilan 2024 :

Les opérations Haut-Rhin Propre, Osterputz et HK'putz organisées par différents services de la CeA ont été mises sous un seul chapeau : « Elsàss Oschterputz ».

- L'opération de grand nettoyage de la nature, a été rebaptisée Elsàss Oschterputz et a été organisée du 15 mars au 15 avril 2024 sur l'ensemble du territoire alsacien,
- De nombreuses communes ont organisé des actions et comme chaque année, les prestataires et structures intercommunales ont participé activement à cet évènement. Au total, 231 actions ont été recensées sur l'ensemble du territoire alsacien,
- Dématérialisation de la campagne de communication via le site Internet de la CeA (Affiches personnalisables, guide pratique...),
- 7 actions ciblées ont été organisées par les délégations territoriales de la CeA sur des sites naturels, des sites emblématiques ou en zones plus urbaines avec la participation active de collèges, de la Brigade Verte et de bénévoles,
- 49,33 tonnes de déchets ont été ramassées du 2 au 16 avril par 481 agents des routes,
- 70 tonnes collectées par les quelques 9 000 bénévoles : ce chiffre a été obtenu sur la base de l'enquête réalisée à l'issue de l'opération 2024 auprès des organisateurs ayant référencé leur action.

Perspectives 2025

L'opération Elsàss Oschterputz sera reconduite en 2025 sur tout le territoire alsacien avec comme ambition la création d'une communauté Elsàss Oschterputz pour fédérer et améliorer cette opération. Le travail sur une carte interactive propre à la CeA de recensement des actions et la refonte de la communication seront poursuivis.

Illustrations



Affiche personnalisable de l'opération Elsàss Oschterputz 2024



Visuel carte Interactive 2024

Focus 2024

Distribution de 125 000 paires de gants et 100 000 sacs dans 29 groupements de communes qui ont été le relais des communes alsaciennes souhaitant participer à l'opération.

Focus territorial 2024 : Territoire Sud Alsace

Pour le territoire Sud Alsace, l'édition 2024 de l'Elsàss Oschterputz s'est déroulée le vendredi 22 mars au quartier Plessier à ALTKIRCH sur le thème du Sport et des déchets.

Les associations partenaires (Marie PIRE, le Club d'athlétisme d'ALTKIRCH, The Sea Cleaners, la Brigade Verte, l'association sportive Nouvelle Génération, la Santé au travail et le Club vosgien d'ALTKIRCH), des agents de la CeA de la Maison Alsace à ALTKIRCH et des familles sundgauviennes, soit près d'une soixantaine d'enfants et d'adultes, ont participé à cette opération. Le nettoyage a ainsi permis le ramassage de 350 kg de déchets et la sensibilisation des salariés d'une zone d'activité regroupant près de 500 personnes.



Le territoire Sud Alsace s'est également associé au Syndicat mixte du Markstein Grand Ballon pour l'opération de nettoyage du Markstein le samedi 13 avril 2024 en présence d'une cinquantaine de personnes.

Chiffres clés :

- 350 kg de déchets ramassés au quartier Plessier à ALTKIRCH le 22 mars 2024 ;
- Parmi ces déchets, un volume très important de mégots ce qui nécessiterait des opérations de sensibilisation des salariés du site ainsi qu'un meilleur fléchage au sein de cette zone d'activités.

Focus territorial 2024 : Agglomération de MULHOUSE : Opération Elsäss Oschterputz 2024

L'opération s'est déroulée le 16 mars 2024 à la base de Canoë-Kayak de RIEDISHEIM, en partenariat avec l'association de Canoë-Kayak de MULHOUSE-RIEDISHEIM, MULHOUSE Aviron et l'association Unis-cité, en charge de l'accompagnement des volontaires en service civique.

Une quarantaine de personnes s'est mobilisée pour ramasser des déchets le long du canal du Rhône au Rhin. Les volontaires et jeunes membres des clubs sportifs étaient particulièrement investis et ont exprimé leur volonté de se réunir et d'agir pour la planète. 50 sacs ont ainsi été recueillis sur un parcours de 2 km le long du chemin de halage et le long des berges.





Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 28

Présentation de la politique menée

La collectivité est engagée depuis plusieurs années dans un plan d'éducation des collégiens à la citoyenneté et au développement durable. Elle mène également une démarche globale d'accompagnement des établissements dans une gestion durable des ressources.

Bilan des actions menées en 2024

- ✓ Game of Phones : pour la dernière édition de l'opération organisée depuis 2020 en partenariat avec l'association ENVIE, 240 téléphones portables collectés dans 36 collèges participants. Elle a permis depuis de collecter 3 472 téléphones usagés en 4 ans ;
- ✓ Collecte des biodéchets dans les collèges : plus de 80 % des collèges ayant une demi-pension ou télérestaurés ont une filière de collecte séparée de biodéchets ;
- ✓ Mois de la pesée du gaspillage alimentaire : pendant 5 semaines, les collèges équipés d'une demi-pension vont pouvoir peser et enregistrer le poids du gaspillage. La démarche sera labellisée « Semaine Européenne de Réduction des Déchets » et, dans ce cadre, accompagnée d'actions de sensibilisation ;
- ✓ Accompagnement des équipes : organisation de 8 demi-journées de rencontre du réseau Agents de Maintenance (environ 150) sur le compostage et l'entretien des espaces verts en partenariat avec la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse ;
- ✓ Défis des écodélégués : en partenariat avec le Rectorat, la collectivité a reconduit l'opération en 2023-24 avec une série de 20 challenges développement durable à relever dans les collèges. Au total, 14 établissements ont relevé 72 défis. Des prix ont été remis aux 3 lauréats de chaque catégories (nombre de badges et nombre de défis), ainsi qu'aux deux coups de cœur du Jury ;

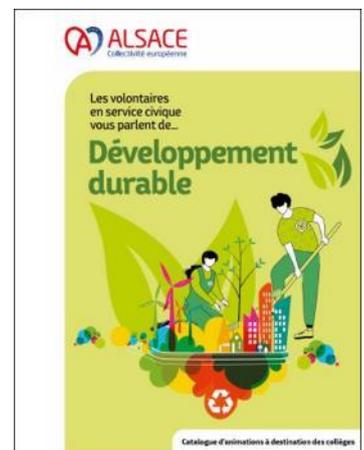


- ✓ La CeA, en partenariat avec le Rectorat, a organisé le forum des écodélégués qui s'est tenu à STRASBOURG le 20/11/22 à STRASBOURG et à COLMAR le 28/11/22 sur le thème de l'eau. Ce forum a rassemblé 180 participants issus de 58 collèges. Ce forum sera reconduit en décembre 2024 et sera consacré à la thématique de l'alimentation.



- ✓ Journée de l'eau : dans le prolongement du forum des éco-délégués dédié à la thématique de l'eau, 3 journées de visite en territoire ont été organisées. Elles ont eu lieu du 18 au 23 mars, pendant la semaine des Assises Rhénanes de l'Eau.

- ✓ Plus largement, un catalogue proposant un ensemble d'animations consacrées au développement durable est proposé aux établissements. Ce catalogue a été notamment présenté lors des forums des actions éducatives qui se sont tenus en mai à MULHOUSE et STRASBOURG. A l'occasion des Internationaux de tennis de STRASBOURG, les Volontaires et Service Civique ont proposé aux visiteurs un quiz sur l'alimentation et un jeu sur le Développement Durable.



Perspectives 2025

- ✓ Forum des éco-délégués sur le thème de l'alimentation ;
- ✓ Journées de l'Eau lors des Assises rhénanes de l'Eau ;
- ✓ Challenge Ecodéfis du développement durable ;
- ✓ Accompagnement des agents des collèges (Formation, animation réseau).

Focus 2024 : les journées de l'eau

Dans le prolongement du forum des éco-délégués et toujours dans la thématique de l'eau, 3 journées de visites en territoire ont été organisées pour les éco-délégués, pendant la semaine des Assises Rhénanes de l'Eau, du 18 au 23 mars. Les collégiens ont également été invités à participer aux conférences de clôture des assises.



Focus territorial 2024- Région de Centre Alsace au collège de SAINTE-MARIE

36 éco-délégués et 4 accompagnants étaient présents. Un bus avait été affrété pour l'occasion au départ de la gare de SELESTAT.

Les participants ont été accueillis par l'équipe Développement Durable du collège avant de participer à des ateliers pratiques le matin, animés par la fédération de pêche (prélèvement dans la rivière, analyse au microscope...) et par un enseignant (plastique à la loupe). L'après-midi était consacrée à une visite historique sur l'histoire de l'eau dans la ville de SAINTE-MARIE, animée par la Communauté de Communes du Val d'Argent.



Focus territorial 2024- Région de COLMAR

A l'occasion de la journée mondiale de l'Environnement (5 juin), la CeA a souhaité, au travers l'adoption d'un programme d'actions environnementales à l'échelle du territoire Région de COLMAR, organiser une animation sur le thème de la biodiversité à HIRTZFELDEN avec une vingtaine d'éco-délégués du collège Félix Eboué de FESSENHEIM.

Au programme :

- Découverte par les animateurs de la Maison de la Nature du Vieux Canal (labellisée Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement - CINE) de la flore et de la faune des abords du canal déclassé du Rhône au Rhin (Espace Naturel Sensible).
- Présentation des principales missions de la Brigade Verte également implantée sur ce site dont la CeA est propriétaire à la fois des bâtiments hébergeant le CINE et le poste de la Brigade Verte ainsi que du canal déclassé (soit près de 200 ha de corridor naturel au milieu de la plaine céréalière).



Photo 11 : Education à l'environnement - Photo : E. Levasseur

Focus territorial 2024 : Territoire Sud Alsace

Appel à projet Jeunes citoyens 2024 :

- Collège Adélaïde HAUTVAI (FERRETTE) : projet de revégétalisation de la cour à l'arrière du collège ;
- Collège Nathan KATZ (BURNHAUPT-LE-HAUT) : projet de renaturation d'une partie des espaces verts du collège.

Coffre-fort numérique



Présentation de la politique menée

Dans le cadre de sa politique de dématérialisation des actes administratifs, la CeA a mis en place un coffre-fort numérique individuel pour ses agents qui le souhaitent et dans lequel elle dépose les bulletins de paie de façon dématérialisée.

Bilan des actions menées en 2024

Mise en place du bulletin de paie dématérialisé au 1^{er} janvier 2024. Plus de 70 % des agents de la CeA ont souscrit au service de Digiposte, prestataire de la solution de coffre-fort numérique.

Le bulletin de paie dématérialisé permet d'éviter l'impression, l'envoi et la distribution des fiches de paie et offre une meilleure sécurisation et une garantie de réception du document avec des données personnelles.

Le coffre-fort numérique est un service supplémentaire mis à la disposition de l'agent pour le stockage de ses documents professionnels ou personnels. Cet espace appartient à l'agent et la CeA n'y a pas accès.

Perspectives 2025

Tout nouvel agent se voit proposé le service de dématérialisation du bulletin de paie à son arrivée à la CeA. Ce dispositif est aujourd'hui optionnel et réversible.

Budget actuel et futur

Au vu du nombre de coffres-forts numériques ouverts à ce jour, le coût annuel prévisionnel de l'abonnement est estimé à un peu plus de 30 000 € TTC soit 0,588 € TTC par bulletin déposé (0,49 € HT).



1.4 Adaptation au réchauffement climatique

« Plan Arbre »



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagements 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18

Présentation de la politique menée

La CeA s'est dotée d'un « Plan Arbre », elle mène des actions pour valoriser et faire évoluer les paysages alsaciens, pour favoriser l'adaptation au changement climatique (par exemple par le dispositif Forêts d'Avenir d'Alsace) et pour développer une filière bois durable alsacienne. A ce titre, elle a également engagé un programme ambitieux de construction faisant appel au bois.

Soutien au secteur forestier :

En 2021, la CeA a décidé de mettre en œuvre un plan de rebond des Forêts d'Avenir d'Alsace doté d'un budget d'1 M€ sur la période 2022-2023. Les projets soutenus dans le cadre de ce dispositif sont des projets communaux favorisant la régénération naturelle en préservant le peuplement existant et son potentiel d'avenir tout en le complétant dans le cadre d'une stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique.

L'objectif est d'améliorer la résilience et la résistance du peuplement aux sécheresses, canicules et attaques de ravageurs.

Les projets Forêts d'Avenir d'Alsace (FAA) permettent d'accroître le stockage de carbone, de préserver les sols et de favoriser la production de bois (éco matériau, bois de chauffage...), au travers d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

La CeA favorise également l'agrandissement parcellaire des forêts privées qui sont fortement morcelées dans le cadre de sa compétence aménagement foncier.

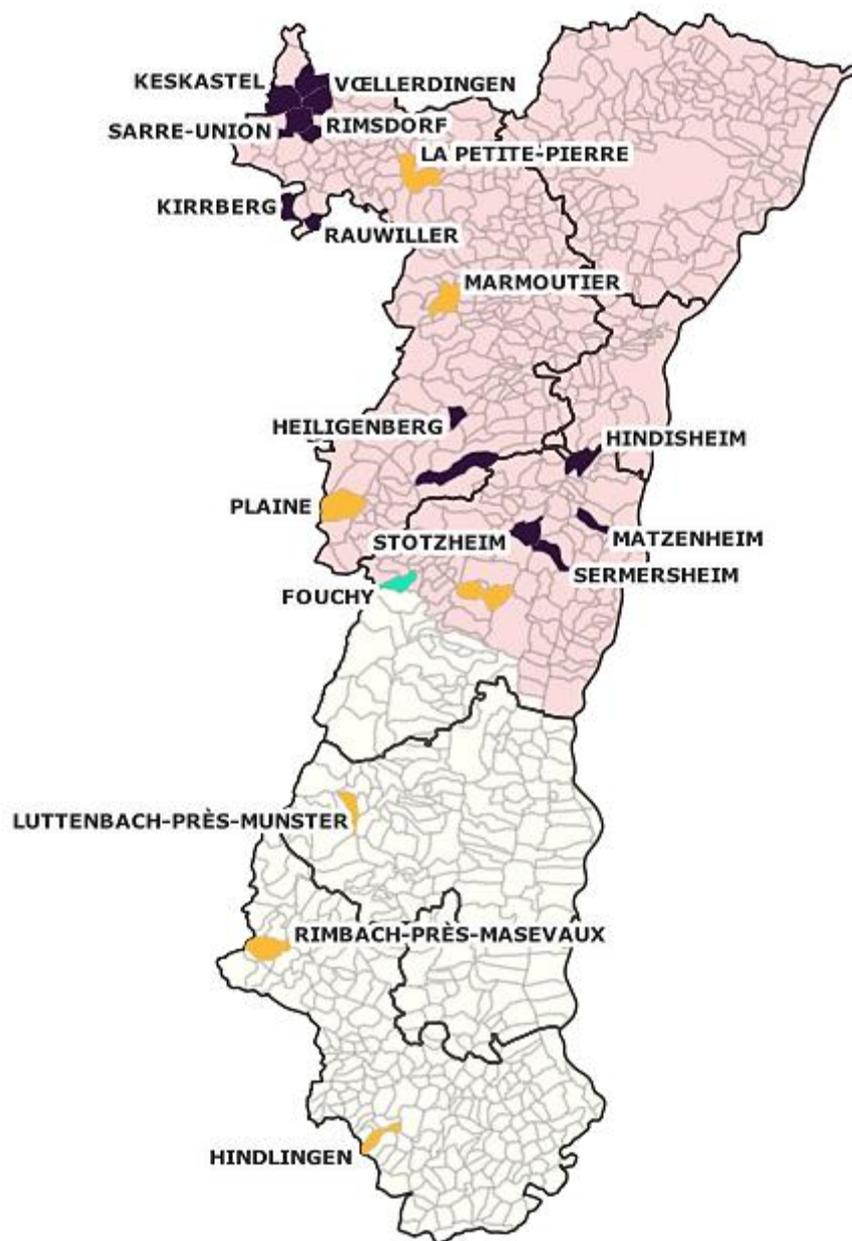
Bilan 2024

En 2024, le dispositif FAA a été élargi aux forêts privées alsaciennes.

Budget consacré à ces actions en 2024 : 208 967 € (budget 2021-2023 : 917 317 €)

En 2024, la Collectivité a soutenu 21 projets représentant 64 ha de Forêts d'Avenir d'Alsace. 17 611 arbres ont été plantés en complément de ceux qui repousseront par régénération naturelle. Pour un plant semé, on considère qu'il y a un plant en régénération naturelle qui est soutenu par notre dispositif. En outre, à ce bilan se rajoutent les actions du dispositif auprès des propriétaires privés de forêts.

Sur la période 2021-2023, la collectivité a soutenu 84 projets représentant 261 ha de forêts d'avenir. 108 443 arbres ont ainsi été plantés en complément de la régénération naturelle.



Localisation des dossiers FAA de l'année 2024

Perspectives 2025

Plan arbre

En 2025, la CeA adoptera un nouveau Plan Arbre fondé sur le Plan Arbre actuel revu et amélioré sur la base de l'expérience du plan actuel et des enjeux nouveaux.

Le dispositif « Forêts d'Avenir d'Alsace » sera poursuivi avec une probable montée en puissance du nombre de dossiers issus des forêts privées.

Les modalités de suivi à long terme seront construites avec les partenaires de FAA (ONF, Chambre d'Agriculture Alsace, CNPF Grand-Est) pour garder une trace de ces essais de plantations



en contexte incertain pour que l'on puisse, sur le long terme, s'en inspirer.

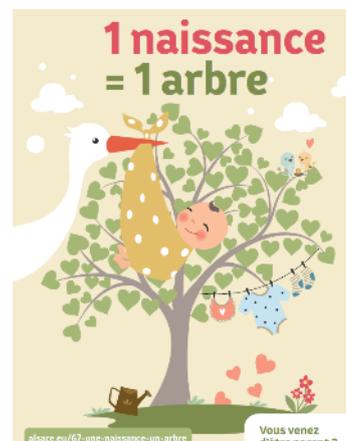
« une naissance / un arbre »

La CeA offre pour chaque naissance aux parents volontaires un arbre qu'ils peuvent planter dans leur jardin ou sur leur balcon.

L'objectif est que les parents participent à l'environnement de leur enfant, qu'ils prennent soin de la nature et consomment des fruits de qualité produit localement.

Budget consacré à ces actions en 2024 : 16 300 €

1 304 arbres ont été offerts en 2024



Ilots de Fraicheurs Urbains



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 12

Présentation de la politique menée

Le premier îlot de fraicheur a été réalisé en 2022. En 2023 un peu plus de vingt collèges ont été identifiés comme prioritaires au Programme Pluriannuel d'Investissement et de Maintenance pour amorcer l'action. Aujourd'hui, aucun aménagement de collège n'est réalisé sans avoir étudié cette dimension.

Le CEREMA (Bureau d'Etudes de l'Etat) a fait des mesures thermiques pendant les étés 2022 et 2023 pour accompagner scientifiquement le suivi des premiers travaux de notre collectivité. Cet accompagnement, salué par des prix nationaux, permet d'objectiver les résultats et de valoriser le travail de la collectivité à l'échelle nationale.

De plus une cartographie thermique 3D est mise en œuvre en régie, selon une méthodologie inédite à notre territoire, cette démarche fait également référence à l'échelle nationale (conférences, etc.) et prouve l'expertise des agents de la CeA.

Objectif :

Déployer un Plan ambitieux de création d'îlots de fraicheurs dans les collèges alsaciens afin d'adapter les cours au changement climatique et améliorer le confort des usagers.

Budget :

La CeA a lancé un programme pluriannuel d'investissement de 600 M€ (2022-2030) au bénéfice des collèges alsaciens. Le CEREMA (expertise technique de l'État) accompagne la CeA dans l'expertise scientifique de certains de ces projets et dans la formalisation de bonnes pratiques favorisant les îlots de fraîcheur.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est également partenaire pour accompagner les projets avec infiltration des eaux des cours et ainsi lutter contre la sécheresse. La CeA complète cette action par 1,5 millions d'euros dédiés spécifiquement aux îlots de fraîcheur, pour compléter au besoin les 600 millions d'€ déjà budgétés.

Bilan 2023/2024 :

24 collèges en cours d'études et de travaux.

Perspectives 2024/2025

Le déploiement sera renforcé à partir de 2024 selon des critères techniques, mais également pédagogiques et de contexte thermique des collèges. Car l'entretien est essentiel, la CeA a également initié un programme de formation à la gestion différenciée des espaces verts avec le CNFPT pour tous les agents techniques d'entretien de collèges.

Généraliser l'étude d'îlots de fraîcheur pour tous les collèges à l'horizon 2030 et poursuivre un plan d'action annuel. Dans un second temps étendre les outils développés par la collectivité au bénéfice des communes et EHPAD : les accompagner financièrement, notamment pour la plantation d'arbres.

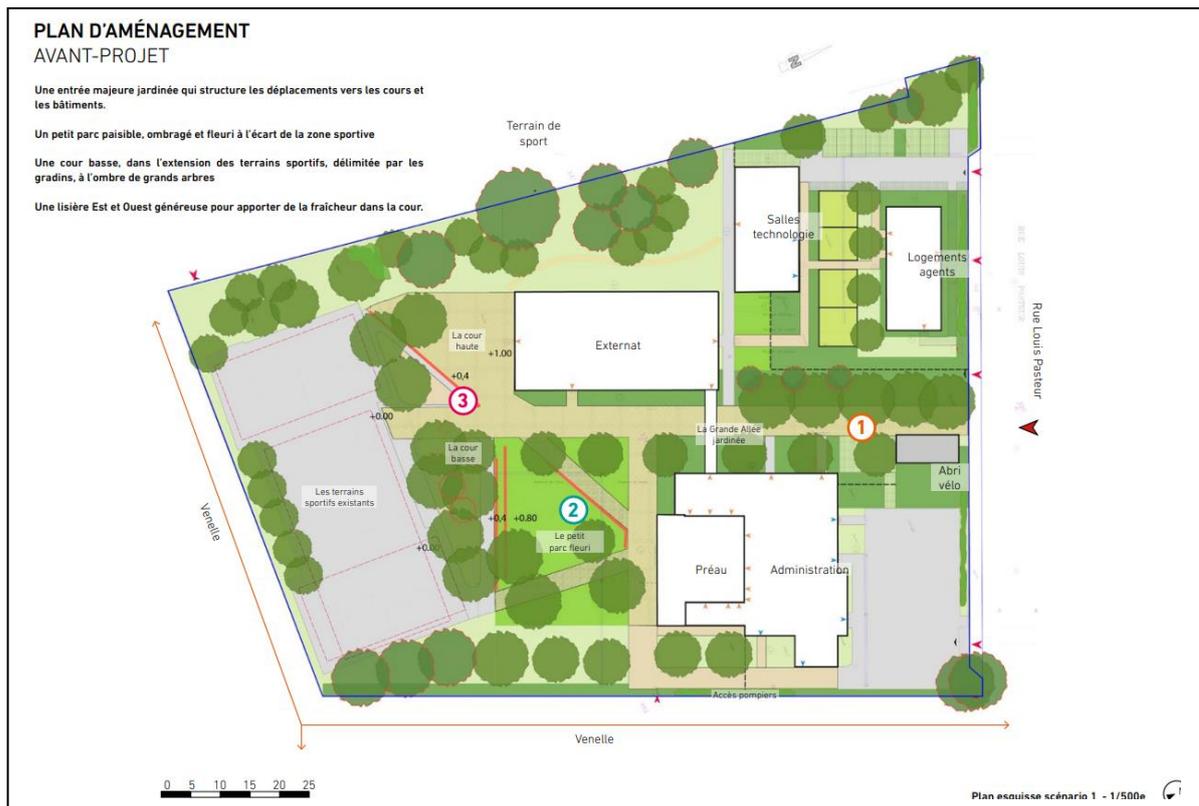
Focus territorial : Travaux d'aménagement des espaces extérieurs et d'assainissement au collège de MERTZWILLER.

Ce projet s'inscrit dans la politique de suppression des îlots de chaleur des collèges portée par la CeA. Le premier programme a bénéficié d'un budget de 1,5 million d'euros et a permis de réaliser des travaux sur des collèges à MERTZWILLER, SAVERNE et WITTENHEIM. La création d'îlots de fraîcheur dans les collèges est par ailleurs étudiée dans chaque opération de restructuration, de réhabilitation ou dans le cadre de la maintenance des espaces extérieurs des collèges. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est partenaire de cette démarche.

En 2023 et 2024 ont été réalisés des travaux au collège Jacques Tati de MERTZWILLER consistant en un réaménagement des espaces extérieurs afin d'améliorer le cadre de vie des usagers (élèves, communauté éducative), en plus de remplacer les réseaux d'assainissement, via notamment :

- La création d'une trame de cheminement arborée et d'un parc permettant de créer des espaces ombragés, atténuant les effets d'îlot de chaleur urbain ;
- L'installation de mobilier permettant, entre autres, de faire classe à l'extérieur ;

- La désimperméabilisation d'une partie des espaces avec des pavés drainants.



L'opération de MERTZWILLER représente un coût travaux de 462 000 € TTC.

Participer à la lutte contre les incendies de forêt



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 18

Présentation de la politique menée

Face aux aléas climatiques et naturels, les enjeux du territoire nécessitent des actions nouvelles pour lutter et s'adapter à des risques majeurs nouveaux, notamment de sécheresse et de feux de forêts. Les années 2022 et 2023 ont démontré l'importance de ce sujet à l'échelle rhénane.

Compétence première de l'Etat, la CeA entend toutefois s'appuyer sur ses Services d'Incendie et de Secours (SIS) d'Alsace pour mener des actions significatives dans le domaine. Des contacts sont déjà pris pour que les points hauts que constituent nos châteaux et édifices en sommets des Vosges puissent devenir des points d'observation et de vigie du feu.

La CeA dans le cadre de ses compétences collabore avec les services de l'Etat et les SIS pour élaborer un schéma d'accessibilité des forêts alsaciennes en cas d'incendie.

Bilan des actions menées en 2024

1. Poursuite des expérimentations de postes de vigie avec les SIS 67 et 68 ;
2. Démarrage du travail collaboratif avec les DDT ainsi que les SIS 67 et 68 pour les schémas d'accessibilité des forêts alsaciennes pour les services d'incendie et de secours.

Perspectives 2025

1. Poursuite de la mise à disposition des points hauts qui sont la propriété de la CeA pour les vigies feux ;
2. Avancement de l'élaboration du schéma d'accessibilité des forêts en cas d'incendie (les schémas devront être terminés en 2026).

Finalité 2 : Préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources

L'Alsace possède une formidable diversité de milieux naturels, de paysages et d'espèces, parfois rares et menacées. À ce tableau, il faut ajouter un important réseau hydrographique. La densité de population y est très supérieure à la moyenne nationale, concentrée autour d'un tissu urbain et industriel dense. Elle peut représenter une menace pour la biodiversité et la ressource en eau.

2.1 Protection des milieux et de leur biodiversité

Préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS)



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 17

Cadre réglementaire

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. La préservation des sites naturels existants passe par des acquisitions foncières dans le cadre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ou par une gestion environnementale adéquate.

Objectif(s)

Maintenir, restaurer et, si possible, étendre les sites naturels pour garantir un bon fonctionnement des écosystèmes et ainsi contribuer à la protection de la population grâce aux services écosystémiques rendus par la nature.

Partenariats

- Communes, en particulier pour celles auxquelles le droit de préemption ENS a été délégué,
- Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), via une convention sur des zones spécifiques dans le Bas-Rhin, et plus globalement via l'outil Vigifoncier Grand Est,
- Conservatoire des Espaces Naturels d'Alsace (CEN Alsace) pour la gestion d'une partie des sites naturels propriétés de le CeA et la découverte des sites au grand public via des chantiers nature,
- Parc Départemental d'Erstein pour les sites gérés en régie dans le Bas-Rhin,

- Brigade Verte pour la surveillance des sites dans le Haut-Rhin,
- Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) et associations d'éducation à l'environnement locales pour la valorisation des sites (visites/animations avec scolaires et grand public, conception de panneaux pédagogiques, ...),
- Les associations naturalistes locales : Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), BUFO et l'Office des Données Naturalistes du Grand Est (ODONAT), pour la veille naturaliste sur les sites et l'inventaire en continu,
- Partenaires universitaires et centres de recherche pour certains sites (Woerr à LAUTERBOURG notamment),
- Agriculteurs via des baux ruraux à clauses environnementales quand la gestion du site le permet.

Bilan 2024

- 95 sites représentant une surface d'environ 1 916 ha,
- 5 650 ha classés en zones de préemption ENS sur 42 sites,
- Renouvellement et extension du marché d'entretien des sites ENS : 3 entreprises d'insertion interviennent dans les 5 secteurs d'interventions de la CeA pour un montant annuel de travaux d'environ 150 000 €/an,
- En matière d'insertion, ces sites ENS en régie sont ainsi mis à profit pour des actions de retour à l'emploi, avec en 2024, 9 personnes en CDD d'insertion qui ont travaillé à l'entretien de ces sites (698 heures). De même pour les sites gérés par le Conservatoire des Sites Naturels d'Alsace (CSA), 68 jours de travail ont été sous-traités à des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

Ces 1 916 ha d'ENS constituent aussi de véritables puits de carbone car ils concernent les milieux forestiers et prairiaux qui sont les plus efficaces en terme de stockage de carbone dans le sol. On peut estimer le stock de carbone dans le sol de ces sites à 146 720 tonnes, en sachant que les modes de gestion appliqués permettent aussi de conserver et d'améliorer ce potentiel de stockage.

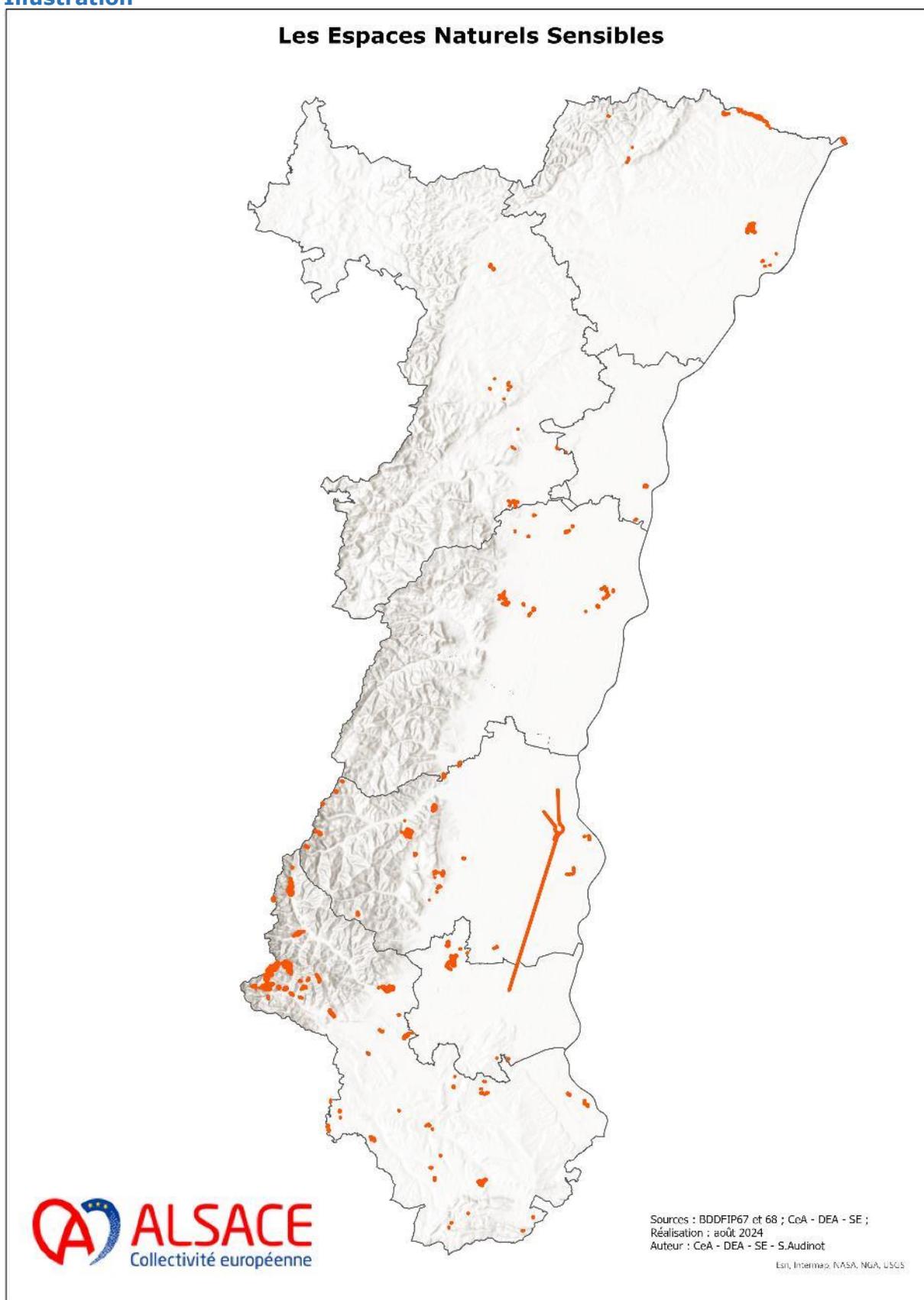
Perspectives 2025

- Rédaction d'une Stratégie Alsacienne des ENS et de la Biodiversité à l'échelle de la CeA,
- Renforcement de la valorisation des sites, notamment avec les partenariats existants avec les associations naturalistes, les CINE et les associations d'éducation à l'environnement locales.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

Poursuivre l'acquisition et la restauration d'espaces naturels sensibles, pour favoriser le stockage de carbone, notamment des zones humides et forêts.

Illustration



Focus 2024

- Finalisation de la construction de l'observatoire à ALTENACH : finalisation de la création d'un observatoire sur l'ENS des étangs Nérac à ALTENACH avec l'appui d'un collectif d'architecte. Ce projet permet au grand public de découvrir le site sans en perturber la quiétude. De plus, cet équipement offrira à la Maison de la Nature du Sundgau une possibilité supplémentaire pour des activités pédagogiques.



- Acquisition de nouvelles parcelles pour conforter la préservation de sites ENS dans la vallée de la Lauter (1,48 ha), de la Grossmatt (2,23 ha) et du Bischenberg (0,58 ha),

Restauration de la Continuité écologique des cours d'eau



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 17

Cadre réglementaire

La continuité écologique des milieux aquatiques a été introduite par la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 et traduite en droit français par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006. Elle se définit par la libre circulation des espèces, une hydrologie proche des conditions naturelles et le bon transit des sédiments dans les milieux fluviaux à forte valeur patrimoniale.

Cette continuité doit être maintenue ou rétablie par les propriétaires d'ouvrages impactant les cours d'eau ayant fait l'objet d'un classement au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement.

La CeA a en charge la gestion d'un patrimoine routier de 6 400 km équipés de plus de 2 600 ponts (hors ouvrages d'ouverture < 2m), qui, pour certains d'entre eux, sont des freins à la continuité écologique. En tant que propriétaire, la CeA doit mettre en conformité ses ouvrages impactants.



Seuil infranchissable du pont de la RD 1422 sur l'Andlau à SAINT-PIERRE

Objectif(s) :

Assurer la continuité écologique sur l'ensemble des ouvrages propriétés de la CeA faisant obstacle à la circulation piscicole et au transit sédimentaire sur les cours d'eau classés en Liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement.

Partenariat :

Sur cette thématique, le partenariat s'exprime par :

- un Accord Cadre entre l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) et la CeA permettant de cibler des thématiques d'interventions conjointes sur des priorités communes intéressant l'ensemble du territoire alsacien en faveur de l'Eau, de la biodiversité et de l'atténuation au changement climatique ;
- un partenariat plus technique associant un ensemble d'organismes « experts » dans la concrétisation des projets : Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN), Association Saumon-Rhin, Services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires/DDT, Office Français de la Biodiversité/OFB, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement/DREAL) ;
- un soutien financier aux travaux (subvention) à Rivières de Haute Alsace (RHA) qui assure pour le compte de la CeA, des syndicats de rivières et des collectivités la gestion des cours d'eau en particulier sur le volet protection des milieux aquatiques.

Stratégie développée

La stratégie d'intervention adoptée vise à définir pour tous les ouvrages l'ensemble des options techniques possibles de rétablissement de la continuité écologique, en privilégiant systématiquement celle d'un effacement total de l'obstacle lorsque cela sera possible. L'effacement complet de l'obstacle est la solution la meilleure pour :

- permettre les continuités de circulation amont/aval de toutes les espèces aquatiques présentes (franchissabilité non sélective) ;
- rétablir l'écoulement naturel permettant une meilleure recharge des nappes alluviales d'accompagnement en période de hautes eaux et une meilleure alimentation du cours d'eau par la nappe en période de sécheresse ;
- autoriser le transit des sédiments charriés par la rivière en crue par les mécanismes naturels d'érosion / transport / dépôts dans le lit fluvial.

Les biotopes aquatiques (création de milieux neufs) et la qualité des eaux (bio-filtration / auto-épuration) en seront ainsi grandement améliorés.

Bilan des actions 2024

L'année 2024 a été consacrée à :

- L'intégration des ouvrages d'art de la CeA (territoire haut-rhinois) dans la base de données,
- Le prédiagnostic de l'ensemble des ouvrages d'art du Haut-Rhin situés sur un cours d'eau classés en Liste 2,
- Le suivi des marchés d'étude pour les 12 ouvrages d'art sur la haute vallée de la Bruche,
- Le suivi du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une passe à poissons sur l'Andlau sous le pont de la RD (Route Départementale) 1422 à SAINT-PIERRE,
- L'octroi d'un montant de subvention de 309 000 € à Rivières de Haute Alsace (RHA) pour des travaux de protection des milieux aquatiques réalisés par les syndicats de rivières du Haut-Rhin (renaturation, revégétalisation, reméandrage, création de zones humides, passes à poissons...)

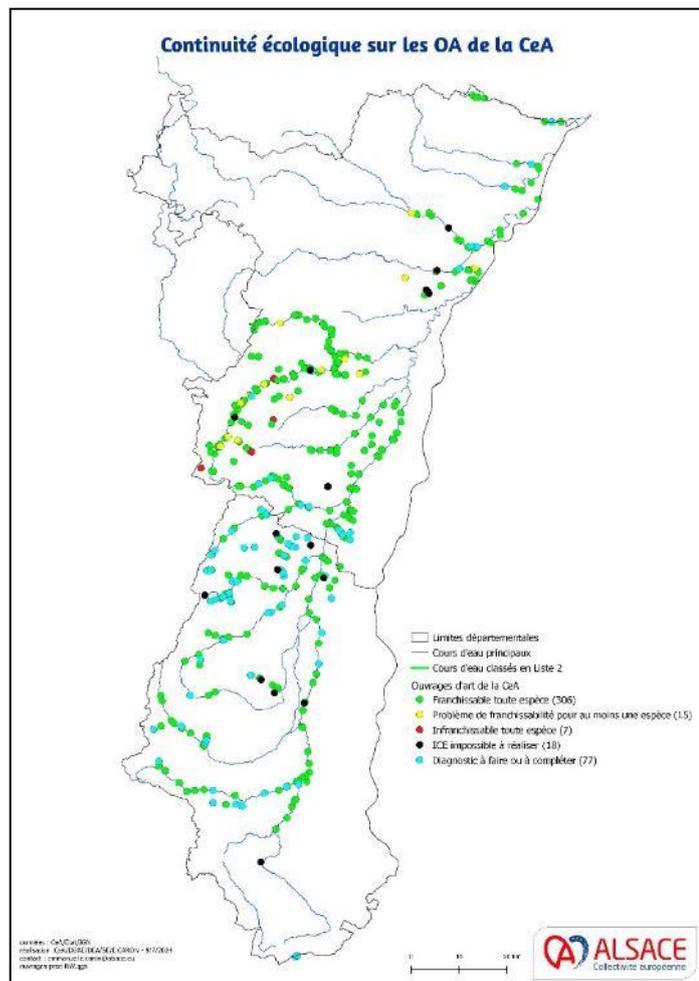
Au terme de 2024, le prédiagnostic de continuité écologique sur l'ensemble des ouvrages d'art de la CeA franchissant un cours d'eau classé en Liste 2, a pu être établi.

Sur les 423 ouvrages inspectés, 306 (72 %) ne présentent aucun problème de franchissabilité pour la montaison du poisson et pour la dévalaison des sédiments.

Les diagnostics de continuité écologique (ICE), plus avancés dans le Bas-Rhin, font état de 22 ouvrages impactant la migration pour tout ou partie des espèces piscicoles présentes ou recherchées.

77 ouvrages d'art dont la majeure partie se situe dans le Haut-Rhin doivent faire l'objet de diagnostics plus poussés (protocole ICE).

Certains d'entre eux (18) présentent de réelles difficultés (assecs, enjeux sécuritaire, difficultés d'accès) pour réaliser ces diagnostics.



Perspectives 2025

- L'étude préalable sur les 12 ouvrages d'arts sur la haute vallée de la Bruche (dont le seuil Référentiel Obstacle à l'Écoulement (ROE) 15816 de DINSHEIM/GRESSWILLER) a été lancée et devrait être finalisée en 2024 avec la perspective d'engager des phases de Maitrise d'œuvre et de travaux dans les prochaines années.
- Le seuil ROE 23747 sur l'Andlau, au niveau de la commune de SAINT-PIERRE est en phase de maitrise d'œuvre avec des travaux envisagés en 2025 ou 2026 en fonction du dossier Loi eau.

- Pour les études préalables, 2025, 2026 et 2027 devraient permettre d'avoir un scénario sur chaque ouvrage d'art impactant dans le Bas-Rhin et d'avoir réalisé une première fois le protocole ICE sur l'ensemble du territoire alsacien.

Chiffres clés

- 6 000 km de cours d'eau en Alsace, dont 1 360 km classés au titre de la continuité écologique (liste 2) ;
- 3 811 ouvrages de franchissement sont propriétés de la CeA. Ce chiffre n'intègre pas les petits ouvrages d'ouverture inférieurs à 2 mètres, qui ne sont pas tous connus ;
- 420 ouvrages d'art se situent sur un cours d'eau classés en Liste 2.
 - 306 sont franchissables sans difficultés,
 - 15 présentent une difficulté de franchissabilité pour au moins une espèce,
 - 7 sont infranchissables pour toutes les espèces,
 - 18 sont impossibles à diagnostiquer,
 - 77 doivent encore faire l'objet d'un diagnostic approfondi.



Photo 12 : Franchissement piscicole du barrage d'Avolsheim sur la Bruche par une rivière de contournement artificielle.

A terme, la CeA disposera d'une vision complète de l'ensemble des ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique. Cela permettra de bâtir une programmation pluriannuelle hiérarchisée globale des interventions (selon critère coût/bénéfice) à l'horizon 10 ans.

Focus territorial 2024 : Agglomération de MULHOUSE : continuité écologique des seuils

Depuis la création de Rivières Haute Alsace, l'intervention de la CeA consiste en un appui financier (subvention) aux travaux de protection / renaturation des milieux aquatiques.

Cette année, le syndicat mixte de la Thur aval a étudié la continuité écologique des seuils à Staffelfelden en prévision d'un projet d'équipement en turbines hydroélectriques. Des travaux linéaires le long du cours d'eau, de coupes et de végétalisation ont également été réalisés.

La Collectivité a soutenu le syndicat mixte de la Thur aval à hauteur de 4 167 € pour ces opérations, soit 20 % du coût éligible des travaux s'élevant à 20 833 €.



Photo 13 : Réfection d'un seuil/passe à poissons sur la Thur à Wittelsheim en 2023



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 17

Présentation de la politique menée

La politique très volontariste de la Collectivité (coopération du service environnement et de la direction des routes) vise à éviter les écrasements massifs d'amphibiens, dont l'ensemble des espèces sont protégées au niveau national. Concrètement, il s'agit, durant la période de migration nuptiale (mi-février à mi-avril selon les espèces et l'altitude), de capturer les amphibiens tentant de traverser les routes pour rejoindre leurs lieux de reproduction : mares ou plans d'eau. Ce travail est réalisé en partenariat avec la Brigade Verte, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), l'association Les Piverts et l'association BUFO, sans compter les nombreux bénévoles qui répondent chaque année « présents » pour prêter main forte.



Figure 1 : Grenouille rousse - Hammerweier

Bilan 2024

- plus de 66 000 amphibiens ont échappé à l'écrasement,
- 66 sites équipés de filets + seaux,
- 7 sites équipés de crapauducs,
- 31 650 mètres linéaires de filets
- Près de 450 bénévoles

Perspectives 2025

Le dispositif sera poursuivi en 2025.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration :

- Initier la réflexion sur le déplacement des bénévoles.
- Réflexion sur l'investissement dans des dispositifs pérennes pour réduire les installations récurrentes.



2.2 Protection de la ressource en eau

Afin d'agir de concert en faveur de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, un partenariat technique et financier entre la CeA et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse a été établi par le biais d'un accord-cadre.

Gestion d'un patrimoine hydraulique et fluvial de la CeA



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 17

Cadre réglementaire

La gestion du patrimoine hydraulique fluvial départemental : barrages, lacs et canaux.

La CeA est propriétaire d'un important patrimoine d'ouvrages hydrauliques structurants (lacs, barrages, canaux, ...) dont elle assure elle-même la gestion ou en la confiant au Syndicat mixte des Rivières de Haute Alsace dont elle est membre. Ils sont aménagés et entretenus à des fins de prévention des crues et des inondations, mais aussi de soutien de l'étiage des cours d'eau en été. Ils ont une double fonction de rétention et d'écrêtement des crues d'hiver et de printemps (en particulier le barrage de KRUTH-WILDENSTEIN) et de soutien des écoulements en période estivale. Cette politique de prévention est aussi fondée en cas de risque important sur l'épandage des crues en plaine dans les secteurs prévus à cet effet en amont des secteurs habités.



Les canaux quant à eux, constituent des éléments structurants d'importants corridors écologiques (trames bleue et verte) dans le paysage alsacien. Pour partie, ils participent également à la recharge de la nappe phréatique par infiltration ou à l'irrigation de terres agricoles.

Lacs et canaux contribuent fortement à la valorisation touristique des territoires pour l'intérêt patrimonial qu'ils représentent, mais aussi comme support d'activités de loisirs de plein air décarbonées (cyclisme, randonnée pédestre, pêche, ...).

Afin d'agir de concert en faveur de la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention des risques, un partenariat multiple est nécessaire avec le Syndicat Mixte des Rivières de Haute Alsace (opérateur qui assure pour le compte de la CeA et des collectivités riveraines la prévision des crues, l'aménagement, la gestion et

l'entretien des cours d'eau et des ouvrages), les associations d'usagers (agriculteurs, usiniers, pêcheurs, associations naturalistes, ...), les acteurs institutionnels (services de l'Etat), et en particulier l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse avec laquelle la CeA a établi un partenariat technique et financier par le biais d'un accord-cadre passé en 2022 pour une durée de 4 ans, actuellement en cours de renouvellement.

Stratégie pour faire baisser le bilan carbone

- Génie écologique : Boisement berge et reconstitution de ripisylves naturelles le long des principales voies d'eau (piège à carbone) ;
- Génie civil : Réemploi de matériaux constitutifs des anciens ouvrages restaurés (moellons et maçonnerie de pierres de taille) ; usage de matériaux de construction d'origine locale (grès ou granit des Vosges) ;
- Développement de l'hydroélectricité : barrage de la Lauch, canal déclassé du Rhône au Rhin ;
- Il s'agit aussi de manière générale et par une bonne gestion de ces ouvrages (effectuée en direct ou déléguée) de contribuer à la résilience des territoires tant du point de vue de la ressource en eau compte tenu du changement climatique (stockage pour le soutien d'étiage, recharge de la nappe par infiltration) que de la valorisation énergétique (hydroélectricité) dont le potentiel et la faisabilité sera étudiée par bassin versant.

Bilan 2024

- En travaux depuis 2020, le barrage de KRUTH-WILDENSTEIN a pu être remis en eau à 100 % en 2024. Les travaux d'étanchéité en crête de digue sont en cours de finalisation, ce qui permettra d'achever le chantier sur ce volet. Des travaux de finition restent à réaliser (en particulier le parapet définitif programmé pour 2025).
- Sur le barrage de la Lauch il a été opté dans le cadre de la phase projet pour un béton compacté au rouleau (BCR) moderne de type IV-RCC. Outre ses avantages techniques par rapport à un béton BCR classique, sa sobriété en ciment (60 kg/m³ contre 80-100 kg/m³ pour un BCR classique) et une logistique simplifiée pour sa mise en œuvre, vont conduire à un meilleur bilan carbone du chantier.
- Les travaux de remise en état et de valorisation du Canal de la Bruche se sont poursuivis sur 2024 par la restauration de 4 nouveaux ouvrages structurants :
 - o Restauration de la prise d'alimentation en eau du canal à WOLXHEIM ainsi que son automatisé,
 - o Réhabilitation des déversoirs d'alimentation des Muhlbach n° 4 et n° 3 respectivement à ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE et à ERGERSHEIM,
 - o Restauration de l'écluse n° 3 à ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE.
 - o Engagement de travaux pour la restauration de l'écluse n°2 à ERGERSHEIM

Ces travaux permettent de mieux maîtriser les prélèvements d'eau dans le milieu naturel (BRUCHE et MOSSIG) et d'optimiser l'alimentation dans les Muhlbach et le canal lui-même.



En corolaire, de nombreuses interventions ont été réalisées pour valoriser le domaine sur un plan écologique et paysager :

- gestion de la végétation arborée, arbustive et herbacée le long des berges (élagage, abattages sélectifs, plantations d'espèces diversifiées et adaptées au milieu naturel),
- interventions sur la prolifération des plantes aquatiques dans la voie d'eau, la maîtrise du développement des massifs d'ortie et des plantes invasives ou indésirables (balsamine, renouée, roncier),
- restauration écologique de berges dégradées,
- création d'habitats et de sites refuges pour la faune locale.

En 2024, le programme global de restauration du canal de la Bruche est arrivé à mi-parcours. Depuis 2000, la moitié des ouvrages structurants ont ainsi été restaurés et sécurisés permettant de garantir les niveaux d'eau, de maîtriser les écoulements de crue sur près de 85 % du linéaire de la voie d'eau et d'optimiser l'alimentation de 60 % des Muhlbach. A ce stade, plus de 6 M€ ont été investis par la CeA. Un focus est dédié ci-après à ce chantier.

Perspectives 2025

- Poursuite du projet du barrage de la Lauch avec instruction réglementaire des dossiers techniques et d'autorisation environnementale intégrant la décision prise par la CeA de rehausser de 3 m le barrage existant afin d'optimiser son rôle de rétention des crues et de soutien des étiages ;
- Poursuite des travaux de restauration et de valorisation du Canal de la Bruche avec les opérations de :
 - Remise en état de l'écluse n° 2 à ERGERSHEIM
 - Restauration de l'écluse n° 1 à WOLXHEIM
 - Engagement de la restauration du barrage d'AVOLSHEIM-WOLXHEIM
- Poursuite des négociations pour le transfert en propriété et en gestion du réseau des canaux de la Hardt ;
- Assises transfrontalières 2025
Elles se concentreront sur la thématique des usages de l'eau, selon le souhait exprimé à l'issue des Assises 2024 ;
- L'édition 2025 du Campus de l'eau sera déclinée en lien avec les Assises Rhénanes de l'Eau avec pour objectif l'émergence d'un parlement des jeunes sur l'eau à horizon 2026.

Focus 2024 : Assises Rhénanes de l'Eau :

La deuxième édition des Assises Rhénanes de l'Eau s'est déroulée sur la semaine de la journée mondiale de l'Eau du 18 au 23 mars 2024.

Une entrée en matière a eu lieu fin janvier avec le « campus de l'eau » à destination d'un public de jeunes Français et Allemands bilingues à Breisach-am-Rhein. Il leur a été proposé de réaliser des dessins de presse sur la thématique de l'eau via un encadrement de professionnels.

Les Assises ont proposé tout au long de la semaine du 22 mars des journées partenariales organisées en Suisse, France et Allemagne (conférences et présentations de projets et de visites de terrain sur l'eau potable, la protection contre les crues...), une journée scientifique à STRASBOURG et un événement de clôture à l'Hôtel d'Alsace avec un retour sur la semaine, des tables rondes, des grands témoins (participation du sociologue Jean VIARD) et des remises de prix (concours photo « AquaRhéna » et prix aux 3 meilleures thèses traitant d'un aspect transfrontalier de l'eau).



En marge de cette trame principale, un certain nombre de visites et événements en direction du grand public et de collégiens ont eu lieu : visites d'entreprises, du Laboratoire Alsacien d'Analyses (L2A) de la CeA, journées des Eco-délégués (atelier sur l'eau, visites d'ouvrages), animations par les CINE, et visites de stations d'épuration (réunion transfrontalière des exploitants).



Focus 2024 : Le Canal de la Bruche

Outre les 20 km de voie d'eau, le domaine du canal est constitué de 11 écluses avec leurs dépendances, ainsi que l'ancien chemin de halage transformé depuis 1987 en itinéraire cyclable. Il comprend également les ouvrages d'alimentation et de régulation des débits (barrage et prises d'eau), ainsi que les seuils déversoirs permettant de desservir 11 petits cours d'eau diffluent (les Muhlbach) qui irriguent les communes riveraines.

Son état de vétusté a conduit la CeA à engager en 2019 un vaste projet de 14,5 M€ sur 7 ans pour le restaurer. Pour des raisons techniques, ce programme sera rallongé de 2 à 3 ans. D'ici fin 2024, 12 ouvrages (sur un total de 21) auront été remis en état pour un montant de près de 6 M€. Pour le reste du programme, 10 ouvrages (écluses, déversoirs ainsi que le barrage d'alimentation) seront restaurés.

Ces investissements doivent permettre de mieux maîtriser les prélèvements en rivière ainsi que les écoulements du canal lui-même dans un contexte de raréfaction et de tension de plus en plus prégnant sur la ressource en eau.

Afin de réduire leur empreinte carbone, les travaux de restauration prévoient le réemploi systématique des matériaux constitutifs des anciens ouvrages (pierres de tailles et maçonnerie de grès des Vosges), ainsi que l'utilisation de matériaux de construction d'origine locale (carrière de grès) ou en provenance de la vallée de la Bruche. La transformation en plaquettes ou en pellets des bois d'abattages et d'élagage issus de l'entretien annuel de la végétation rivulaire de la voie d'eau, doit être également soulignée.

Ces travaux structurants s'accompagnent d'opérations variées de gestion écologique de la végétation le long des berges : restauration de la ripisylve, plantations d'arbres d'alignement et de fruitiers, gestion des plantes invasives, maîtrise des massifs d'orties, fauches tardives des accotements, etc. Sur la période 2020-22, près de 305 000 € y ont été consacrés.

Ils contribuent aussi à la valorisation paysagère et écologique de cette voie d'eau qui constitue un élément majeur d'une importante trame verte et bleue reliant directement STRASBOURG au piémont vosgien.

Enfin, le canal propose un itinéraire cyclable dans un cadre naturel remarquable, support d'activités sportives et de loisirs décarbonés (randonnée, vélo, promenades, pêche, ...) très appréciées des habitants et des touristes.

Photo 14 : Restauration de la prise d'alimentation à WOLXHEIM



Photo 15 : Restauration de l'écluse n° 3 à ERNOLSHEIM/BRUCHE



Photo 16 : Restauration des déversoirs n° 4 à ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE



Photo 17 ...et n° 3 à ERGERSHEIXHEIM



2.3 Soutien à la profession agricole et préservation du cadre de vie

Soutien à la profession agricole, partenariat avec la Chambre d'Agriculture



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 26

Présentation de la politique menée

L'agriculture occupe 40 % du territoire alsacien pour 6 300 exploitations agricoles et 2 500 viticoles. 10 % de la surface agricole utile est en agriculture biologique ou en conversion. L'agriculture représente un enjeu majeur pour l'économie alsacienne, mais également pour l'aménagement, le dynamisme et la diversité du territoire. Les agriculteurs produisent nos aliments, entretiennent nos paysages, créent de l'emploi et contribuent à la vitalité de nos territoires ruraux.

La politique agricole de la CeA, menée en étroit partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace, vise à promouvoir une agriculture alsacienne compétitive, durable, respectueuse de l'environnement, génératrice d'emplois et de richesses. La Collectivité soutient et porte des projets pour adapter nos territoires ruraux au changement climatique et permettre à l'agriculture de s'inscrire dans des démarches vertueuses pour de la création d'emplois saisonniers ou pérennes, des productions de qualité, une transformation et une commercialisation de proximité en ménageant les paysages, l'eau et la biodiversité.

L'aménagement foncier : un outil au service de l'économie, de l'environnement et de la société

L'aménagement foncier est une compétence de la CeA. Une de ses missions est de contribuer à préserver les ressources en eau, la biodiversité et les continuités écologiques entre les milieux naturels. Il constitue à ce titre un levier pouvant permettre d'engager des programmes de restauration de milieux naturels.

Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture : pour l'emploi, les circuits courts et le développement des territoires ruraux

L'agriculture a besoin de main d'œuvre notamment saisonnière, et peut ainsi constituer une passerelle pour le retour à l'emploi de personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) ou simplement éloignées de l'emploi. Le partenariat entre la CeA et la Chambre d'Agriculture permet de mobiliser des agriculteurs ayant des besoins de main d'œuvre, de proposer ces emplois à des BRSA et si besoin à organiser des formations ou un accompagnement facilitant la reprise d'emplois. Cette démarche a permis de recenser 275 offres saisonnières auprès de 50 entreprises, de former 7 BRSA sur les métiers liés à l'aménagement paysager, d'organiser 10 stages de découverte des métiers et de réaliser 100 missions d'emplois. La possibilité offerte aux BRSA de cumuler le RSA et un salaire sur une courte période est à cet égard une mesure qui est appliquée sur l'ensemble de l'Alsace pour des activités saisonnières comme les vendanges, la récolte des fraises, des asperges ou du houblon.

Les circuits courts : organiser les filières de produits locaux, du producteur jusqu'à l'assiette du consommateur.

La CeA mène une démarche globale de promotion de la qualité des 6 millions de repas servis dans les collèges et d'une alimentation équilibrée, mais également de développement de l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits alimentaires de qualité, d'origine locale et/ou bio.

La CeA a engagé une action sur l'approvisionnement bio et local en direction des autres établissements qui entrent dans son champ d'intervention : établissements de santé, maisons de retraite et foyers d'accueil spécialisés.

Le soutien de la CeA à la Chambre d'Agriculture a permis de réaliser des études sur l'opportunité de créer des outils de transformation des légumes, des produits laitiers dans nos territoires et sur les filières alsaciennes adaptées à la restauration collective. Ces études alimentent les réflexions sur les projets alimentaires territoriaux et sur le développement des circuits alimentaires de proximité.

Bilan des actions menées en 2024

- Partenariat fructueux et pérenne avec la Chambre d'Agriculture Alsace dans les domaines de l'emploi et l'insertion, de l'alimentation et des productions locales et durables, de la transition écologique et énergétique, de la gestion économe du foncier et de la concertation en territoire.
- La Chambre d'Agriculture d'Alsace porte, en partenariat avec la CeA, un observatoire des EnR permettant le suivi de la production d'électricité par panneaux photovoltaïques et de la méthanisation.
- Les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques mis en place et animés par la CeA et/ou la CAA ainsi que la diffusion par le conseil et les formations de pratiques respectueuses permet une amélioration des pratiques agricoles sur le territoire permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le stockage de carbone dans les sols.

Perspectives 2025

- Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace se prolonge sur les mêmes thématiques en 2025, avec en perspective un travail de définition des nouvelles lignes du prochain partenariat sur 2026-2028,
- Le développement de l'approvisionnement local permettra de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées au transport des denrées des collèges.

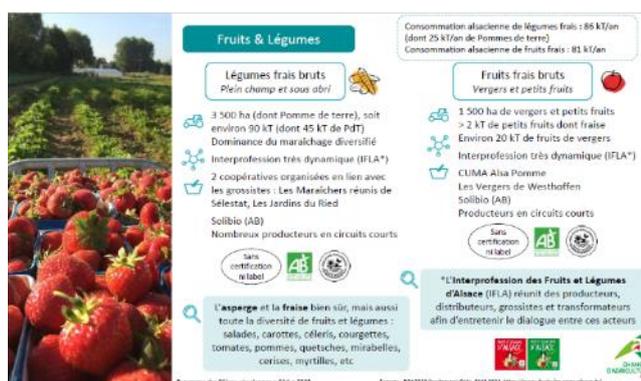
Budget actuel et futur

En 2024, le budget pour le soutien à la profession agricole pour les opérations foncières et le partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace est de 2.6 M€.

Le budget prévisionnel pour 2025 est similaire.

Focus 2024

La CAA en partenariat avec la CeA a réalisé courant 2024 un Panorama des Filières Alsaciennes adapté à la restauration collective. Ce document présente en détail les productions agricoles du territoire et leur adéquation avec l'approvisionnement des établissements scolaires. Il permet d'orienter les actions et les objectifs pour les travaux en lien avec l'approvisionnement local et durable des restaurants collectifs, que ce soit au niveau de la production ou de l'achat.



Focus territorial 2024 : Territoire Sud Alsace

Participation au Forum Alimentation à SIERENTZ

Ce forum de l'alimentation dénommé « Mangeons local en Sud Alsace » a été organisé le 19 mars 2024 par les PETR du Sud Alsace et MULHOUSE à SIERENTZ dans le cadre de leurs Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) avec la participation notamment de la Chambre d'Agriculture d'Alsace, des représentants de la restauration collective, des agriculteurs, de la grande distribution et de la restauration commerciale.

La CeA et les collèges du territoire M2A et Sud Alsace ont ainsi participé à une table-ronde sur les enjeux quant à la restauration collective, l'objectif étant de développer l'approvisionnement local dans les collèges.

Cet évènement devrait être réédité en 2025, d'ici là, la CeA et l'inter-PAT Sud Alsace travaillent ensemble sur l'organisation actuelle de la restauration dans les collèges et les perspectives de développement des circuits courts.

Dispositifs de soutien aux partenaires locaux, GERPLAN et préservation du cadre de vie



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 26

Présentation de la politique menée

Dispositifs de soutien aux partenaires locaux en faveur de la biodiversité, de l'agriculture locale et de la protection de l'environnement : aides GERPLAN, opération « jachères mellifères » et installation de ruches dans le cadre du programme national « L'abeille, partenaire de la biodiversité ».

La CeA, soutient les partenaires locaux à travers des dispositifs de soutiens et opérations en faveur de la biodiversité, de l'agriculture locale et de la protection de l'environnement :

- Démarche GERPLAN,

- Opération jachères mellifères,
- Ruches.

1. Le GERPLAN est une démarche volontaire de gestion durable de l'espace rural et périurbain, initiée depuis plus de 20 ans afin de concilier plusieurs enjeux et à coordonner au niveau local les actions qui en résultent :

- ✓ le maintien et l'optimisation de l'espace de travail des agriculteurs,
- ✓ la préservation du patrimoine naturel et paysager,
- ✓ la préservation de la qualité de l'eau,
- ✓ la maîtrise du développement périurbain,
- ✓ la résilience et l'autonomie des territoires en matière alimentaire.

Ce dispositif d'aide est porté par les structures intercommunales et associe via une concertation élargie, tous les acteurs locaux du territoire concernés (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale/EPCI, communes, associations, agriculteurs, groupement d'agriculteurs) et à des structures plus institutionnelles (Chambre d'Agriculture Alsace, organismes professionnels agricoles, Direction Départementale du Haut-Rhin /DDT 68, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges /PNRBV, Région Grand Est, Pôle d'Équilibre Territorial et Rural /PETR, Agence de l'Eau Rhin-Meuse /AERM, ...). Depuis 2003, 6 M€ ont été mandatés par la CeA pour la mise en œuvre de près de 1 500 actions (hors MAEC et hydraulique).

Parallèlement à cet engagement partenarial et financier sur la gestion de l'espace rural et périurbain, le volet biodiversité est également investi au travers d'opérations en faveur d'insectes pollinisateurs, auxiliaires de cultures et de la petite faune.

2. L'opération « jachères mellifères » proposant un fleurissement des jachères agricoles auprès des exploitants volontaires dans l'objectif de :

- rendre attractives les parcelles agricoles pour favoriser la présence d'auxiliaires de cultures, d'insectes pollinisateurs, de certains oiseaux et petits mammifères,
- créer des noyaux de biodiversité et des corridors écologiques,
- améliorer visuellement le cadre de vie des alsaciens.

Le travail du sol et du semis est pris en charge par la CeA (300 €/ha) et les semences sont fournies par les partenaires agricoles ou fédérations.

A noter que d'autres politiques départementales complètent ce dispositif en faveur des pollinisateurs, en préservant des vergers traditionnels : opérations Vivent les vergers et Sainte Catherine (Cf. fiche dédiée).

3. L'installation de 6 ruches sur la terrasse de l'Hôtel d'Alsace à COLMAR, dans le cadre du programme national « L'abeille, partenaire de la Biodiversité » afin de :

- contribuer au maintien des abeilles domestiques et sauvages pour la pollinisation,
- sensibiliser le public à cet enjeu (animation et visites des ruches).



Photo 18 :Ruches sur le toit de l'HCeA COLMAR - Photo : N. GOYAUX

Stratégie pour faire baisser le bilan carbone

Ces dispositifs de soutien sont vertueux car ils œuvrent pour le maintien de la biodiversité et des paysages. Ils agissent également en faveur de l'agriculture locale et des circuits courts ou encore favorisent une prise de conscience des habitants sur les impacts

environnementaux de nos modes de vie. Ces dispositifs contribuent ainsi à des changements de pratiques et impactent potentiellement positivement les émissions de gaz à effets de serre.

Bilan 2024

GERPLAN

Soucieuses de vouloir préserver les paysages et le cadre de vie des habitants et contribuant au maintien de la biodiversité locale, de nombreuses communes (BALSCHWILLER, SAINT-ULRICH, STEINBRUNN-LE-HAUT ...) ont souhaité planter des arbres et des fruitiers haute tige de variété locale et adaptés à leurs terroirs.

Dans le même esprit, d'autres porteurs de projet (THANNENKIRCH, WIHR-AU-VAL, RIEDISHEIM, Saint-Louis Agglomération, la Communauté de Communes du Sundgau ...) proposent des commandes groupées à destination des habitants de leur territoire, souhaitant ainsi encourager la végétalisation chez les particuliers en proposant des essences adaptées aux conditions locales.

Le bilan estimatif 2024 est le suivant :

- Nombre d'actions engagées : 73 actions éligibles déposées en 2024
- Répartition selon les thématiques GERPLAN :
 - Patrimoine naturel : 26 actions,
 - Cadre de vie et paysage : 23 actions,
 - Agriculture : 6 actions,
 - Sensibilisation du public : 18 actions.

Jachères mellifères

En 2024, le montant de l'opération « jachères mellifères » s'élève pour la Collectivité à 19 986 €.

Ainsi, ce sont 56 agriculteurs qui ont participé à l'opération, soit un total de 140 parcelles et une surface de presque 66,6 hectares. La cartographie des parcelles engagées est visible sur le [site datalsace.eu](http://site.datalsace.eu).

Ruches

En mai 2010 et mai 2011, 6 ruches ont été installées sur la terrasse de l'Hôtel d'Alsace à COLMAR. Monsieur André FRIEH, Président de la Fédération Départementale des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin, a en charge le suivi et l'entretien des ruches ainsi que la mise en pot du miel. Le bilan 2024 est le suivant :

- couverture géographique : siège du Département avenue d'Alsace + env. 3 km aux alentours,
- montant alloué depuis 2010 : 54 500 € dont 3 000 € attribués en 2024,
- indicateurs quantitatifs 2024 : au total, 130 kg de miel ont été produits.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

Le soutien aux actions de plantation d'arbres, de haies, ou de renaturation de milieux humides permet de favoriser le stockage du carbone par les milieux naturels.

Perspectives 2025

GERPLAN

Afin de renforcer l'action de la Collectivité en faveur de la préservation de l'environnement, le dispositif GERPLAN doit évoluer afin de rendre le dispositif plus :

- attractif aux EPCI Bas-Rhinois, dans le cadre d'une perspective de déploiement à l'échelle Alsacienne,
- performant, pour faire émerger des projets environnementaux ambitieux,
- adapté aux enjeux du changement climatique : îlots de fraîcheur et plantation d'arbres, ressource en eau et gestion raisonnée des ressources, résilience des territoires, etc.

Jachères mellifères

Poursuivre l'opération et mieux la faire (re)connaître sur l'ensemble du territoire Alsacien.

Ruches

Le volet « animations et visites des ruches » à destination des agents de la CeA et des scolaires a été reconduit en mai et juin 2024.



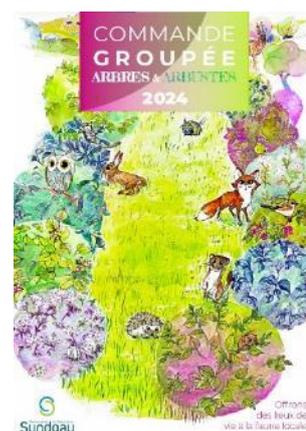
Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

- Les différentes réunions de travail sont, dans la mesure du possible, réalisées en visioconférences pour limiter les déplacements.
- Le Service Environnement privilégie l'utilisation de véhicules électriques pour les déplacements courts.
- Le co-voiturage, l'usage des transports en commun ou de mobilités douces seront promus dans la cadre de l'organisation d'évènements.

Illustration

GERPLAN

Exemple de commande groupée aux habitants proposée par la Communauté de Communes du Sundgau.



Focus 2024 -GERPLAN – Focus Territoire Centre Alsace

Dans le cadre de sa démarche GERPLAN, la Communauté de Communes du Val d'Argent, en partenariat avec de nombreux acteurs locaux, souhaite mener une stratégie foncière agricole dans le but de maintenir les activités agricoles diversifiées et nourricières pour les aménités qu'elles apportent pour son territoire.

Ce territoire, à l'instar de nombreux autres secteurs haut-rhinois, ne fait pas exception. De nombreux agriculteurs et éleveurs en âge de partir à la retraite ne trouvent pas de repreneurs agricoles. La vente des fermes aux particuliers, la difficulté d'accès au foncier et le manque d'accompagnement des exploitants sur le départ ne permettent pas de maintenir les activités agricoles, engendrant progressivement un enrichissement des paysages, une perte de la biodiversité et une dégradation du cadre de vie.

L'étude entamée en 2022 se poursuit sur une partie du territoire en 2024. A son terme, elle doit permettre la mise en œuvre d'une stratégie foncière agricole au niveau intercommunal. Des résultats concrets sont attendus de cette étude, tels que :

- développer l'attractivité agricole de la vallée pour repérer les porteurs de projets et les accompagner dans la reprise d'une exploitation et éviter la vente des fermes aux particuliers,
- soutenir et faciliter les transmissions des exploitations,
- développer l'attractivité aussi d'un point de vue touristique,
- développer une stratégie foncière intercommunale,
- reconquérir le cadre de vie pour les habitants en évitant l'enrichissement et en limitant les risques incendie,
- mettre en place et animer le Comité Local Installation Transmission regroupant plusieurs communes du Pays Welch et du Val d'Argent, territoires ayant des problématiques communes.

Quelques chiffres :

- 20 exploitants agricoles rencontrés sur le terrain (9 porteurs de projet, 11 futurs cédants),
- 3 réunions du Comité Local d'Installation Transmission par an,
- Coût du projet : 15 000 € TTC dont financement totalisant 6 000 € dans le cadre du GERPLAN 2022 et 2024 (40 % de subvention).

Focus 2024 - GERPLAN – Focus Agglomération de MULHOUSE

Soutenir l'agriculture locale de proximité au travers de la démarche GERPLAN

La Commune d'ILLZACH, propriétaire d'un terrain de près de 4 ha, a souhaité le mettre à disposition d'un jeune agriculteur.

L'objectif de la Ville est double :

- permettre l'installation d'un exploitant agricole pour développer une agriculture vivrière de maraîchage, afin de vendre des légumes de qualité, en proximité aux habitants,
- créer une activité sociale à destination des habitants en situation de précarité, des scolaires et seniors, pour faire connaître le métier d'agriculteur et son activité. L'agriculteur sera ainsi chargé d'organiser des journées pédagogiques.

L'investissement agricole de départ est conséquent. La CeA, dans le cadre de la démarche GERPLAN, qui permet de soutenir les projets de diversification agricole, a validé une aide de 1 945 € pour l'installation de 2 serres maraîchères sur le site.



Photo 19 : Serres maraîchères – ILLZACH

« Renaturer », une priorité pour lutter contre le changement climatique et préserver la biodiversité

La Commune de NIFFER a récemment réalisé un parc de loisirs situé le long du Canal de Huningue. D'une superficie de 1 hectare, il comprend un terrain multisports, une aire de basket, un pumtrack, des jeux pour les enfants, des espaces pique-nique, ainsi que des agrès de fitness.

Afin de créer une liaison verte entre le village et le parc, la Commune a acquis une parcelle de terrain d'une superficie de 22 ares. Celle-ci a été aménagée pour créer un sentier ombragé, mais aussi apporter un îlot de fraîcheur sur le site, aujourd'hui très exposé à la chaleur.

De nombreux arbres et arbustes ont été plantés à l'automne. Afin de valoriser les plantes locales, la CeA soutient, dans le cadre du GERPLAN de l'Agglomération de MULHOUSE, la plantation d'arbres et d'arbustes locaux et propose une liste d'espèces spécifiques adaptées au sol, au climat et bénéfiques à la biodiversité.

Le coût du projet s'élève à 6 850 € HT soutenu par la CeA à hauteur de 40 %, soit une aide de 2 740 €.



Photo 20 : plantations réalisées à l'automne – Niffer

Focus territorial 2024 : Territoire Sud Alsace :

Actions financées dans le cadre du GERPLAN : Collège Robert Schuman (SAINT-AMARIN) : dans le cadre de la construction du gymnase, travaux d'aménagement de la cour avec création d'un jardin pédagogique et de prairie sèche et mésophile (automne 2024).

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 26

Présentation de la politique menée

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) consistent en des aides financières attribuées pour une période de 5 ans aux exploitants agricoles volontaires, en contrepartie de pratiques respectueuses de l'environnement. Elles sont spécifiques à des territoires et des enjeux bien définis (biodiversité, eau, érosion, sol, etc.) et sont cadrées par un document appelé Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC). La nouvelle programmation s'étend de 2023 à 2027.

Les nouveaux PAECs alsaciens 2023-2027 ont été construits sur la base des nouvelles mesures issues du Plan Stratégique National français et validées par la Commission Européenne et en partenariat avec les différents organismes alsaciens (Chambre Agriculture Alsace, Direction Départementale des Territoires /DDT, Etablissements Public de Coopération Intercommunale /EPCI, Région, opérateurs Natura 2000, associations naturalistes...).

Stratégie pour faire baisser le bilan carbone :

Poursuivre cette politique en faveur de la préservation des milieux prairiaux afin de favoriser le stockage de carbone.

Bilan 2024

Les PAECs ainsi déposés par la CeA pour la période 2023-2027 sont les suivants :

- ✓ PAEC Territoires du Haut-Rhin (hors montagne vosgienne) : son objectif est le maintien et la création de prairies pour toutes les aménités que ces dernières procurent. La CeA est porteur de ce PAEC avec les structures intercommunales engagées dans un GERPLAN ainsi que les animateurs Natura 2000 concernés. L'animation est assurée par la Chambre d'Agriculture Alsace.

Ce PAEC est découpé en 3 territoires en fonction des enjeux :

- PAEC Territoires du Haut-Rhin - Biodiversité : correspond aux zonages établis par les structures intercommunales haut-rhinoises ayant validé leur programme d'actions GERPLAN (hors Colmar Agglomération),

- PAEC Territoires du Haut-Rhin - Eau : correspond au zonage des aires d'alimentation de captages dégradés,
 - PAEC Territoires du Haut-Rhin - Natura 2000 : correspond aux zonages Natura 2000 suivants : zones agricoles de la Hardt, Jura Alsacien et Vallée de la Largue.
- ✓ Les Rieds bas-rhinois : dans le cadre des priorités définies par le Schéma Départemental des Espaces Naturels, la CeA est porteur, animateur et cofinanceur de 2 PAECs :
- le Ried de la Zorn, qui comprend la vallée de la Zorn de SAVERNE a WEYERSHEIM et le Ried Nord entre WEYERSHEIM et SCHIRREIN, avec des enjeux liés à la protection des captages, de l'avifaune et de la flore,
 - les Rieds de la Zembs, du Dachsbad et du Bruch de l'Andlau qui portent sur des périmètres d'interventions historiques de la CeA en intégrant les enjeux spécifiques aux habitats et aux espèces prioritaires de Natura 2000.

Jusqu'à la programmation 2015-2022, la CeA pouvait financer ces mesures (financement possible aux côtés de la Région Grand Est). Mais pour la nouvelle programmation 2023-2027, la Région Grand Est s'étant désengagée des mesures surfaciques, il n'est désormais plus possible pour la CeA de financer ces mesures. Une solution pour les campagnes 2023 et 2024 a été trouvée avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, qui se substitue à la CeA pour les mesures non concernées par les zonages Natura 2000. Les exploitants qui ont souscrits des mesures dans l'ancienne programmation 2015-2022 restent encore engagés jusqu'à la date de fin de contractualisation, pouvant aller jusqu'à 2025 pour certaines mesures.

De même, l'intervention de notre collectivité sur d'autres PAECs « Montagne vosgienne » et « Vosges du Nord et Alsace Bossue » reste toujours soumise à une évolution réglementaire, et les financements prévus sont pris en charge par l'Etat et l'AERM.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

Au-delà de leur bénéfice en matière de préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité, la préservation de ces prairies permanentes reste aussi fondamentale en terme de stockage de carbone (entre 80 à 100 T par hectare), avec une plus-value à minima de 30 T /ha par rapport aux terres cultivées.

Perspectives 2025

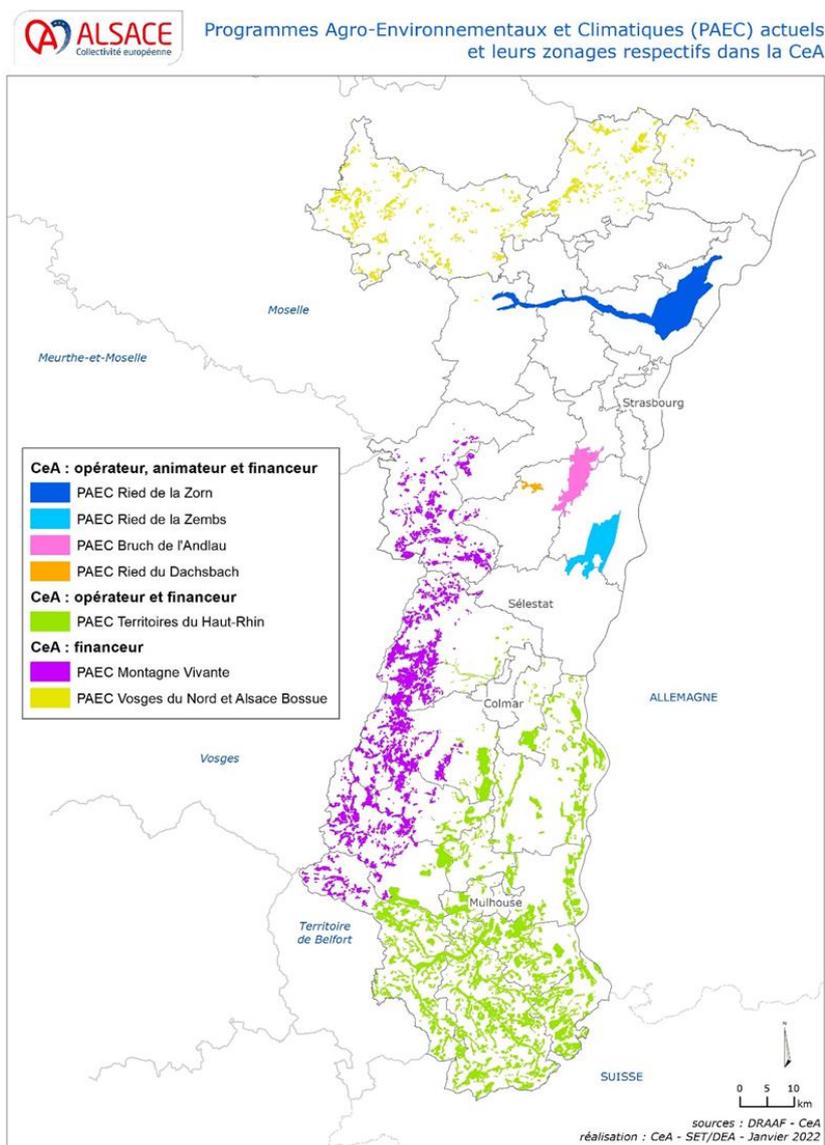
Perspectives générales

La candidature et la mise en œuvre des nouveaux PAECs en 2025 par la CeA reste à ce stade dépendante de la position des ministères sur le sujet du financement, et des disponibilités budgétaires de la DRAAF et du FEADER pour 2025.

A minima, des animations et formations seront à prévoir auprès des agriculteurs ayant souscrits des mesures en 2024 et 2025, suivant le PAEC concerné, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace.

Pour le PAEC Territoires du Haut-Rhin, de nombreux engagements arrivent à échéance en 2025 et devront être renouvelés (1 142 ha pour 70 exploitations) mais avec une grande incertitude (désengagements des agriculteurs dans le dispositif, règle de non-cumul avec les Paiements pour Services Environnementaux...).

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration



Poursuite du portage des PAEC, pour préserver les prairies permanentes et leur capacité de stockage.

Focus 2024

La programmation 2023-2027 est plus exigeante que les précédentes en termes de contraintes de mise en œuvre et moins rémunératrice pour les bénéficiaires. De même, il existe maintenant une obligation de réalisation de diagnostics d'exploitation dès qu'une MAEC est souscrite et de plans de gestion selon les mesures engagées.

L'estimation des engagements souscrits par les exploitants reste conforme aux attentes :

- 62 ha dont 2 ha de création de prairies ont été souscrits dans le PAEC « Territoires du Haut Rhin » concernant 6 exploitations ; la baisse des engagements dans la création de prairie est significative en 2024 et n'a jamais été aussi faible depuis 2015.
- La majeure partie des surfaces du PAEC Rieds de la Zembs, du Dachsbach et du Bruch de l'Andlau ont été signées en 2023. L'ouverture de ce PAEC en 2024 permettait de proposer la MAEC couvert d'intérêt faunistique et

floristique favorables (CIFF) aux vanneaux huppés. 8 agriculteurs sont venus en animation. 5 MAEC CIFF ont été signées sur quelques 9 ha, 2 parcelles ont été souscrites en création de prairies, 17 ha ont été souscrit en MAEC favorables aux oiseaux et 5 ha en MAEC favorables aux papillons. - La majeure partie des surfaces du PAEC Ried de la Zorn a été souscrite en 2023. En 2024, 3 agriculteurs sont venus souscrire une dizaine d'ha de MAEC favorables aux oiseaux.

Par ailleurs, dans le cadre de la programmation 2023-2027, tout agriculteur ayant contractualisé une MAEC doit réaliser une formation d'une journée dans les 2 ans suivant la souscription de la MAEC. En 2024, 70 agriculteurs ayant souscrit une MAEC en 2023 ont donc suivi une formation. Ces formations ont été organisées en lien avec la Chambre Régionale d'Agriculture et avec l'opérateur du PAEC du Ried de l'Ill.

Lutte contre les moustiques



Présentation de la politique menée

Lutte anti-nuisances :

La lutte anti-moustiques est régie par la loi du 16 décembre 1964 qui a introduit les notions de zones de lutte créées par arrêté préfectoral. La loi de finances de 1975 a conféré à ces dépenses un caractère obligatoire pour les départements (à hauteur de 50 % minimum) et pour les communes.

Ces opérations consistent à contrôler les populations de moustiques d'un secteur pour diminuer les nuisances qu'ils occasionnent. Depuis les années 1980, cette lutte est réalisée par des opérateurs publics désignés par arrêtés préfectoraux. Ces opérateurs réalisent des traitements ciblés des zones de pontes en fonction de la densité des larves, essentiellement dans les zones humides et les forêts alluviales, à pied ou par hélicoptère, à l'aide d'un insecticide biologique le BTi, spécifique aux larves de moustiques.

Dans le territoire du Bas-Rhin, le Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM 67) est en charge de ces opérations. En 2024 la participation financière de la CeA, est de 215 000 € pour le SLM67 (50 % de l'assiette éligible). Le budget de la structure est calibré pour faire face à des circonstances parfois exceptionnelles (crues et précipitations importantes, couplées avec des pics de températures favorables à l'éclosion des larves de moustiques).

Sur le territoire du Haut-Rhin, cette lutte est conduite par la Brigade Verte. Les missions de lutte contre les moustiques ne concernent qu'une dizaine de communes adhérentes à la Brigade Verte et font l'objet d'une contribution annuelle de l'ordre de 60 000 €.

Prévention contre le moustique tigre :

Détecté pour la première fois en Alsace en 2014, le moustique tigre, *Aedes albopictus*, s'est implanté de façon irréversible en 2015. Ce moustique est particulièrement agressif et nuisant, et peut, dans certaines conditions, être vecteur des maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le zika.

Les volets surveillance entomologique et lutte autour des cas, sous la responsabilité de l'Agence Régionale de Santé (ARS), sont confiés par prestation au SLM 67 sur le territoire du Bas-Rhin et à la Brigade Verte sur le territoire du Haut-Rhin.

Le rôle des communes intervient sur le volet de la prévention. Le partenariat avec la CeA permet au SLM 67 et à la Brigade Verte d'apporter une assistance technique aux communes en répondant à leurs interrogations concernant les techniques de lutte et de prévention.

Cela repose notamment sur de la sensibilisation et de la formation des élus et services communaux et de la sensibilisation des jardiniers des jardins familiaux des zones colonisées (articles, manifestations grand public, ...). L'accent est mis sur les actions collectives et la formation des relais locaux, en commune en particulier.

Pour ces actions, le SLM 67 et la Brigade Verte perçoivent respectivement une aide de la CeA de 15 000 € et 12 000 €, soit 80 % de leur budget prévisionnel. Certaines opérations sont réalisées en régie.



Stratégie pour faire baisser le bilan carbone

L'utilisation de véhicule électrique pour se rendre en réunion ou la tenue de temps d'échange en visio-conférence sont à privilégier.

L'épandage par voie aérienne des traitements préventifs relatifs au développement du moustique autochtone sont effectués par hélicoptère. Aucune méthode alternative n'est aujourd'hui possible néanmoins les opérations d'épandages sont mutualisées avec nos voisins Allemands.

Bilan 2024

L'année a été exceptionnelle par la quantité de précipitations au printemps. Les traitements contre les nuisances dues aux moustiques « locaux » ont été réalisés à pied et par hélicoptère, en fonction de ces précipitations.

Une étude est en cours, avec le SLM 67 et l'ENGEES, visant à évaluer l'impact des traitements sur les autres espèces. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année.

Par ailleurs, suite à l'installation par la CeA en 2020 et 2021 de gîtes à chiroptères dans des casemates de la ligne Maginot situées dans l'ENS de LEUTENHEIM, deux oreillardes ont été observés. L'objectif est d'une part de favoriser la biodiversité en facilitant l'installation de ces espèces prédatrices des moustiques et d'autre part, d'utiliser ces opérations pour sensibiliser le public notamment scolaire à la biodiversité.

La zone colonisée par le moustique tigre augmente encore cette année. Cet insecte étant très actif en fin d'été et notamment en septembre, le bilan sera réalisé en fin d'année. Une campagne de communication sur les gestes de prévention a été déployée durant tout l'été 2024 via des spots radio et une campagne de visuels sur les réseaux sociaux.

Perspectives 2025

Ces actions vont être poursuivies et adaptées, en tenant compte de l'évolution de la colonisation pour ce qui concerne le moustique tigre.

2.4 Sensibilisation et Education à l'Environnement

La CeA, par ses actions et ses partenariats, s'investit pour que le patrimoine naturel alsacien soit mieux connu du plus grand nombre pour être mieux préservé.

Brigade verte



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 28

Présentation de la politique menée

La Brigade Verte a été créée il y a plus de 30 ans sur l'initiative de l'ancien Président de Département du Haut-Rhin. L'idée de la création de ce syndicat intercommunal des gardes-champêtres était d'offrir aux petites communes à faibles moyens financiers la possibilité de mutualiser un garde-champêtre. Pour la CeA, il s'agit d'un formidable outil pour la surveillance et la protection de la nature et de l'environnement, notamment sur ses Espaces Naturels Sensibles. En tant que membre fondateur, la CeA, est fortement représentée dans les instances de gouvernance de ce syndicat aux côtés des élus locaux des communes membres. La Collectivité apporte une contribution statutaire au budget de fonctionnement du syndicat à hauteur de 40 % des dépenses, soit en 2023 un montant de 1,8 millions d'euros.

Bilan 2024

En partenariat avec la CeA, la Brigade Verte intervient sur :

- le suivi et la surveillance de l'ensemble des propriétés de la CeA à vocation environnementale et paysagère (dont les Espaces Naturels Sensibles),
- l'observation et la transmission des informations éventuelles liées au respect des baux à clauses environnementales sur des propriétés départementales,



- le transport des oiseaux ou de la petite faune blessés ou malades en lien avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),
- la participation à l'opération « Protection des Batraciens »,
- la participation aux campagnes de ramassage de déchets,
- le rôle de médiateur « faune sauvage » et « plantes exotiques envahissantes »,
- la présence de la Brigade Verte aux diverses campagnes d'information et de sensibilisation de la CeA dans le domaine de l'environnement.



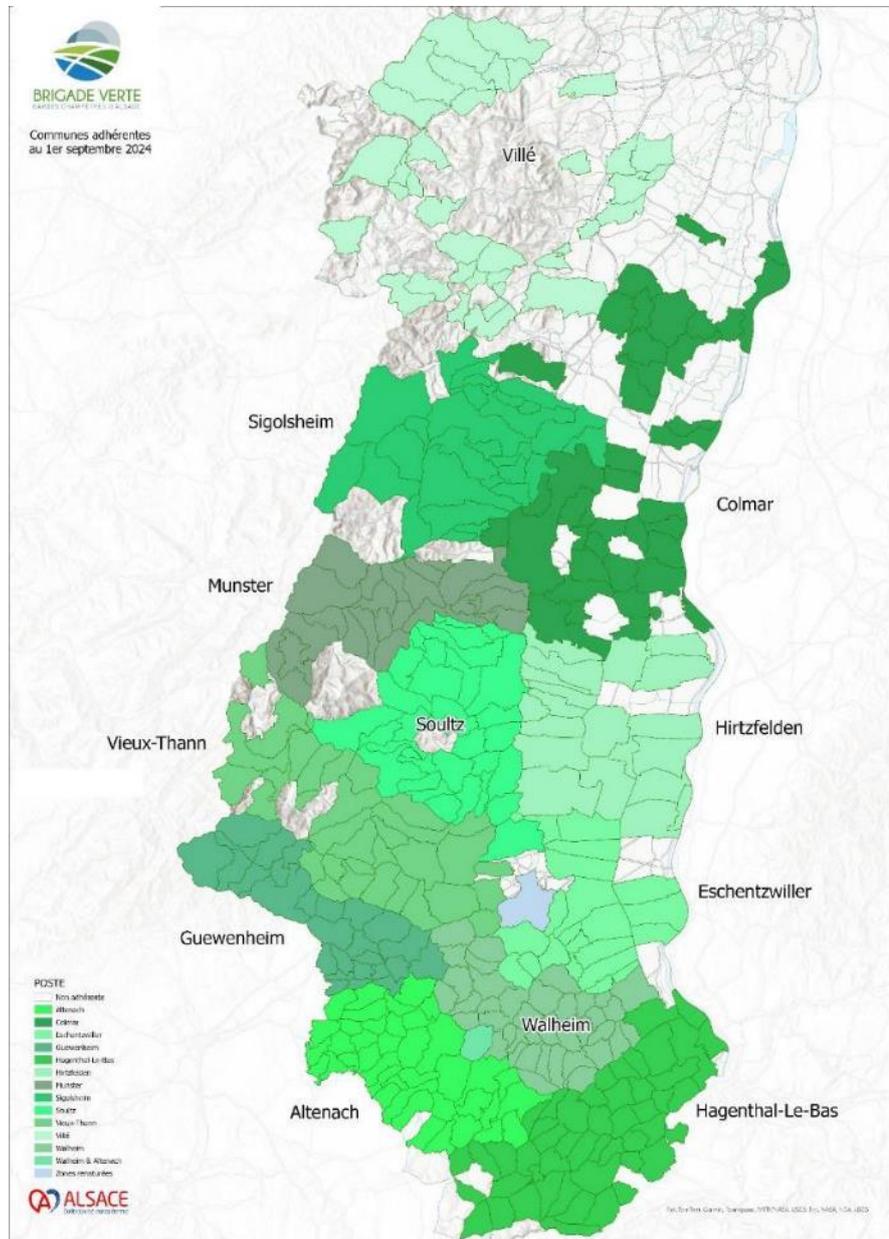
En 2024, la Brigade Verte a continué à déployer son action vers les communes bas-rhinoises. Ce sont ainsi 4 nouvelles communes bas-rhinoises qui ont rejoint le syndicat. Par ailleurs, 3 nouvelles communes dans le Haut-Rhin ont également adhéré au Syndicat, ce qui porte à un total de 385 communes membres.

Perspectives 2025

Le déploiement vers le Bas-Rhin va se poursuivre, progressivement du sud vers le nord, de sorte à ce que les nouveaux agents puissent s'appuyer sur les antennes déjà en place, avec la mise en place d'un deuxième poste dans le Bas-Rhin, probablement dans le Ried.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

Encourager la structure à une réflexion sur la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.





Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 28

Présentation de la politique menée

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, de la transition énergétique et de la protection et de la préservation des Espaces naturels sensibles, la CeA soutient des actions de sensibilisation à la nature, à l'environnement et au développement durable. Depuis la création de la CeA, deux dispositifs de soutien à l'éducation à l'environnement coexistent en Alsace. Une convergence est prévue en 2025. Le montant total des subventions pour 2024 s'élève à 1 251 890 € au titre du fonctionnement et 16 500 € en investissement. La Collectivité s'appuie pour ces actions sur le réseau associatif alsacien en éducation à l'environnement coordonné par sa tête de réseau ARIENA, ainsi que sur des relais locaux territorialisés qui sont des Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE).

Stratégie pour faire baisser le bilan carbone

La politique concertée d'Éducation à l'Environnement vise à changer les comportements et à adopter les bons gestes en faveur de la protection des milieux, de la biodiversité et des ressources. Les éco-gestes, actions en faveur d'économies d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre font partie des axes développés dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

Bilan 2024

Ce sont en tout quelques 200 000 personnes par an qui bénéficient d'animations pédagogiques, souvent inscrites dans la durée. Le public scolaire, dont des collégiens (environ 5 %), est majoritairement bénéficiaire des animations, suivi des activités de loisir et de grand public. Des animations vers des publics spécifiques prioritaires pour la CeA (public fragile, en situation d'handicap et petite enfance) sont également proposées et en forte augmentation depuis quelques années. Les thématiques abordées en lien avec les priorités de la collectivité sont : les Espaces Naturels Sensibles et plus globalement le patrimoine naturel alsacien, l'alimentation durable, la réduction du gaspillage alimentaire et les circuits courts, enjeux autour de l'eau potable et de l'assainissement ainsi que de la transition énergétique.

Perspectives 2025

Une convergence des deux dispositifs d'aide est prévue pour 2025, visant une harmonisation des critères d'éligibilité en renforçant les actions en faveur des thématiques et publics prioritaires pour la collectivité. Un travail renforcé entre les CINE et les 7 territoires de la collectivité est également envisagé.

Illustration

Le réseau alsacien d'éducation à l'environnement :





Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 9

Présentation de la politique menée

L'opération « Sainte-Catherine » s'inscrit dans la politique de la CeA, en faveur du patrimoine arboré et plus spécialement des vergers traditionnels et patrimoniaux. Elle a été initiée en 2001 dans le Haut-Rhin, suite à la tempête du 26 décembre 1999.

Objectif(s) :

Elle vise à réhabiliter auprès des Alsaciens les fruitiers haute tige de variété locale et ancienne comme élément fort de nos territoires d'un point de vue environnemental, paysager et patrimonial, et de leur faire gagner un de ces arbres via un jeu concours publié dans le Magazine « Toute l'Alsace » et les réseaux sociaux de la collectivité.

Les objectifs concrets recherchés sont les suivants :

- favoriser la diversification des milieux et des habitats pour les insectes, oiseaux et petits mammifères inféodés aux vergers ou à ce type d'arbre,
- participer à la création et au maintien de noyaux de biodiversité et de corridors écologiques,
- maintenir et/ou recréer une ceinture verte faisant tampon entre zone urbanisée et espace rural,
- structurer les paysages alsaciens, notamment en plaine, les fruitiers haute tige ayant un port d'arbre imposant et prégnant visuellement,
- réhabiliter le bois d'œuvre d'espèce fruitière.

L'opération « Sainte-Catherine » est menée en partenariat avec la Fédération des Arboriculteurs du Bas-Rhin, la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin et leurs associations locales.

Stratégie pour faire baisser le bilan carbone

L'opération Sainte-Catherine permet la plantation d'arbres fruitiers, qui vont permettre le stockage de carbone au fur et à mesure de leur croissance.

Budget

Le budget prévisionnel pour 2024 s'élève à 33 604 € pour une prévision de 1 085 fruitiers offerts par la Collectivité.

Bilan 2024

Le jeu concours a été organisé en 2024 avec 4 288 participants. Le tirage au sort du jeu concours a permis de faire gagner 125 arbres fruitiers par territoire soit un total de 875 fruitiers qui sont remis à des particuliers le 23 novembre 2024.

210 arbres sont également remis aux communes et bénévoles associés à la plantation des vergers communaux.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

Afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre, le règlement a été adapté en 2024 en proposant aux gagnants de venir chercher leurs arbres dans les points de distribution de leur choix pour plus de proximité.

Les participants du jeu concours de la Sainte-Catherine ont pu cette année jouer via un Qrcode et éviter ainsi d'envoyer une carte postale couteuse et génératrice de gaz à effet de serre.

Perspectives 2025

Poursuite de l'opération en 2025

Focus territorial 2024 – Région de COLMAR

Soutien à la création d'un nouveau verger communal à BLODELSHEIM au travers la mise à disposition de 25 fruitiers haute-tige par la CeA à l'occasion de l'opération « A la Sainte Catherine, tout bois prend racine ». Le chantier participatif a permis à plus de 50 participants (élu du Conseil Municipal, enfants et habitants de la Commune, anciens « Petits Maires » du Conseil Municipal des jeunes...) de contribuer activement à cette plantation tout en bénéficiant des conseils pratiques des arboriculteurs de l'association d'arboriculture d'OTTMARSHEIM.



Photo 21 : Plantations lors de l'opération Sainte Catherine - Photos : E. Levasseur

Focus territorial 2024 – Agglomération de MULHOUSE

L'opération Sainte-Catherine du territoire de l'agglomération de MULHOUSE a eu lieu le 23 novembre 2024 dans le verger communal de ZILLISHEIM pour la plantation d'arbres fruitiers et à la salle polyvalente pour la distribution de 125 arbres fruitiers aux gagnants du jeu-concours du magazine « Toute l'Alsace ».

Cette opération a pour but de mettre en avant les vergers traditionnels hautes tiges, caractéristiques des ceintures vertes des villages alsaciens, aujourd'hui de plus en plus morcelées. Un chantier de 10 bénévoles organisé par la Commune a permis de planter 10 arbres fruitiers haute-tige et demi-tige dans le verger communal. Ce verger servira de support pédagogique à l'association locale d'arboriculture pour sensibiliser les habitants de la commune, notamment les jeunes, à l'environnement et aux paysages et créer une dynamique associative autour du verger.



Focus territorial 2024 : Territoire Sud Alsace :

Arbres de la Sainte-Catherine 2024 à HAUSGAUEN et ALTKIRCH

Dans le cadre du Plan Arbres, la Sainte-Catherine dans le territoire Sud Alsace, organisée le 23 novembre 2024 avec la commune de HAUSGAUEN, vise à inciter la plantation d'arbres fruitiers à haute tige pour favoriser la biodiversité. Ces arbres constituent l'habitat naturel de nombreux insectes et oiseaux. Grâce à leur bonne adaptation aux conditions locales, et s'ils sont bien entretenus, ces arbres produisent régulièrement des fruits qui peuvent être transformés en de nombreux produits mais aussi du bois d'œuvre indispensable pour l'ébénisterie. Par ailleurs, ce sont des éléments structurants du paysage qui jouent le rôle de brise-vent naturel et permettent d'éviter l'érosion des sols.

Ainsi, l'opération des Arbres de la Sainte-Catherine consiste à offrir 100 arbres en faveur des alsaciens lauréats du jeu-concours. Cette opération permet également de doter la commune-hôte, de 20 arbres fruitiers à haute tige en vue de la plantation d'un verger participatif et citoyen sous l'égide des arboriculteurs locaux. La Sainte-Catherine rassemble ainsi citoyens, écoliers de la commune, collégiens, arboriculteurs, élus, agents... autour d'animations valorisant le respect de la nature et de l'environnement.

Finalité 3 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

La solidarité entre individus, entre générations, au sein d'un même territoire et entre les territoires est l'un des principes majeurs et fondateurs du développement durable. La CeA est un acteur clé en la matière. Elle est au cœur de nombreux dispositifs au bénéfice des publics dits « prioritaires » ou « vulnérables » : personnes âgées et handicapées, allocataires du rSa, petite enfance, personnes et familles en difficulté ou isolées, ... Son objectif principal est de limiter toute forme d'éloignement qu'il soit géographique, social et générationnel, afin que le territoire et sa population se développe de façon harmonieuse.

3.1 Insertion et lutte contre la pauvreté

Insertion et politique Revenu de Solidarité Active (RSA)



Présentation de la politique menée

Pour répondre aux enjeux de l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi et tout particulièrement des bénéficiaires du RSA, la CeA a développé une stratégie articulée autour de principes qui ont notamment permis depuis 2021 de constater une baisse du nombre de foyers allocataires du RSA (moins 6 000 foyers allocataires payés entre 2020 et 2023) :

- **Une prise en charge rapide des bénéficiaires du RSA dès l'entrée dans le dispositif** via des plateformes d'accueil et d'orientation. Mises en place en 2020 dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin respectivement depuis 2011 et 2016 sur le territoire de MULHOUSE et de COLMAR, l'enjeu actuel est d'harmoniser leur fonctionnement et de les inscrire durablement dans l'organisation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE). A cela est associée, une politique active du juste droit permettant une gestion saine des deniers publics dans un contexte où les dépenses sociales, en particulier celles liées au RSA, restent soumises à une forte pression. On comptabilise ainsi à ce titre plus de 10 M€ de non-dépense RSA en 2022.
- **Une orientation et un accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'emploi d'abord et l'activité pour tous** (cible de 70 % d'orientation professionnelle) grâce à un réseau étendu de référents sur le territoire qui assurent l'accompagnement des bénéficiaires du rSa vers l'activité et l'emploi. Ces accompagnements sont réalisés par les opérateurs de l'insertion, les équipes de Pôle Emploi, les travailleurs sociaux de la CeA et de la Ville de STRASBOURG (dans le cadre de la délégation des compétences sociales et médico-sociales). Sont mises en avant dès l'orientation, les potentialités des bénéficiaires du RSA de

manière à permettre leur orientation majoritairement vers un accompagnement emploi.

- **La levée des freins périphériques à l'emploi et la réponse aux besoins des bénéficiaires du RSA** : mode de garde, mobilité, pratique de la langue, santé, logement, formation, accès à l'entreprise..., en coordonnant les différentes offres d'insertion des partenaires du consortium alsacien du SPIE.

Objectif

Compte tenu du contexte de forte inflation que nous connaissons depuis la crise économique et sociale sans précédent de 2020, la CeA se doit de poursuivre et renforcer ses efforts en faveur d'un Service Public alsacien de l'Insertion et de l'Emploi efficace dans la prise en charge des bénéficiaires du RSA et en termes de sorties à l'emploi du dispositif (fluidification, dynamisation des parcours).

Descriptif

L'approche résolument territoriale des programmes d'actions tout comme la transversalité entre les politiques publiques départementales (inclusion, insertion socioprofessionnelle, dynamique et attractivité du territoire) permettent d'adapter nos politiques et actions publiques aux potentialités des individus et des territoires, et non plus l'inverse.

La mise en œuvre de parcours sur-mesure vers l'activité et vers l'emploi d'abord, continue de se construire en articulation étroite avec les territoires, dans un cadre partenarial formalisé (consortiums) et en intégrant les bénéficiaires du rSa et les opérateurs dans la démarche.

Elle a permis :

- Une approche de l'accompagnement tournée vers l'activité et l'emploi pour objectif prioritaire, en identifiant tout d'abord les potentiels, les talents et les capacités individuelles pour agir en simultané sur les difficultés, afin qu'elles ne constituent plus des freins le moment venu,
- La création et l'ajustement en continu de nouveaux outils,
- L'adaptation des pratiques des opérateurs, des référents et des développeurs techniques tout en préservant la place de l'individu au cœur de son parcours,
- Une dynamique de participation au changement par l'ensemble des acteurs (consortiums, gouvernance ouverte de la CeA avec l'appui de ses opérateurs...).

Bilan des actions menées en 2024

La préparation et le début de la mise en œuvre de la réforme France Travail

L'année 2024 a été marquée par l'entrée en vigueur de la loi pour le plein emploi au 1er janvier 2024.

Cette loi peut constituer une remarquable opportunité pour renforcer une politique publique performante d'insertion professionnelle des personnes éloignées du marché du travail, en particulier des allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

Pour notre territoire, les dispositions s'inscrivent en effet en parfaite cohérence et dans la continuité de la politique d'accompagnement à l'emploi innovante et particulièrement performante conduite depuis trois ans par la CeA dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

Les équipes de la CeA se sont pleinement engagées pour la mise en œuvre de cette loi.

- Au niveau national : participation à tous les webinaires et groupes de travail organisés par l'Etat, association aux travaux portés par l'assemblée des départements de France
- Au niveau départemental : élaboration et construction du projet de mise en œuvre pour le territoire alsacien se concrétisant par une contractualisation avec l'Etat dont le principe a été acté par l'assemblée plénière du 20 juin 2024. Pour l'Alsace, le montant global du projet présenté pour sa mise en œuvre jusqu'au 31 décembre 2025 s'élève à 5 179 340 €.

Ces montants viseront à densifier et à intensifier l'offre d'insertion. Une expérimentation spécifique et une attention particulière est portée au territoire de l'Eurométropole de STRASBOURG qui concentre 50% des bénéficiaires du RSA en Alsace. Parmi ceux-ci, priorité sera donnée sur toute la durée du projet aux 670 jeunes de moins de 30 ans.

La convergence des organisations territorialisées

En 2024, le fonctionnement des commissions territorialisées RSA a été revisité et harmonisé. Un nouveau règlement intérieur a ainsi été adopté par l'assemblée délibérante. Il est mis en œuvre depuis le 1^{er} mars 2024.

La convergence des organisations territorialisées se poursuit avec l'appui du cabinet PIM dans le cadre d'un travail porté par la Direction Générale Adjointe des Solidarités avec les directions de l'insertion et du logement et de l'action sociale de proximité. Une phase de diagnostic est engagée. Elle donnera lieu à la fin de l'année à des propositions de scénarios pour une convergence des organisations territorialisées.

La mise en œuvre opérationnelle du règlement intérieur du FSL de la CeA et le lancement des travaux de convergence relatifs aux accompagnements sociaux liés au logement

- Depuis le 1^{er} juillet 2023 le nouveau règlement intérieur convergé du FSL est en vigueur. En 2024, le trend de dépense du fonds est en augmentation au regard des besoins des ménages, en particulier en matière d'énergie. Initiée en 2024, l'analyse des données consolidées d'évolution sera déterminante pour, le cas échéant, ajuster les recettes du fonds en 2025.
- Par ailleurs, les travaux de convergence relatifs aux accompagnements sociaux liés au logement (ASLL) ont pu démarrer. Avec l'appui du cabinet KPMG, un diagnostic des modalités de financement et des résultats constatés de part et d'autre des territoires 67 et 68 sont actuellement réalisés avant de pouvoir proposer des modalités communes et partagées.

Perspectives 2025

Pour 2025, la stratégie en matière d'insertion et d'emploi va se poursuivre dans la continuité des travaux menés en 2024 avec les mêmes fondements et en s'inscrivant autour des axes prioritaires suivants:

- Poursuivre la mise en œuvre de « France Travail » initié en 2024 en partenariat renforcé avec l'Etat, France Travail et les acteurs de l'insertion et de l'emploi avec une focale spécifique sur les jeunes de moins de 30 ans et le territoire métropolitain de STRASBOURG,
- Poursuivre la convergence des plateformes d'accueil et d'orientation entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin qui assurent à l'entrée de parcours l'accueil, le diagnostic socio-professionnel et l'orientation à l'entrée de parcours,
- Poursuivre la convergence des organisations territorialisées du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, sur les volets insertion, emploi et logement, pour harmoniser les pratiques professionnelles et renforcer encore davantage la qualité du service rendu aux bénéficiaires du RSA,

- Poursuivre la convergence du système d'information et engager les travaux d'interopérabilité avec le système d'information France Travail.

Budget actuel et futur

En 2024, le budget primitif élaboré dans le cadre de la politique de l'insertion et du logement prévoyait 300 432 892 € de dépense et 129 918 080 € de recette. Les dépenses se répartissaient de la manière suivante :

- 260 millions d'€ permettent le paiement du rSa
- 40,5 millions d'€ financent les actions d'insertion à destination des BrSa et des jeunes, les actions en lien avec le logement et celles qui bénéficient d'un co-financement FSE

Pour 2025, il est prévu d'inscrire au BP :

- 316 220 935,80 € de dépense et 130 629 397, 51 € de recette.

La répartition entre les différents postes de dépense sera très similaire.

Chiffres clés 2024

- De 2020 à mars 2024, 7 000 foyers allocataires du RSA ont quitté le dispositif, réduisant ainsi les dépenses liées au paiement du RSA de 76 millions d'euros.
- Une politique d'insertion de la CeA structurée autour de 96 actions réparties sur l'ensemble du territoire alsacien, destinées à un public varié de bénéficiaires du rSa. Cette stratégie permet à la collectivité d'assurer une offre d'accompagnement à 11 911 bénéficiaires du rSa.

Pacte des Solidarités



Présentation de la politique menée

A compter de 2024, une nouvelle contractualisation entre la CeA et les services de l'Etat est venue remplacer l'ancienne Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNPLP 2021-2023), avec un objectif double de lutte contre la pauvreté et pour le plein emploi.

Cette stratégie, co-financée à part égale par la Collectivité et l'Etat, porte sur quatre axes d'intervention :

- Axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
- Axe 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous
- Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits
- Axe 4 : Construire une transition écologique solidaire

Parce que la mobilisation croissante des compétences des collectivités est essentielle en matière de lutte contre la pauvreté, le Pacte national des solidarités ambitionne de poursuivre la démarche partenariale initiée par les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi et le Service public de l'insertion et de l'emploi, et renforcer

la gouvernance contractuelle des politiques de solidarités à travers la contractualisation avec les collectivités territoriales.

Les engagements de la collectivité contribuent à l'amélioration de la qualité des accompagnements, et peuvent porter sur le développement de l'accès aux offres de services et de la visibilité des dispositifs, l'évolution des organisations et des pratiques professionnelles, la mise en œuvre d'expérimentations ou de nouveaux outils, l'échange de données, la participation des personnes...

Quatre axes prioritaires composent le Pacte des solidarités dont découlent des actions concrètes :

Axe 1 « Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance »

L'investissement social vise un objectif partagé d'égalité des chances. Cet axe s'attache au suivi du parcours de l'enfant et du jeune, de sa naissance à l'âge adulte, et de ses parents. Trois objectifs principaux seront poursuivis :

- soutenir la parentalité et les familles en situation de précarité,
- prévenir et lutter contre le décrochage scolaire des adolescents entre 11 et 15 ans,
- renforcer l'accompagnement des jeunes précaires de 16 à 25 ans vers l'autonomie

Axe 2 relatif à l'amplification de la politique d'accès à l'emploi pour tous visant la mise en œuvre de France Travail :

Les actions menées visent :

- A préparer les évolutions prévues sur les processus métiers d'orientation, de contractualisation et d'accompagnement des allocataires du RSA par la loi pour le plein emploi,
- A soutenir des actions d'insertion relevant d'initiatives du département, notamment dans le cadre du plan départemental d'insertion, qui densifient l'offre locale dans une logique de complémentarité avec les solutions existantes quel qu'en soit le financeur,
- A façonner une offre de solutions transformée pour rechercher une meilleure insertion dans l'emploi par le déploiement territorial d'un accompagnement renoué des allocataires du RSA.

Axe 3 « Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits »

Cet axe vise à faire accéder aux droits tout public précaire afin de prévenir la bascule dans la pauvreté et la très grande précarité. Les actions mobilisées ont vocation à agir sur le dernier kilomètre pour atteindre l'objectif de 100 % d'accès aux droits.

L'accent est mis sur la coordination et la méthode partenariale entre les acteurs, le développement d'outils contribuant à une meilleure coordination de l'accès aux droits. Les actions prioritaires se déclinent en 3 volets :

- Développer les démarches de détection et « d'aller vers »,
- Cofinancer des mesures visant à mieux accompagner les personnes vieillissantes en situation de précarité,
- Proposer des services aux publics vivant en bidonville, et l'accompagnement des personnes en situation de rue.

Axe 4 « Construire une transition écologique solidaire »

L'objectif partagé vise le développement de nouvelles offres de service et la bonne orientation des publics modestes sur les 3 enjeux prioritaires de la transition écologique solidaire que sont la mobilité, la lutte contre la précarité énergétique et l'alimentation durable. L'enjeu est d'assurer que l'action sociale des départements, au plus proche des publics les plus précaires, puisse assurer le dernier kilomètre de l'action publique pour les soutenir dans la transition écologique et adapter cette dernière aux situations d'urgence sociale dans lesquelles ils peuvent se trouver.

- Concernant la lutte contre les inégalités dans l'accès à la mobilité, des actions de mobilité solidaire peuvent être réalisées, soit en matière d'accompagnement social et technique, soit en matière de déploiement de solutions de mobilités solidaires ad hoc.
- Pour lutter contre la précarité énergétique, peuvent être financées des actions coordonnées permettant de repérer un ménage en situation de précarité énergétique, de réaliser un diagnostic sociotechnique au domicile et de proposer des solutions adaptées à court et long terme. Afin d'améliorer le recours au fonds de solidarité logement (FSL) « énergie » et son action préventive, l'État accompagne également les départements volontaires dans des expérimentations, des actions d'ingénierie ou encore de communication.
- Concernant les inégalités d'accès à une alimentation saine et durable en quantité suffisante, des actions de soutien logistique et de mutualisation des moyens en faveur des actions de lutte contre la précarité alimentaire, ainsi que des actions visant à favoriser la mise en place de tarifications sociales des cantines en collège REP/REP+ (réseau d'éducation prioritaire) sont déployées, contribuant ainsi au programme « Mieux manger pour tous ».

Bilan des actions menées en 2024

L'année 2024 constitue la première période de mise en œuvre du pacte des solidarités. Les contributions financières conjointes de la Collectivité et de l'Etat ont permis d'améliorer ou de poursuivre nos politiques publiques traditionnelles dans le champ des solidarités, en proposant notamment de :

- Renforcer l'investissement de la CeA dans les actions qui ont déjà fait leurs preuves :

- Les éducateurs parentalité : ces dix travailleurs sociaux sont chargés de développer des axes de soutien à la parentalité, en lien avec les professionnels de nos Espaces Solidarités Alsace (ESA) et des partenaires du territoire du domaine socio-éducatif. Ils interviennent selon des modalités variées et sont spécialisés dans le soutien à la fonction parentale, le repérage et l'analyse des éventuelles situation de risque ou de danger et la mise en place d'actions pour protéger l'enfant (577 500 €, soit 288 750 € de dépenses de la Collectivité pour 2024) ;
- La lutte contre la précarité alimentaire : dans un contexte de besoins croissants des acteurs de l'aide alimentaire, la Collectivité a décidé d'augmenter les subventions qu'elle verse à ses partenaires, et notamment aux épiceries sociales. Par ailleurs, elle soutient des projets innovants en matière notamment de circuits courts, pour garantir une alimentation sûre, diversifiée et en quantité suffisante à tous les Alsaciens (631 484 €, soit 315 742 € de dépenses de la Collectivité en 2024) ;
- La lutte contre la précarité alimentaire, qui vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, mobilise l'Etat et ses établissements publics, ainsi que les collectivités territoriales. Cette action financée dans le cadre du pacte des solidarités fait, par ailleurs, l'objet de d'une fiche dédiée dans le cadre de ce rapport de développement durable.

- Investir de nouveaux champs d'action, en lien avec les priorités de la Collectivité en matière de lutte contre la pauvreté dans toutes ses facettes :

- L'accompagnement des personnes précaires vieillissantes : pour faciliter le maintien dans le logement des Alsaciens en situation de précarité vieillissants, la Collectivité a créé un fonds volontariste d'adaptation du logement qui vient

en complément des dispositifs de droit commun pour faciliter les travaux au domicile (500 000 € soit 250 000 € de dépenses de la Collectivité en 2024) ;

- Par ailleurs, la CeA soutient les établissements du territoire alsacien dans la production de repas abordables et variés, accessibles sur place ou à domicile pour toutes les personnes bénéficiaires du minimum vieillesse (220 000 € soit 110 000 € de dépenses de la Collectivité en 2024) ;
- La transition écologique et énergétique : en cohérence avec la politique globale de transition énergétique de la Collectivité, le Pacte des solidarités permet de financer la création d'un Fonds d'Aides à la Maîtrise de l'Energie (FAME), devant permettre aux ménages précaires d'investir dans des équipements moins énergivores ou de réaliser des petits travaux d'entretien, pour un montant initial de 100 000 €, soit 50 000 € dépenses de la Collectivité en 2024.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

Le Programme de lutte contre la précarité énergétique qui consiste à **renforcer l'action du SLIME** sur le territoire alsacien en recrutant un chargé de visite sur le Haut-Rhin et un chef de projet dédié et en mettant en place un nouvel outil : un Fonds d'Aide à la Maîtrise de l'Energie, FAME « Alsace ». Ce fonds est destiné à financer, sous la forme d'une aide en nature, de l'équipement moins énergivore pour les ménages et des travaux d'entretien qui relèvent des locataires, (remplacement d'un équipement électroménager vétuste, révision d'une chaudière, remplacement d'une vitre...).

Perspectives 2025

Perspectives générales

Les engagements pris dans le Contrat Alsacien des Solidarités couvrent la période du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027.

Le volet 1 (préparation et la mise en place de la réforme France Travail) et le volet 2 (étoffer l'offre de solutions d'insertion locales) de la contractualisation emploi-insertion dans le cadre de France Travail portent sur l'année 2024. Son volet 3 (nouveaux déploiements territorialisés pour un accompagnement rénové des allocataires du RSA) porte sur les années 2024 et 2025. L'approche pluriannuelle du Pacte des Solidarités permet de donner du temps aux actions de se déployer.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

Une des actions à valoriser dans le Pacte des solidarités en rapport avec la décarbonation de l'administration est celle concernant la Mutualisation du sourcing de produits.

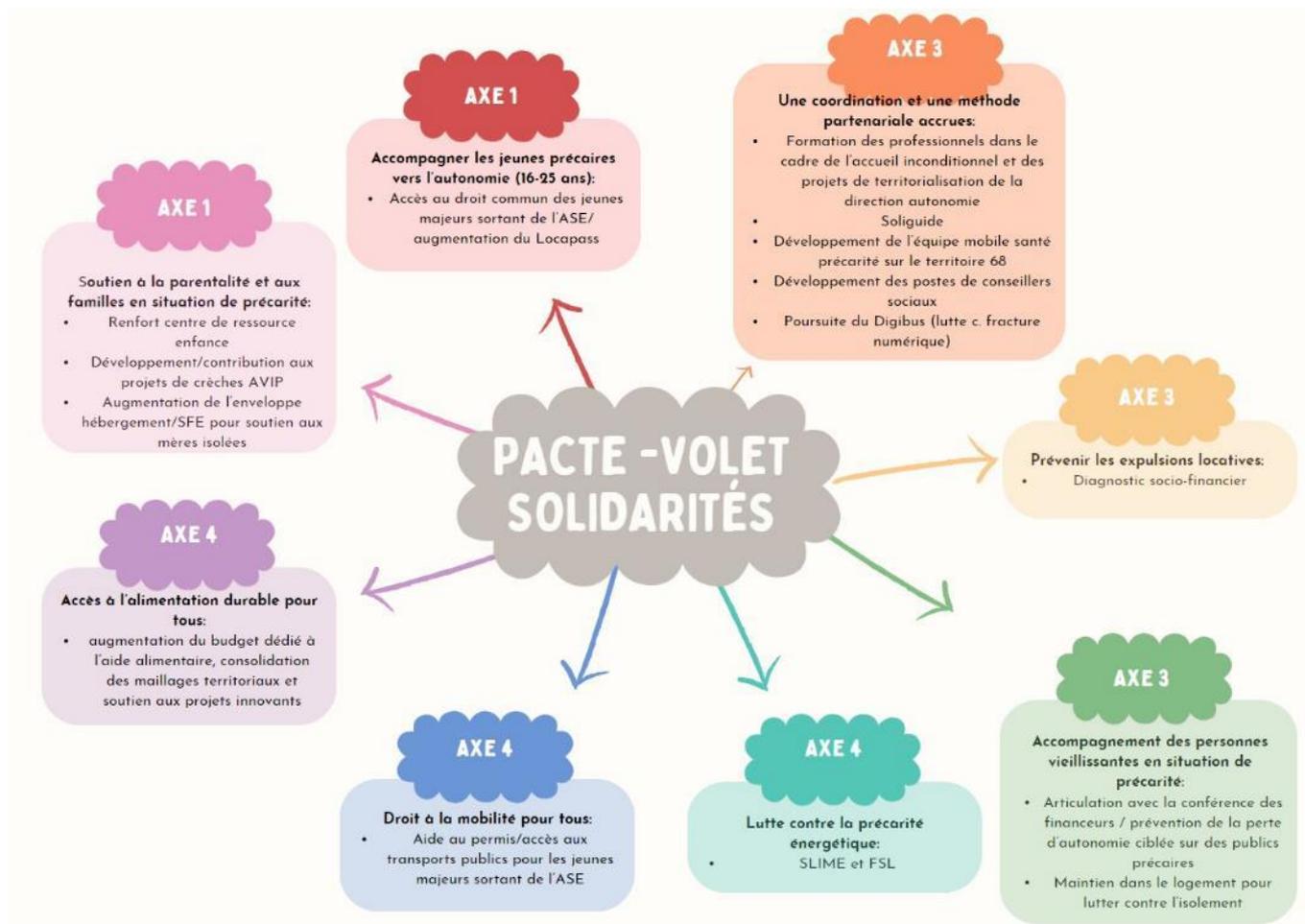
En effet, par leur activité d'organisation de l'approvisionnement, notamment pour la restauration collective et en lien avec les associations d'aide alimentaire, les collectivités peuvent favoriser la mutualisation des moyens permettant l'accès à des produits durables et de qualité, en particulier frais et locaux pour les populations modestes. Il s'agit ainsi de favoriser la coordination des actions, d'assurer que les actions de lutte contre la précarité alimentaire disposent des moyens logistiques et administratifs pour l'intégration de produits durables et de qualité, en particulier frais et locaux, et ultimement de baisser leurs coûts logistiques pour concentrer l'effort sur les publics.

Ainsi dans le cadre de sa politique alimentaire et de restauration collective, la CeA ambitionne de permettre l'accès à une alimentation durable pour tous en facilitant notamment le recours à des produits durables, locaux et de qualité. Il s'agira ainsi de proposer une politique de structuration et de mutualisation des achats de denrées durables répondant aux besoins du maximum d'acheteurs du territoire et notamment : associations de dons alimentaires, collèges, EHPAD, ...

Budget

Les axes 1, 3 et 4 du Pacte des Solidarités représentent un budget de 1 685 219 euros pour la CeA et dans sa globalité (avec participation Etat) de 3 370 438 euros en 2024.

L'axe 2 relatif à l'amplification de la politique d'accès à l'emploi pour tous visant la mise en œuvre de France Travail fera l'objet d'une contractualisation à part. Ce projet représente un montant global de 5 179 340 € pour sa mise en œuvre réparti sur les années 2024 et 2025.



Insertion et lutte contre la pauvreté



Présentation de la politique menée

L'Action Sociale de Proximité est le socle de nos politiques en **proximité de l'utilisateur** grâce à un maillage territorial dense et de qualité au travers des Espaces Solidarité Alsace, manifestant le souhait renouvelé de la CeA d'agir au plus près des habitants et des territoires.

L'action sociale de proximité offre un accueil, une écoute, une évaluation, une aide ou un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés d'ordre social, éducatif, financier, ou encore en termes d'insertion ou de logement et de perte d'autonomie. Il s'agit donc d'un maillon essentiel du Service Public Alsacien au sein duquel s'inscrivent l'ensemble des agents de la collectivité.

Elle vise une approche globale de la personne en difficulté (aborder toutes les difficultés qu'elles peuvent rencontrer : d'ordre financier, problématique éducative par rapport aux enfants, ...). Elle est structurée par des valeurs fortes, notamment autour d'un **accueil inconditionnel et humain de la population en difficulté** en proximité. Elle est aussi au plus près dans l'observation et l'analyse des besoins locaux pour adapter les services aux évolutions sociétales et renforcer les compétences des professionnels en travail social.

De plus, la politique d'action sociale de proximité de la CeA s'engage dans une démarche active de partenariat avec les acteurs locaux (Villes et CCAS, associations, CAF, CPAM, CARSAT, MSA, Pôle emploi, France services ...) contribuant à l'accompagnement des personnes en difficulté, dans le but de fournir une réponse la plus adaptée, complète et coordonnée.

Bilan des actions menées en 2024

En 2024, le maintien de la crise socio-économique a continué d'affecter les ménages en Alsace, de manière croissante et exacerbée par une inflation persistante.

Face à cette situation, la Collectivité et l'Action Sociale de Proximité ont déployé et/ou soutenu plusieurs initiatives visant à atténuer les répercussions de cette inflation. Guidées par le souci de répondre au mieux aux besoins locaux, les interventions sont élaborées et menées en lien avec les principes du service public alsacien : proximité, efficacité, simplicité, dans le souci de faciliter l'accès aux droits des Alsaciens.

A l'échelle globale :

- Intensification de la collaboration avec divers partenaires pour générer et préserver un réseau de soutien bénéfique et un environnement propice au profit des alsaciens.
- Adaptation aux réalités économiques et à l'impact de l'inflation à travers la poursuite de la collaboration avec les organisations caritatives et les épiceries solidaires et l'engagement dans la Journée de lutte contre la précarité énergétique du mois de novembre.
- Les représentants de la CeA ont renforcé leur engagement à combattre l'insécurité alimentaire, en augmentant l'aide financière aux organisations caritatives, une initiative soutenue par la Stratégie Nationale de Lutte contre la Précarité.
- Déploiement du Soliguide amenant à une meilleure connaissance de l'offre de service des partenaires pour les Alsaciens.

Parmi les actions 2024, on retiendra :

- Mobilisation maintenue des professionnels de l'Action Sociale de Proximité, afin d'assurer l'accueil et l'accompagnement humain au plus proche de tous les Alsaciens qui en manifestent le besoin par le biais d'intervention individuelle ou collective
- Déploiement de la territorialisation de l'intervention sociale dans le champ de l'autonomie, adaptée aux enjeux démographiques et sociétaux créant une équipe de travailleurs sociaux dédiée au public.

- Maintien de l'engagement en faveur de l'accès aux droits par l'établissement d'une collaboration approfondie avec la CAF, la CARSAT, la CPAM, la MSA et les Maisons France Service :
 - o Expérimentation d'une ligne téléphonique dédiée aux situations urgentes et bloquées, en cas de ruptures de droits, avec la CAF68.
 - o Expérimentation sur 2 territoires de l'outil national « Espace Partenaire » de la CPAM qui permet un suivi des situations des personnes les plus en difficulté.
 - o Renforcement du partenariat avec le partenaire CARSAT et mise en place d'un circuit d'information et de saisie prioritaire lorsque les personnes sont en attente/en rupture dans l'accès à leurs droits par la signature d'une convention.
 - o Rencontres régulières avec les espaces France Services sur les territoires afin de travailler l'interconnaissance et le lien/relai entre les institutions, dans l'objectif de faciliter le parcours des personnes accompagnées.
 - o Parallèlement, le Digibus (bus numérique) parcourt de nouvelles zones du département alsacien, équipé de conseillers numériques qualifiés pour accompagner les usagers dans la prise en main de l'outil informatique (téléphone, tablette, ordinateur) au travers d'un accompagnement individuel ou d'ateliers collectifs.

- Soutien de projets retenus dans le cadre du « Laboratoire de Lutte contre la pauvreté » expérimenté sur le canton de MULHOUSE 2. Ces actions innovantes et durables en faveur d'un public en grande précarité se déploient en lien étroit avec les forces vives du territoire. Parmi elles, on peut retrouver par exemple :
 - o Expérimentation de « balades en langue » visant à renforcer la maîtrise du français, se familiariser avec la ville et créer du lien social
 - o Prototype de mutuelle de l'alimentation, via un mécanisme de solidarité permettant de garantir le droit à une alimentation durable, et de renforcer le pouvoir d'agir des personnes sur leur paysage alimentaire
 - o Accompagnement des femmes dans leur autonomisation personnelle, sociale et professionnelle autour de leur projet d'entrepreneuriat...

- Développement d'actions individuelles ou collectives de sensibilisation et d'accompagnement des publics par les Conseillères en Economie Sociale et Familiale :
 - o La lutte contre la précarité énergétique avec pour point d'orgue diverses animations pédagogiques à l'occasion de la journée dédiée du 24 novembre,
 - o La précarité alimentaire, par la tenue d'ateliers aux journées des éco-délégués début décembre,
 - o Poursuite et création de jardins partagés sur le terrain des centres médico sociaux,
 - o Promotion des fruits et légumes de saison et des circuits courts ou alternatifs – communication auprès des familles / prévention du mieux manger avec la distribution de calendriers de sensibilisation sur les saisonnalités des fruits et légumes.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre :

- Le projet de direction en cours d'élaboration intègre les enjeux de sobriété énergétique/décarbonation dans sa réflexion autour de la simplification des processus.
- Le personnel de la Direction de l'Action Sociale de Proximité, comme le reste des services, s'engage dans la réduction de l'empreinte carbone en adoptant des gestes écologiques au quotidien au sein des 135 sites d'accueil : veillez à éteindre les

lumières inutiles, limiter l'impression de documents, réguler la température des salles, favoriser le télétravail, utiliser des moyens de transport écologiques, recourir à la visioconférence et digitaliser les procédures... Toutes ces actions contribuent à une évolution positive des habitudes de travail.

Perspectives 2025

Perspectives générales

- Inscrire les valeurs du service public alsacien dans l'ensemble des projets et des actions menées par la direction et les mettre en œuvre grâce à des partenariats qui profitent aux habitants.
- Poursuivre le renforcement des relations partenariales dans le souci d'améliorer et de fluidifier le parcours d'accès aux droits du public. Plusieurs outils expérimentés en 2024, qui ont fait l'objet d'un bilan positif, seront déployés sur l'ensemble du territoire alsacien. Des formations sur l'offre de service des différents partenaires sociaux (CAF, CARSAT, CPAM, MSA...) et leurs nouveaux dispositifs seront organisées à destination des travailleurs sociaux de l'action sociale de proximité.

Perspectives en lien à la décarbonation de l'administration :

- Le projet de direction conduit en 2025 intégrera les enjeux de sobriété énergétique/décarbonation par exemple dans sa réflexion autour de la simplification des processus.
 - o Sur la thématique « accueil des personnes », la question de l'accessibilité des lieux d'accueil, en lien avec la proximité notamment des transports en commun et ou de mobilités douces.
 - o Sur la thématique « accompagnement des personnes », les sujets liés à la précarité énergétique et alimentaire continuent à être alimentés en lien avec les travailleurs sociaux, afin d'ajuster si nécessaire la politique volontariste engagée par notre collectivité.
- Une réflexion globale autour de l'accueil au sein des Espaces Solidarités Alsace démarrée en 2024 sera poursuivie afin d'alimenter les projets de rénovation de certains bâtiments de la collectivité, ce qui inclut la rénovation réhabilitation thermique/énergétique, avec en ligne de fond le regroupement des services de la collectivité en un lieu unique et central.

Budget 2024

- Actions spécifiques ASP : 787,7 k€,
- (Secours individuels, Labo de lutte contre la pauvreté, actions collectives...),
- Subventions : 910 k€(Lutte contre les exclusions, Prévention Enfance),
- Prévention: Aide individuelles Enfance du 68 (AAE) : 729,7 k€ , ne concerne que le 68, dans le 67 c'est dans le budget DASE (sera convergé à l'avenir),
- Pacte des solidarités : 220 k€ part CeA, abondé à 50 % par l'Etat.

Illustrations



Photo 23: Digibus



Photo 22: ESA HAGUENAU ouvert le 02 mai 2024 : 108 agents issus de différentes directions travaillent sur ce site.



Photo 24: Convention partenariale CARSAT à l'échelle alsacienne signée le 23 février 2024

Chiffres clefs 2024

- 135 lieux d'accueil du public
- 625 professionnels de différentes disciplines et expertises
- 344 648 personnes accueillies
- 36 590 ménages accompagnés.

Focus territorial 2024 : Agglomération de MULHOUSE : Laboratoire de lutte contre la pauvreté : réduire l'isolement par le biais des mobilités douces

Le laboratoire de lutte contre la pauvreté est un outil d'expérimentation d'actions innovantes, limitées dans le temps et appliquées à des cohortes réduites de bénéficiaires des quartiers urbains parmi les plus pauvres d'Alsace. Il agit sur des publics cibles situés dans un secteur d'expérimentation rassemblant les quartiers parmi les plus pauvres d'Alsace, le canton MULHOUSE-2.

Les actions expérimentées dans le cadre du laboratoire et jugées pertinentes par le comité scientifique ont vocation à être répliquées à plus grande échelle pour lutter contre la pauvreté à l'échelle alsacienne.

Deux actions innovantes associent les mobilités douces, vélo et marche, pour réduire l'isolement de publics précaires et améliorer leur cadre de vie :

apprenons à faire du vélo ensemble pour améliorer notre vie

L'objectif de l'action est de créer un parcours expérimental d'apprentissage du vélo, proposé aux parents en situation de précarité, afin d'agir sur les freins liés à la mobilité. Le porteur de projet, la « Maison des familles » souhaite favoriser l'insertion professionnelle en agissant sur les enjeux liés à la mobilité et à l'isolement de certains publics.

L'expérimentation a duré 5 mois et a permis à 6 familles d'en bénéficier. La Collectivité européenne soutient le projet à hauteur de 6 000 €, pour un budget total de 9 500 €.

balades en langue

L'association « Marcher à l'écoute » propose une expérimentation destinée à tester des déambulations urbaines et périurbaines visant à renforcer la maîtrise du français, la familiarisation avec la ville et à créer du lien social dans un environnement de plein air visant à mettre en confiance les participants.

Cette action s'organise autour d'un cycle trimestriel de déambulations pour renforcer la maîtrise du français et créer du lien social. Cette approche unique combine l'apprentissage du français avec la découverte de la ville, dans ses composantes urbaine et naturelle, et doit permettre d'avancer sur un pilier de l'intégration sociale : la compréhension et l'usage de la langue.

Ce cycle de promenades se déroulera sur 9 demi-journées dans les différents quartiers de MULHOUSE et de sa périphérie sur des circuits allant de 3 à 6 km. Les 8 bénéficiaires pourront pratiquer la langue dans différents contextes (description du cadre urbain, interactions, découverte de lieux culturels, etc.).

Le coût de cette expérimentation, d'une durée de 3 mois, s'élève à 1 927 €. Celle-ci est soutenue par la CeA à hauteur de 1 800 €, soit 92 % du montant du projet.

Lutte contre la précarité alimentaire



Présentation de la politique menée

La CeA cofinance les Banques alimentaires du Haut-Rhin et du Bas-Rhin (fonctionnement – chantier d'insertion), diverses structures de l'aide alimentaire alsaciennes (associations caritatives), ainsi que les Epicerie sociales dont un réseau de 34 épicerie sociales réparties sur l'ensemble du territoire alsacien. La Banque alimentaire du Haut-Rhin est animée par 164 bénévoles et 7 salariés. La Banque Alimentaire du Bas-Rhin emploie 6 salariés, 35 personnes en insertion professionnelle (chantier d'insertion sur des postes de chauffeur/livreur, préparateur de commandes, cariste réceptionnaire, gestionnaire de stock ou agent de collectivité et de nettoyage) et compte 150 bénévoles réguliers (4 725 bénévoles au moment de la collecte annuelle).

Stratégie pour faire baisser le bilan carbone :

La promotion des circuits courts en privilégiant les approvisionnements de proximité constitue une tendance de fond appelée à se renforcer. C'est tout l'enjeu des Programmes Alimentaires Territoriaux, des Appels à Projet Mieux Manger Pour Tous, des partenariats avec les producteurs locaux, des réflexions sur le bien manger etc.

Bilan des actions menées en 2024

Bilan des actions

- *Prise en compte de l'évolution du contexte inflationniste dans les réflexions relatives à la lutte contre la précarité alimentaire en privilégiant les circuits courts.*
Pour préserver la capacité d'action de ces partenaires incontournables, les élus de la CeA ont souhaité marquer plus fortement leur engagement en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire au travers d'un soutien financier renforcé, abondé par le Pacte des Solidarités :
 - o 43 structures soutenues en Commission Plénière de juin 2024
 - o Augmentation de 10% du montant des subventions 2024 aux structures peu ou pas soutenues au niveau national par Mieux Manger pour tous, dans la limite du montant demandé.
 - o Soutien de deux nouvelles associations, l'une innovante à MULHOUSE, l'autre pour renforcer le maillage territorial à La Petite Pierre. Ces deux associations vont prioriser les circuits de proximité pour leur approvisionnement.
 - o Subventions exceptionnelles aux Banques Alimentaires Alsaciennes fléchées pour de l'achat de denrées locales au regard de l'augmentation de la distribution.

- *Animation des réseaux d'acteurs locaux pour renforcer les articulations partenariales avec les Epiceries sociales notamment :*
 - o Participation aux coordinations existantes : DDETSPP 68, MULHOUSE et COLMAR,
 - o Organisation d'une rencontre entre acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire et des circuits agricoles de proximité le 26 septembre 2024,
 - o Organisation par la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture de la CeA et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts, de deux rencontres Inter-Projet Alimentaire Territorial autour de la lutte contre la précarité alimentaire.
 - o Rencontre des partenaires du territoire :
 - ✓ Structures d'aides alimentaires : temps d'échanges thématiques axés sur l'approvisionnement.
 - ✓ Acteurs du monde agricole : SOLAAL, SAMINS, Bio en Grand Est et la Chambre d'Agriculture d'Alsace + enquête auprès de 8 producteurs.
 - ✓ Etalonnage : Appro 77, Graine de Soleil, Pôle territorial de coopération économique Pays de France et APPUI.
 - o Synthèse de l'activité quantitative des épiceries sociales et/ou solidaires.
 - o Elaboration d'une cartographie des structures partenaires de lutte contre la précarité alimentaire.

- *Poursuite du déploiement de Jardins Solidaires sur le territoire alsacien.*
Des Jardins Solidaires, avec pour finalités l'insertion sociale et la lutte contre l'isolement, se sont développés dans les Espaces de Solidarité Alsace, plus précisément à Bischheim, Ostwald et Erstein.

Grâce à nos financements et notre mobilisation, l'association *Les Jardins de la Montagne Verte* propose de :
 - o développer une structure d'insertion par l'activité économique répondant à des besoins sociaux, solidaires, économiques et écologiques non pourvus et non concurrentiels,
 - o proposer un emploi, d'une à sept heures de travail hebdomadaire sur une activité de maraîchage, aux personnes qui ne sont pas en capacité de s'engager sur le marché de l'emploi, tel qu'il est structuré aujourd'hui, en

raison de problématiques de santé partiellement invalidantes et d'autres problématiques empêchantes.

- recruter 45 personnes bénéficiaires du RSA au minimum, orientées par la CeA vers cette action,
- assurer le portage salarial, administratif et financier de ces emplois,
- adapter les modalités de travail aux difficultés et capacités des personnes,
- assurer l'accompagnement social et professionnel des personnes en amont (préparation à l'emploi), pendant la période du contrat de travail et six mois en aval du contrat (accompagnement en double tutorat), et contribuer à la levée des freins à l'activité qui pourraient se présenter, à la capitalisation des savoir-faire et savoir-être développés par la personne dans l'activité.

Au titre de l'année 2024, la CeA alloue à l'organisme une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 219 300 €.

- *Déploiement de Jardins partagés dans le Haut-Rhin avec pour objectifs de :*
 - tisser du lien social entre les habitants et les institutions à travers des échanges de savoirs, de services et de conseils ;
 - favoriser la rencontre entre personnes bénéficiaires dans une démarche participative, rompre l'isolement ;
 - développer les savoir-faire.

	Nombre de personnes concernées	Ateliers proposés
Cultivons Nous à COLMAR	6	Jardinage, cuisine, sensibilisation (tri, nature), rencontre des partenaires locaux de l'alimentation et bilan (7 ateliers en 2023)
Jardin Partagé de MUNSTER	4	Cuisine, visite de jardin et maraîcher (8 rencontres)

- *Inscription de l'action de la CeA dans le cadre du futur Pacte des Solidarités.*
 - Fiche action Lutte contre la précarité alimentaire
- *Participation au forum des éco-délégués sur le thème de l'alimentation*

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

- Fléchage de subventions exceptionnelles aux Banques Alimentaires pour l'achat de denrées locales
- Production en 2023 de près d'une tonne de légumes bio, cultivés selon le principe d'agroécologie et de maraîchage sur sol vivant, qui ont été donnés aux Restos du Cœur, à l'épicerie Sociale Les Epis ou directement aux jardiniers. Déjà 400 kg ont été cultivés et distribués au 1er semestre 2024.
- Une étude de marché de l'offre et de la demande alimentaire en Alsace, en vue d'identifier les leviers et synergies possibles entre acteurs du territoire, principalement collèges, EHPAD, associations de lutte contre la précarité alimentaire, mais également d'autres acteurs à identifier.
- Suivi d'une étude de faisabilité visant à la mise en place d'un canal d'achat au bénéfice de l'ensemble des acteurs.
- Partage d'expériences réussies en matière d'approvisionnement en circuit de proximité.
- Enquête sur l'approvisionnement auprès des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire.

Perspectives 2025

Perspectives générales

- Maintenir le soutien financier aux structures de lutte contre la précarité alimentaire
- Développer la coordination lutte contre la précarité alimentaire
- Poursuivre l'action des Jardins Solidaires et partagés sur les territoires existants

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

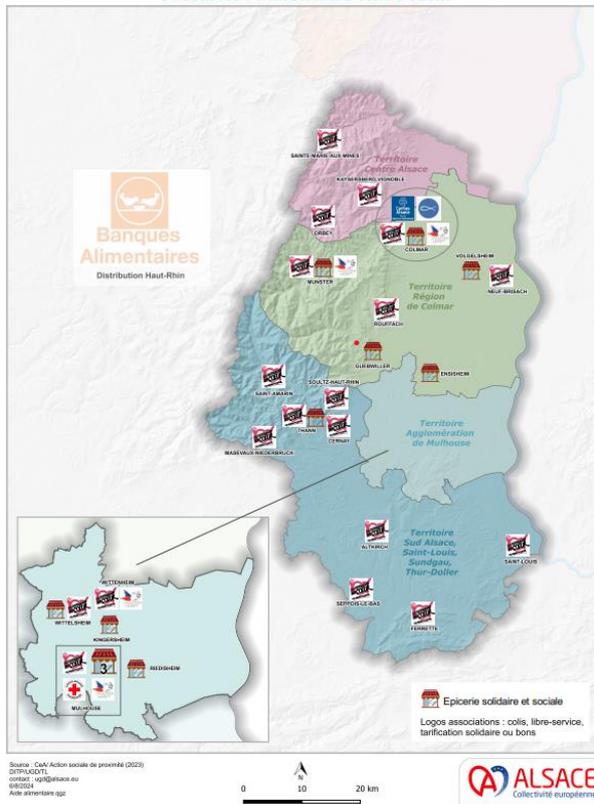
- En fonction de l'étude de faisabilité en cours en 2024, mise en place éventuelle d'un canal d'achat au bénéfice de l'ensemble des acteurs.
- Productions de légumes et aromates dans les Jardins solidaires et partagés redistribués en circuits très courts

Budget actuel et futur

- Montant total des subventions attribuées aux acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire en Commission de juin 2024, abondé par un budget du Pacte des Solidarités de 300 166 € : 560 233 €.
A ce montant s'ajoutera éventuellement le montant des subventions sollicitées en vague 2 (actuellement 4 demandes en cours d'instruction pour un peu moins de 40 000 €).
- Budget des Jardins Solidaires et jardins partagés :
 - o dans le cadre de la Convention de Partenariat « Hors les Murs »: 219 300 € au titre de l'année 2024
 - o financement de matériel pour les Jardins : 5 940 €

Illustrations

Structures soutenues en 2023 par la CeA – Lutte contre la Précarité Alimentaire Haut-Rhin



Structures soutenues en 2023 par la CeA – Lutte contre la Précarité Alimentaire Bas-Rhin

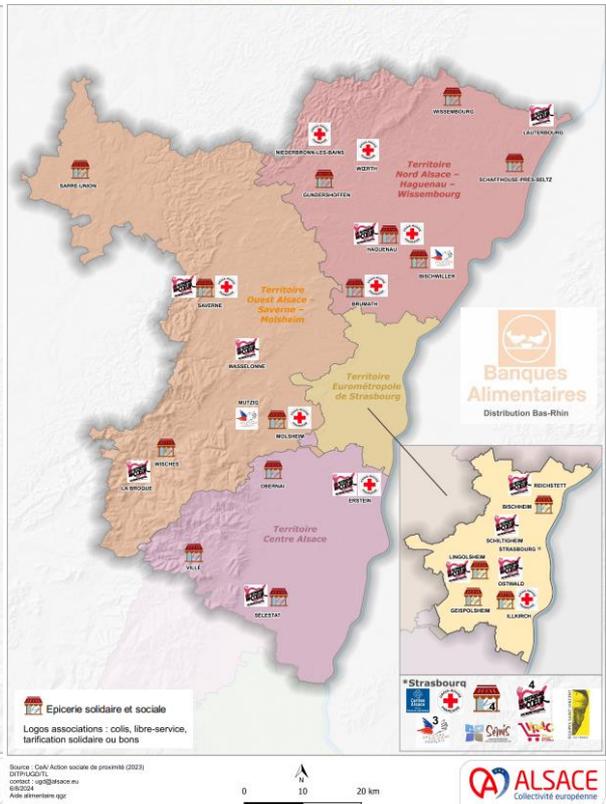


Photo 26 : le nouveau terrain du Jardin Solidaire d'ERSTEIN



Photo 25 et 19: Jardins à BISCHEIM et OSTWALD





Photo 27 : Photos et Flyers de l'action « Cultivons-nous » à COLMAR

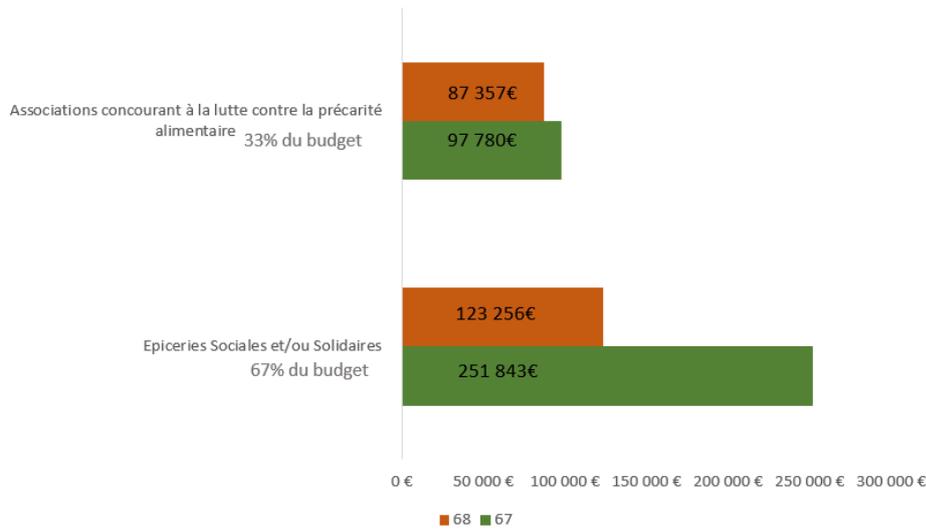


Photo 28: Jardin Partagé de Munster

Focus 2024

- En 2024, 43 structures (CCAS et associations) soutenues pour leurs actions de lutte contre la précarité alimentaire en Alsace, via des subventions, en vague 1 + 4 demandes en cours.

Répartition en juin 2024 des subventions
Lutte Contre la Précarité alimentaire
560236€



Dont une subvention exceptionnelle de 68 000 € euros aux Banques Alimentaires fléchée pour de l'achat de denrées locales

- Une épicerie Sociale et une antenne des Restos du Cœur bénéficient de la production de légumes du Jardin Solidaire de Bischheim : 1 tonne en 2023, déjà 400 kg au 1er semestre 2024.

Focus 2024 Agglomération de MULHOUSE : Laboratoire de lutte contre la pauvreté : Mutuelle de l'Alimentation

Le laboratoire de lutte contre la pauvreté est un outil d'expérimentation d'actions innovantes, limitées dans le temps et appliquées à des cohortes réduites de bénéficiaires des quartiers urbains parmi les plus pauvres d'Alsace. Il agit sur des publics cibles situés dans un secteur d'expérimentation rassemblant les quartiers parmi les plus pauvres d'Alsace, le canton MULHOUSE-2.

Les actions expérimentées dans le cadre du laboratoire et jugées pertinentes par le comité scientifique ont vocation à être répliquées à plus grande échelle pour lutter contre la pauvreté à l'échelle alsacienne.



La mutuelle de l'alimentation est l'un des projets retenus dans le cadre de cette expérimentation. Il a pour objectif de mettre en place un mécanisme de solidarité permettant de garantir le droit à une alimentation durable et un renforcement du pouvoir d'agir de 12 bénéficiaires sur leur paysage alimentaire pendant 1 an.

La Collectivité européenne soutient ce projet dont le montant total est de 99 955 €, à hauteur de 20 %, soit 20 000 € d'aide.

Une part de la subvention délivrée par la CeA sera employée pour amorcer le développement de l'« allocation alimentation » dans la perspective de développer un modèle économique pérenne. Le but de l'expérimentation sera également de définir les modalités du montant de l'allocation et de choisir des lieux conventionnés, type restaurants solidaires ou paniers de producteurs pour encourager l'agriculture de proximité et fournir

des produits sains et de qualité à une population qui n'y a pas accès ou qui s'y refuse (frein social).



Permanence à Bourtzwiller le 05 août 2024

« Les indispensables »



Présentation de la politique menée

"Les indispensables" est une action éducative portée par la CeA qui accompagne les collégiennes et les collégiens pour les aider à mieux vivre leur puberté, à lever le tabou des règles et à lutter contre la précarité menstruelle. Pour cela, la collectivité met à disposition, dans 37 collèges, un kit alliant un volet matériel, un distributeur avec des protections hygiéniques bio, des leggings noirs, des ouvrages illustrés et attrayants sur le sujet des règles et de la puberté, et un volet accompagnement avec des interventions de volontaires en service civique.

Bilan des actions menées en 2024

- Une expérimentation initiale dans 13 collèges
- Un projet Education Artistique et Culturelle dans 4 collèges de la Cité éducative STRASBOURG Sud avec l'artiste Kashink
- Distribution des kits, suivi des collèges, bilan et évaluation positive
- Extension à 24 collèges supplémentaires à la rentrée 2024, plus réassort des 13 collèges expérimentateurs : 37 collèges équipés.

Education Les règles ne doivent plus être un sujet tabou au collège



Une action éducative portée par la CeA qui accompagne les collégiennes et les collégiens pour les aider à mieux vivre leur puberté, à lever le tabou des règles et à lutter contre la précarité menstruelle. Pour cela, la collectivité met à disposition, dans 37 collèges, un kit alliant un volet matériel, un distributeur avec des protections hygiéniques bio, des leggings noirs, des ouvrages illustrés et attrayants sur le sujet des règles et de la puberté, et un volet accompagnement avec des interventions de volontaires en service civique.



Perspectives 2025

Déploiement du dispositif dans les collèges REP/REP+ (4/5 établissements) et assurer le réassort de l'ensemble des collèges engagés.

Budget actuel et futur

- Budget : 36 000 €
- Recherche de mécénat pour augmenter l'enveloppe.

Chiffres clés 2024

Extension à 24 collèges supplémentaires à la rentrée 2024, plus réassort des 13 collèges expérimentateurs : 37 collèges équipés.

3.2 Autonomie

Faciliter le parcours des seniors, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap



Présentation de la politique menée

Permettre aux aînés et aux personnes en situation de handicap d'être le plus autonome possible, le plus longtemps possible et d'exercer leur libre choix, telle est l'ambition qui préside aux initiatives menées par la Collectivité. Il s'agit de permettre à chacun de rester acteur à part entière de la vie de la cité et acteur de son parcours de vie, quels que soient sa situation et son lieu de résidence.

Tenant compte à la fois du vieillissement de la population et de l'augmentation des maladies chroniques, mais aussi et surtout des attentes et aspirations des personnes et de leurs proches, l'enjeu essentiel demeure celui de l'adaptation de l'offre d'accompagnement proposée et l'organisation des réponses dans une logique de proximité et de parcours pour améliorer la qualité du service rendu. Le souci constant de l'amélioration de la relation à l'utilisateur reste plus que jamais au cœur de l'action de la Collectivité dans le champ de l'Autonomie pour proposer un accueil et un service de qualité.

Chiffres clés :

- Au 1^{er} janvier 2024, on estime à plus de 60 800 personnes ayant 85 ans et plus en Alsace. Ils seront 65 000 en 2030 et 100 000 en 2040 soit une progression de + 55 % sur la période 2023/2040. La part des 75 ans et plus en 2020 était de 8,7 % elle passera à 11,4 % en 2030 soit une évolution de +36% et à 14,3 % en 2040 soit une évolution +29 % sur la période.

- Les bénéficiaires d'aides au 31/12/2023 :
 - o Allocation personnalisée d'autonomie (APA) domicile : 17 622 bénéficiaires.
 - o APA établissement : 15 778 bénéficiaires.
 - o Prestation de compensation du Handicap (PCH) : 9 646 bénéficiaires.
- Les places en établissements au 31/12/2023 :
 - o 217 établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)/ établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)/ petites unités de vie (PUV) soit 17 533 places.
 - o 40 Résidences Autonomie et 2 380 places.
 - o 106 établissements Personnes Handicapées (PH) relevant de la compétence départementale soit 3 364 places.
 - o Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) autorisés.
- 125 lieux d'accueil à travers tout le territoire alsacien pour accueillir, renseigner et orienter les usagers (Espaces Solidarité Alsace et sites de la MDPH).
- Eléments budgétaires - budget de fonctionnement :
 - o Pour les personnes âgées (BP 2024) : 218 millions d'euros.
 - o Pour les personnes en situation de handicap (BP 2024) : 288 millions d'euros.

Bilan des actions menées en 2024

Bilan des actions

- Travaux d'élaboration du nouveau schéma de l'autonomie alsacien
- Lancement du nouveau fond volontariste d'aide à l'adaptation du logement
- Développer et structurer l'aide aux aidants – le souhait de maintien à domicile engendre une sollicitation de plus en plus forte des proches aidants, qu'il faut soutenir et accompagner (notamment en développant les solutions de répit et de relayage) et mieux faire connaître l'offre existante.
- Poursuivre les efforts de prévention, notamment pour toucher davantage les plus fragiles et les plus isolés.
- Territorialisation de l'Autonomie : par un accueil spécialisé, mettre en proximité les équipes en charge de l'évaluation du besoin d'accompagnement des personnes retraitées, avec une approche globale et un regard élargi à l'ensemble de leurs problématiques (dépendance, précarité économique et sociale).

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

La direction de l'autonomie soutient les EHPAD au travers de subventions d'investissement pour des travaux de réhabilitation /restructuration dans un objectif de sécurité et qualité de vie pour les résidents, de conditions de travail pour les professionnels et de performance environnemental des bâtiments. 10 projets sont en cours de réalisation en 2024 pour un coût total de 86 M€ et 10 projets vont démarrer (112 M€). Le soutien de la collectivité est de 24,3 M€ dont 7 M€ inscrit au budget 2024.

Perspectives 2025

Perspectives générales

2025 sera pour la Direction de l'Autonomie une étape pour développer sa stratégie vieillissement par une approche globale de la thématique comprenant la prévention, l'accès au droit, l'habitat adapté, l'hébergement en EHPAD, le maintien à domicile, l'adaptation au logement, et le soutien aux aidants.

Focus 2024 : Rénovation et extension de l'EHPAD « Résidence de la WEISS »

Restructuration et extension de l'EHPAD « Résidence de la WEISS » à AMMERSCHWIHR

Le projet consiste à :

- regrouper l'ensemble des résidents des deux établissements de KAYSERSBERG et d'AMMERSCHWIHR sur le site d'AMMERSCHWIHR,
- diminuer la capacité de 53 places pour ramener le nombre de places d'hébergement permanent de 162 à 121 (dont 2 unités de vie protégées de 14 lits) et la suppression de l'Accueil de jour de 12 places,
- créer un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA), dont la labellisation ne pourra intervenir que dans le cadre d'un appel à projet,
- démolir un bâtiment datant de 1976,
- restructurer un bâtiment existant sur 4 niveaux (Sous-sol, RDC, Etage1, Etage 2 sous toiture) qui comprendra 10 chambres individuelles d'hébergement permanent avec l'installation de salles de bain dans les chambres doubles devenues simples et d'une chambre destinée aux familles,
- construire deux nouvelles ailes sur 4 niveaux qui comprendront 111 chambres, soit les 28 chambres des deux unités de vie protégée ainsi que 83 chambres d'hébergement permanent en chambre individuelle, le PASA et la création de locaux du personnel, d'une cuisine et d'une blanchisserie.

La démarche de qualité environnementale mise en œuvre sur ce projet est détaillée ci-après, en mentionnant uniquement les cibles visant le niveau « très performant » du référentiel HQE :

- *Un chantier à faibles nuisances*

Une charte de chantier à faibles nuisances à destination de l'ensemble des intervenants sera mise en place. Cette charte insistera sur la réduction des déchets à la source ainsi que sur leur tri. Elle abordera très largement la problématique de réduction des nuisances, pollutions et consommation des ressources sur le chantier. Connue par l'ensemble des intervenants, elle aura un rôle de sensibilisation auprès des acteurs du chantier.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Optimiser la quantité de déchets générés par le chantier par une réduction des déchets à la source ;
- Valoriser les déchets à hauteur d'au moins 70% sur la totalité des déchets pour respecter l'objectif fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte ;
- Mettre en place un système de gestion efficace pour favoriser leur valorisation avec tri sélectif et une traçabilité des déchets (100 % des déchets réglementés, et > à 50 % pour les déchets non réglementés).

- *Gestion de l'énergie*

➤ *Maîtrise passive des coûts énergétiques*

Le traitement climatique a été pris en considération dès la conception architecturale du bâtiment.

Ainsi les choix architecturaux respectent une configuration énergétique optimale du bâtiment :

- Par sa forme, le bâtiment présente une compacité thermique optimale,
- Isolation renforcée pour dépasser les exigences de la RT2012 ce qui permet de minimiser les puissances installées et donc les coûts d'exploitation,
- L'isolation thermique du bâtiment est réalisée par l'extérieur, ce qui offre aux locaux un confort thermique en toute saison résultant de l'inertie thermique des parements.

➤ *Ventilation*

La conception limite également les déperditions à l'aide du système de ventilation double flux avec échangeur de chaleur d'un rendement minimal de 80 % sur la majorité des locaux (restaurant, salle à manger, salles d'activité, chapelle, zone administration, chambres).

➤ *Eclairage*

Les consommations d'énergie électrique par l'éclairage sont optimisées par une conception architecturale favorisant l'éclairage naturel. Dans le cadre de l'objectif basse consommation, il est prévu la mise en œuvre de luminaires à source LED. Dans les circulations des services d'hébergement, l'éclairage sera partitionné pour un éclairage d'ambiance localisé au droit des chambres et fonctionnant sur détection permettant ainsi d'en réduire la consommation énergétique.

➤ *Gestion active des coûts énergétiques*

Les traitements terminaux sont adaptés au volume et au type de local chauffé et contribuent à la maîtrise des coûts énergétiques.

➤ *Protections solaires*

Afin de limiter les apports solaires en période chaude des protections solaires mobiles sont mises en places de type volets roulants extérieures sur les menuiseries extérieures des chambres et de type brise-soleil orientables extérieures sur les locaux de vie commune.

➤ *Production de chauffage*

La production de chauffage sera assurée par une chaudière gaz à condensation. Une chaufferie au gaz neuve sera mise en place au sous-sol et remplacera des installations existantes au fioul. Elle comprendra deux chaudières gaz neuves de 370 kW chacune, haute performance à technologie par condensation. Chacun de ces générateurs couvrira 2/3 des besoins globaux inclus ECS pour offrir un rendement de production optimal et un secours intégral sur le chauffage en cas d'effacement de l'un des générateurs.

- *Gestion de l'eau*

➤ *Gestion de l'eau potable*

Les robinets des zones communes sont de type temporisé afin de limiter la consommation d'eau. Les réservoirs de chasse sont à double volume de chasse.

Afin de limiter les consommations d'eau, les points de puisage (évier, lavabo et douche) seront équipés de dispositifs économiseurs d'eau de type mousseurs ou aérateurs (par exemple 7 l/minute pour le lavabo et 10 l/minute pour la douche à comparer aux débits standards respectivement de 12 l/minute et 15 l/minute). Les économies résultantes annuelles ne sont pas négligeables (25 % sur ce poste).

➤ *Gestion des eaux pluviales*

Végétalisation des toitures des extensions permettant à la fois une intégration environnementale pour ces toitures visibles depuis les ailes existantes et un contrôle de température par régulation hydrique de la végétalisation.

- *Qualité sanitaire des espaces*

- Pour garantir la qualité sanitaire des espaces intérieurs les choix de procédés de construction seront adaptés à la qualité des espaces :

- Le projet architectural prévoit un cheminement spécifique permettant une évacuation facile des déchets d'activité et de cuisine (accès facile depuis l'extérieur, proximité du monte-charge pour évacuer les déchets des étages du bâtiment...),
- Pour faciliter l'accès aux soins, le projet architectural intègre des zones de soins agréables pour les résidents ainsi que des locaux spécifiques pour l'accueil des professionnels de santé y compris psychiatre, kiné...
- Pour faciliter les bonnes conditions d'hygiène, les matériaux et produits de construction sont robustes, faciles à nettoyer et résistants aux produits d'entretien.
- Pour les résidents et les personnes à mobilité réduite, l'ensemble des chambres et des sanitaires des chambres seront accessibles. Les sanitaires communs seront également accessibles.

3.3 Solidarité territoriale

Le Plan Santé pour l'Alsace



Présentation de la politique menée

Le Plan Santé pour l'Alsace :

« La santé d'une personne est d'abord le résultat de conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles. Cette interaction se développe dès l'enfance et perdure tout au long de la vie. » La CeA est un acteur de santé publique dont les compétences permettent de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Le cadre stratégique général de la politique de santé publique de la CeA prend la forme d'un Plan Santé pour l'Alsace. Adopté en séance plénière du 20 juin 2024, il se décline en trois enjeux prioritaires :

- 1) La santé au cœur de toutes nos politiques (prévention à tous les âges de la vie, promotion d'un environnement sain, soutien à la recherche),
- 2) La santé dans les territoires au plus près des habitants (développer l'offre de soins, lutter contre la pénurie des professionnels de santé),
- 3) La santé à l'échelle du Rhin Supérieur (développer la coopération transfrontalière en santé).

Une politique transversale en faveur de la Santé Publique :

Prendre en compte la santé de façon transversale dans toutes ses politiques permet à la CeA d'agir sur les conditions de vie des Alsaciens (action sociale, logement, insertion, autonomie et handicap, éducation, culture, activités sportives, politiques jeunesse et aide sociale à l'enfance) et sur leur environnement de vie (aménagement du territoire, infrastructures et équipement, transports, qualité des milieux...) contribuant à leur bien-être et bien-vivre. La CeA exerce pour l'Etat des compétences déléguées par convention, dont la lutte contre la tuberculose, la promotion de la vaccination et la prévention des cancers et s'engage également aux côtés de ses partenaires dans la gestion des crises sanitaires en lien avec l'Agence Régionale de Santé et les pays frontaliers partenaires et signataires du Schéma alsacien de coopération transfrontalière.

Actrice dans les domaines de la prévention sanitaire et de la promotion de la santé, la CeA compte également investir dans une stratégie volontariste de soutien à une offre de soin

de proximité de qualité, innovante et accessible à tous les Alsaciens et notamment les plus vulnérables afin de lutter contre les inégalités territoriales de santé entre les Alsaciens.

La CeA soutient par ailleurs certains projets de recherche appliquée en santé notamment pour lutter et prévenir les pathologies surreprésentées en Alsace.

- *Focus sur la Santé de la mère et de l'enfant :*

La politique de Protection Maternelle et Infantile (PMI) recouvre les domaines de la santé de l'enfant et de la famille, du soutien à la parentalité et des modes d'accueil de la petite enfance. Son positionnement unique, à l'intersection du sanitaire et du social, place cette politique au cœur de la santé publique et du développement social au service des familles. Il s'agit d'une politique de prévention précoce qui promeut l'éducation à la santé et à la parentalité comme vecteur d'amélioration durable de la santé de l'enfant et plus largement de son bien-être.

La gratuité et la proximité de son offre de soin constituent un pilier historique de la politique de prévention en santé, qui contribue à l'accès aux soins des plus vulnérables, et permet ainsi de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Cette approche globale de la santé est conçue dès les origines comme un parcours de prévention médicalisée précoce et de soutien à la parentalité. Cette stratégie de parcours :

- s'exerce dans le domaine de la santé sexuelle et la vie affective où elle vise entre autre à prévenir les grossesses non souhaitées / les infections sexuellement transmissibles / toutes formes de violences, et sensibiliser les publics à cette thématique.
- intègre également l'accompagnement universel des futurs parents et le suivi des femmes enceintes résidant sur le territoire alsacien : cette mission de prévention et de protection est assurée par les sages-femmes et médecins de PMI en lien avec l'ensemble de partenaires médicaux et sociaux de la périnatalité et des territoires.
- à travers l'offre d'accompagnement à la parentalité, promeut la bientraitance et l'éducation sans violence et lutte contre les inégalités de destin et leur reproduction transgénérationnelle.

Bilan des actions menées en 2024

Bilan des actions en santé publique

- Contribution au réseau médiation en santé de Médecins du Monde, notamment pour les interventions en faveur des gens du voyage.
- Poursuite du déploiement de la campagne de vaccination contre le papillomavirus auprès des collégiens alsaciens.
- Actions de soutien à l'accès aux soins de proximité via le soutien aux maisons de santé pluriprofessionnelles, notamment en faveur des populations particulièrement vulnérables et précaires.
- Actions de promotion de la santé, notamment dans le domaine du sport-santé
- Soutien aux dispositifs d'aller vers (bus santé en direction des populations éloignées du soin et de la prévention, renouvellement de l'unité mobile de dépistage de la tuberculose).
- Co-portage des nouveaux contrats locaux de santé et médico-sociaux (CLSM) sur le territoire alsacien : les CLSM alsaciens mènent notamment des actions en





santé environnementale (alimentation, qualité de l'air, qualité de l'eau, réduction des perturbateurs endocriniens).

- Développement de la coopération transfrontalière en santé, notamment dans les domaines de la prévention (addictions, écrans, cancers, santé mentale...), de l'accès aux soins, des secours d'urgence et de la santé environnementale.

- *Focus sur la Santé de la mère et de l'enfant :*

- Renforcement des actions de prévention précoce en direction des jeunes enfants et d'éducation à la santé (exposition aux écrans, prévention des violences sexuelles, apprentissage des comportements favorables à la santé).
- Poursuite de l'accompagnement médical et psychosocial des futurs parents.
- Lutte contre le cancer du sein : participation des professionnels de PMI CeA et de la Ville de STRASBOURG à la Strasbourgeoise : manifestation sportive dans le cadre de l'opération Octobre Rose.
- Lutte contre les addictions : des actions ont été menées sur tout le territoire alsacien, en lien avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- Lutte contre les perturbateurs endocriniens : la collectivité s'est engagée dans la lutte contre la pollution environnementale, à laquelle les femmes enceintes et les nourrissons sont particulièrement sensibles, à travers :
 - Une information à destination des familles diffusée par le biais du carnet de maternité, puis du carnet de santé de l'enfant, qui sensibilise sur les risques liés aux substances chimiques (tabac, monoxyde de carbone, pesticides...) contenues dans leur environnement immédiat. Le carnet de maternité adressé à chaque femme enceinte ayant déclaré sa grossesse en Alsace comporte de nombreux conseils de prévention, des informations sur les droits, le suivi de la grossesse et des adresses utiles. L'entretien prénatal précoce proposé par les sages-femmes de PMI est un acte préventif obligatoire dans le parcours de soins améliorant les conditions de la naissance.
 - La participation des professionnelles de la PMI aux formations « Femmes enceintes environnement et santé » (projet FEES, porté par l'APPA et la Mutualité française) et formation de l'École des hautes études en santé publique (EHESP) sur les connaissances scientifiques en matière de perturbateurs endocriniens.



Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

- 1 naissance = 1 arbre : pour chaque nouvelle naissance sur le territoire alsacien, la Collectivité offre aux nouveaux parents un arbre ou arbuste d'essence locale et favorable à la biodiversité et donne des conseils sur la plantation. Ce dispositif, initié dans le Bas-Rhin en 2021, a été étendu au Haut-Rhin en 2022.



Perspectives 2025

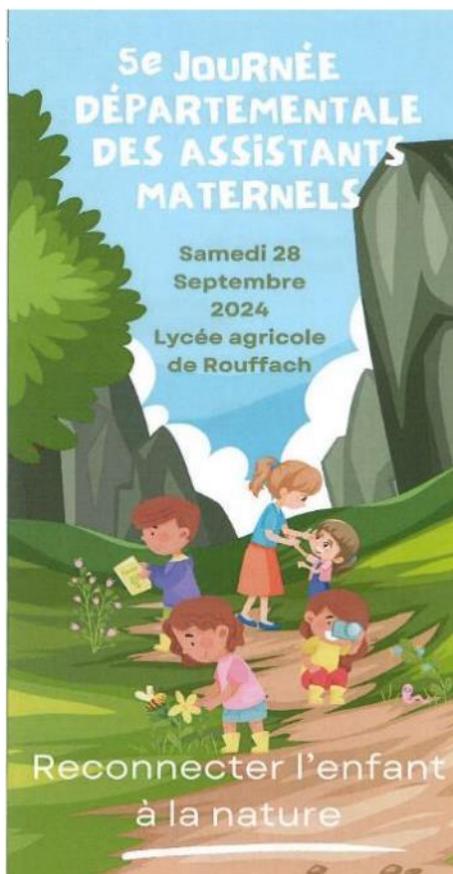
Perspectives générales en matière de santé publique

- Poursuivre le développement de l'accès aux soins de proximité afin de réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès aux soins, via le soutien aux dispositifs d'aller vers et aux structures d'exercice coordonné.
- Développer des actions de prévention pour agir sur les déterminants de santé et promouvoir des comportements favorables à la santé, notamment chez les jeunes (obésité, activité physique...).
- Bilan des actions de la CeA en matière de lutte contre les perturbateurs endocriniens et proposition d'adhésion de la CeA à la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » : déjà signée par 4 régions, 10 départements et 300 villes, elle encourage la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et biocides, la réduction des perturbateurs endocriniens dans l'alimentation, la mise en place d'une sensibilisation spécifique aux perturbateurs endocriniens auprès des acteurs professionnels et des administrés, et la favorisation de critères d'éco-conditionnalité les limitant dans les contrats et achats publics.

- *Focus sur la Santé de la mère et de l'enfant :*

- Poursuite de la collaboration avec l'Education nationale et l'Agence Régionales de Santé (ARS) dans le domaine de la santé sexuelle.
- Participation et contribution des sages-femmes PMI au projet « Pas de tabou pour les règles ». Ce projet s'inscrit dans le parcours éducatif de santé des collégiens et collégiennes. Il vise à lutter contre la précarité menstruelle et contribue à l'égalité entre les hommes et les femmes.
- Lutte contre les inégalités liées au handicap : poursuite du partenariat avec l'Education nationale pour les dépistages en milieu scolaire, mais aussi avec les différentes structures de diagnostic et de prise en charge.
- Facilitation de l'accès aux modes d'accueil du jeune enfant pour les publics les plus vulnérables, notamment dans les crèches à vocation d'insertion professionnelle.
- Santé environnementale : prévenir l'exposition aux perturbateurs endocriniens des femmes enceintes et des jeunes enfants :
 - Adoption du Plan Santé de la CeA le 20 juin 2024, qui prévoit dans son axe 2 « Protéger la santé des Alsaciens grâce à un environnement sain » de limiter l'exposition des plus jeunes aux polluants pour préserver leur développement en bonne santé.
 - Sensibilisation à une diminution de l'utilisation des plastiques pour l'alimentation des tous petits : limiter les contenants plastiques, favoriser l'eau du robinet et non en bouteille quand cela est possible (familles mais aussi structures d'accueil du jeune enfant).

- Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA) territoire Ouest : projet de groupe de travail pour sensibiliser les Assistantes maternelles dans les lieux relais afin d'inciter au changement de pratiques et développer des actions de sensibilisation auprès des jeunes parents et jeunes enfants
- ESA territoire Nord Alsace: projet d'effectuer des sensibilisations sur les perturbateurs endocriniens à travers des ateliers à destination des parents, notamment sur la nutrition, et des affichages dans les salles d'attente



Focus 2024 : « Reconnecter l'enfant à la nature »

Le réseau des Relais Petite Enfance du Haut-Rhin, la CAF 68 et la CeA avec le soutien du Moulin de la Nature, organisent la cinquième journée professionnelle des assistants maternels le 28 septembre 2024 sur le thème « Reconnecter l'enfant à la nature ».

L'objectif est de valoriser le métier d'assistant maternel et d'enrichir les pratiques autour du thème de la reconnexion de l'enfant à la nature : un enjeu pour les professionnels de la petite enfance et une priorité de santé publique. Les thèmes suivants seront abordés : comment développer le lien à la nature, les bienfaits du jeu en milieu naturel, le rôle des professionnels dans l'éveil à la nature, avec des ateliers autour du rythme de la nature, l'art et la nature, cuisiner avec des plantes, la médiation animale etc. L'idée est de permettre aux assistants maternels de transmettre l'envie aux enfants d'explorer la nature.

Déroulement de la journée : voir flyer ci-dessous. La CAF 68 participe au financement à hauteur de 20 000 € et la CeA de 4 000 €.

En 2024, le Haut-Rhin recense 3 075 assistants maternels agréés, soit 10 341 places d'accueil (cf. www.mon-enfant.fr).

LES STANDS

- Le libroscope à COLMAR
- Les livres de la forêt
- Ecolojou
- Office National des Forêts COLMAR
- Le moulin Nature LUTTERBACH
- Chez RISSON le HERRISSON
- VIVARIUM DU MOULIN
- Librairie LE LISERON Mulhouse

LYCÉE AGRICOLE DE ROUFFACH

8 Rue aux remparts 68250 Rouffach

Grand parking gratuit au lycée agricole (rue de Bâle)

PROGRAMME :

0830-08: Accueil et pot de bienvenue

0815-0845: Allocutions d'ouverture

GRUPE 1: Conférence 10H-11H30, Repas 11H30-13H15, Atelier N°1: 13H30-14H30, Atelier N°2: 14H45-15H45

GRUPE 2: Atelier N°1: 10H-11H, Atelier N°2: 11H15-12H15, Repas 12H15-14H, Conférence 14H15-15H45

16E-16E30: Clôture

Scannez pour vous inscrire ! Du 1er juin au 15 Juillet

CONFERENCE : L'éveil à la nature dès la Petite Enfance animée par Gillian Cante

Comment développer le lien à la nature ?

Quels sont les bienfaits du jeu en milieu naturel ?

Quel rôle ont les professionnels dans l'éveil à la nature ?

ATELIERS :

- Dehors au rythme de l'automne
- La nature comme instrument de musique
- Autour des bulles
- Mettre la main à la pâte
- La cuisine aux fleurs et plantes aromatiques
- Tout le monde dehors !
- L'art et la nature
- Une pause nature ... et ça repart !
- Créa Terre
- Médiation Animale : Un lien, un tremplin
- Médiation Animale : Ce chien, mon ami
- Kami/Yoga: "Si j'étais ..."
- Contes et musique en balade



Présentation de la politique menée

La Direction de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) assure l'accueil et la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs qui ne peuvent rester dans leur famille, soit parce que cette dernière n'est pas en mesure d'assurer la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, soit parce qu'ils sont isolés sur le territoire français. Pour assurer cette mission, la CeA autorise, tarifie et contrôle des établissements (maisons d'enfants à caractère social, foyers d'action éducative, lieux de vie et d'accueil) gérés par des associations, auxquels elle délègue la prise en charge au quotidien de ces mineurs et jeunes majeurs. En tant que lieux de vie quotidienne des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, ces établissements (et les professionnels qui y travaillent) se doivent de contribuer à l'épanouissement et à l'éducation à la citoyenneté des enfants et des jeunes qu'ils accueillent. La bonne adaptation de l'offre d'accueil aux besoins des enfants faisant l'objet d'une mesure de protection de l'enfance, la qualité de l'encadrement psycho-socio-éducatif, la qualité et la sécurité du bâti, sont autant d'aspects de la prise en charge des publics sur lesquels la CeA est particulièrement attentive dans le cadre du dialogue de gestion conduit avec les établissements.

Bilan des actions menées en 2024

Outre la politique de l'aide sociale à l'enfance qui contribue en soi aux ODD 1,3, et 10, certaines actions de l'ASE concernent également la lutte contre le changement climatique (ODD 13).

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

Durant l'année 2024, la Direction de l'Aide sociale à l'enfance secondée par le service Tarification au sein de la Direction de l'appui et du pilotage des Solidarités ont engagé les négociations avec deux associations gestionnaires d'établissements (Fondation des Apprentis d'Auteuil, Adèle de Glaubitz), pour préparer la contractualisation de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). En écho à une obligation légale, qui impose à la CeA d'accompagner la rénovation énergétique, l'amélioration de la performance énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre du bâti des établissements sociaux et médico-sociaux d'ici 2030, il s'agit d'un axe prioritaire dans le cahier des charges établi par la DASE pour l'élaboration des CPOM et les négociations à venir.

Perspectives 2025

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

Négociation et conclusion des premiers CPOM, organisation du suivi de la mise en œuvre des actions découlant de la contractualisation.



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 30

Présentation de la politique menée

Les politiques de transition énergétique nécessiteront l'implication de toutes les collectivités et plus particulièrement celles du bloc local. Du fait des compétences de solidarité de la CeA, ces politiques impliqueront également les Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS).

La première orientation propose de rencontrer les acteurs de terrain et d'animer en territoire des clubs de la transition énergétique pour faciliter la concrétisation de projets. Il s'agira d'associer les collectivités, les ESMS et les partenaires institutionnels pour partager l'urgence à agir, échanger sur les besoins d'accompagnement et les projets émergents (hydroélectricité, méthanisation, récupération de chaleur fatale, géothermie, ...) et soutenir auprès des chambres consulaires les filières de formation des métiers de la transition énergétique.

La deuxième orientation portera sur le soutien des projets de transition énergétique : rénovations, les réseaux de chaleur et plus généralement mutualisation des moyens de chauffage, la production d'Énergies Renouvelables (EnR), ... via la contractualisation, par l'assistance des partenaires dans leur recherche de financements (fonds européens notamment), avec l'appui d'experts pour améliorer la performance des projets (AMO pour les EHPAD par exemple).

Le soutien au bloc communal se fera par la contractualisation (soutien financier direct), l'ingénierie technique avec nos partenaires comme l'ATIP (pour faciliter l'émergence technique du projet) et l'ingénierie financière (pour rechercher des subventions Europe, ...). Le soutien aux ESMS se fera par les dispositifs actuels et par une adaptation de ceux-ci au contexte de transition énergétique et écologique.

Objectif(s)

- Découpler les projets en territoire par un accompagnement des acteurs publics en facilitant l'accès aux cofinancements.
- Sensibiliser les collectivités alsaciennes et les ESMS, les accompagner dans leurs projets de transition énergétique & écologique, notamment via la contractualisation et l'adaptation des dispositifs existants.
- Proposer un service d'ingénierie financière pour les recherches de fonds européens et autres aides.

Bilan

Un Comité de Pilotage s'est réuni en mai 2023 pour entamer les réflexions.

Focus territorial 2024– Région de COLMAR

Soutien à l'installation de 1.870 m² d'ombrières photovoltaïques (1.000 panneaux solaires installés) sur le parking du centre aquatique intercommunal Nautilia à GUEBWILLER pour de l'autoconsommation représentant 20 % des besoins énergétiques annuels. Aide de la CeA à hauteur de 224 096 € (Fonds d'Attractivité Alsace), soit 30 % du coût des travaux qui se sont élevés à 746 988 € HT.



Photo 29: Photo : Vincent SCHNEIDER

Focus territorial 2024 – Agglomération de MULHOUSE :

- *Renaturation et aménagement du sentier des étangs à MORSCHWILLER-LE-BAS*

La commune de MORSCHWILLER-LE-BAS dispose d'un site exceptionnel composé de deux étangs à prise d'eau naturelle enchâssés dans un ensemble arboré. Celui-ci se situe à proximité de l'espace intergénérationnel de la Plaine de Jeux récemment aménagée. Vieillissant et se refermant, la Commune a souhaité le revaloriser, lui redonner une place dans le village en le valorisant et en mettant en exergue la naturalité déjà présente du milieu.

Les objectifs d'aménagement réalisés ont été les suivants :

- faire un état des lieux de la végétation existante et proposer des préconisations pour son évolution,
- revaloriser les bords de berges avec des interventions ponctuelles de végétalisation et de renforcement de talus,
- retrouver par un geste paysager structurant et naturel, une attractivité en lien avec la Plaine de Jeux,
- recréer un ensemble de cheminements confortables et lisibles,
- intégrer des espaces de repos et de contemplation.

Le coût du projet s'est élevé à 521 335 € HT. La CeA a soutenu l'action au titre du Fonds Communal Alsace à hauteur de 100 000 €, soit 19,2 % d'aide.



Photo 30: Sentier des étangs – MORSCHWILLER-LE-BAS

- *Réhabilitation énergétique de bâtiments et d'équipements dans le territoire, propriété des Communes et de l'agglomération de MULHOUSE, partenaires de la CeA*

La CeA soutient la réhabilitation thermique d'équipements publics à destination de ses publics cibles, comme les collégiens ou les jeunes enfants. Elle a soutenu par exemple, un projet de réfection d'un gymnase à Rixheim et un projet de réhabilitation énergétique d'un périscolaire à RIEDISHEIM (maîtrise d'ouvrage MULHOUSE Alsace Agglomération) au titre du Fonds d'Attractivité Alsace. Les travaux de ce dernier ont consisté en l'isolation de la toiture, la pose de panneaux photovoltaïques, l'isolation extérieure du bâtiment et la création de forts débords de toiture pour apporter de l'ombre aux enfants lors de leurs déplacements dans la cour. Le coût du projet s'élève à 162 832 € HT, la participation de la CeA à l'action est de 15 %, soit 24 425 €.



Photo 31: Ecole maternelle Mermoz - RIEDISHEIM

Trois autres projets de réhabilitation énergétique ont été soutenus par la CeA, au titre du Fonds Communal Alsace. Il s'agit pour la plupart, de projets de réfection de toitures d'écoles maternelles et primaires et de leur isolation, et dans un projet, de concevoir une charpente en bois destinée à accueillir une centrale photovoltaïque. Ces projets ont été réalisés à FLAXLANDEN, GALFINGUE et UNGERSHEIM et ont été soutenus par la CeA à hauteur de 116 018 €.

Coopération internationale : Approvisionnement en eau potable à Ambatoboeny (Madagascar)



Présentation de la politique menée

Dans le cadre de sa politique de Coopération décentralisée, la CeA participe financièrement à la mise en place d'un réseau d'eau dans le village d'Ambohimarina à Madagascar avec l'appui de GESCOD (Grand Est Solidarités et coopérations pour le développement). Cette action est portée par la Ville de SAINT-LOUIS et bénéficie d'un cofinancement de l'Agence Française de Développement. Elle vise notamment à renforcer l'accès aux services de base, en particulier à l'eau potable, mais aussi à accompagner les communes dans la mise en place d'une gestion durable des services de base. Suite à la réévaluation du coût des études, des fonds complémentaires ont été nécessaires pour la réalisation de cette opération d'approvisionnement en eau. La CeA a décidé d'octroyer une aide de 14 500 € pour soutenir ce projet. Ces travaux vont diminuer la pénibilité de la corvée d'eau, assurée par les femmes et les petites filles. Ils constituent un facteur d'amélioration générale des conditions d'hygiène, au bénéfice de la population, mais permettent également de garantir de meilleures conditions de santé maternelle et infantile.

Bilan 2024

Suite à une étude menée à Ambohimarina en 2023, il en ressort qu'aucune infrastructure n'est fonctionnelle dans le village, l'alimentation en eau provenant d'un puit, d'étangs ou du fleuve. La qualité de l'eau y est très médiocre et engendrait de nombreuses maladies hydriques.

Le 4 juillet 2024, des travaux ont débuté pour une durée estimée à 4 mois. L'ouvrage mis en place permettra de traiter l'eau, de la pomper (alimentation par panneaux solaires), d'installer un réservoir et une distribution gravitaire (bornes fontaines et branchements privés). L'ouvrage sera constitué d'un filtre et d'une bêche dans une zone non inondable. A terme, 3 250 personnes pourront bénéficier de l'installation.

Budget

Budget affecté à l'opération par la CeA : 14 500 €



Coffrage du réservoir de 50 m³



Construction du barrage captant la source



Coffrage du bassin collecteur

3.4 Lutte contre la précarité énergétique

Lutte contre la précarité énergétique et sensibilisation à la maîtrise de l'énergie dans le logement et aux travaux de réhabilitation énergétique



Correspondance avec les 30 engagements pour 2030 :

Engagement numéro 5

Présentation de la politique menée

La loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 désigne les Conseils Départementaux comme chefs de file de la résorption de la précarité énergétique. Dans ce cadre, la CeA a adopté une politique de l’habitat dans laquelle la lutte contre le mal logement et la précarité énergétique constituent des axes prioritaires et accompagnent la transition écologique.

Les actions sont menées à en direction du grand public, avec un focus sur les ménages les plus précaires.

Bilan 2024

Axe 1 : La sensibilisation aux écogestes et à la réhabilitation énergétique

Des réunions collectives et publiques sont organisées autour de la connaissance des écogestes et de la maîtrise de l’énergie dans les logements.

Un accent particulier est mis sur la Journée Nationale de Lutte contre la Précarité Energétique, avec l’organisation d’expositions, de conférences et d’ateliers autour des écogestes.

Une participation active aux différents Salons de l’Habitat organisés sur le territoire permet d’informer les propriétaires, bailleurs ou occupants, sur les aides financières disponibles pour la réalisation de travaux, notamment celles relatives à l’isolation des bâtiments.

La Maison de l’Habitat à Sarre-Union et le Point d’Information de l’Habitat à Schirmeck accueillent des particuliers afin de les orienter vers les opérateurs de la réhabilitation énergétique et les partenaires qui pourraient constituer un appui dans leurs projets (Agence Départementale d’Information sur le Logement /ADIL, l’Agence Nationale pour l’Amélioration de l’Habitat/ANAH...).

Axe 2 : Le repérage et l’accompagnement des ménages en précarité énergétique

La CeA a lancé en octobre 2013 un programme de lutte contre la précarité énergétique dénommé Slime. Afin de pérenniser ce programme et de répondre aux attentes des usagers, une équipe de 2 agents a été mise en place en 2019 sur le Bas-Rhin. En septembre 2024, l’équipe du Slime a accueilli un nouvel agent en vue de déployer ce programme sur la partie sud du territoire Haut-Rhinois, avec la couverture des secteurs de THANN, CERNAY, ALTKIRCH et SAINT-LOUIS. Les chargés de visites du Slime ont pour mission d’intervenir au domicile des ménages, propriétaires et locataires, afin d’analyser leurs consommations énergétiques, de les conseiller sur les écogestes et de leur fournir des petits équipements utiles à la réduction de leurs factures d’énergie. Ils réalisent également un constat de l’état du bâti et orientent les propriétaires, qu’ils soient bailleurs ou occupants, vers les dispositifs de réhabilitation énergétique existants. Les ménages visés sont précaires ou très précaires, souvent en impayé d’énergie ou ayant des difficultés à payer leurs factures ou à se chauffer. Depuis le mois de mars dernier, le Slime s’est vu doté d’un Fonds d’Aide à la Maîtrise de l’Energie, le FAME, qui permet à l’équipe en charge de ce programme de remplacer, dans les foyers les plus modestes, des équipements trop énergivores.

Perspectives 2025

La lutte contre la précarité énergétique et la préservation de l'environnement sont des thématiques majeures portées par la Collectivité. Avec le recrutement d'une nouvelle chargée de visite, le programme Slime devrait s'étendre progressivement au sud du Haut-Rhin, passant de 100 à 200 ménages suivis annuellement.

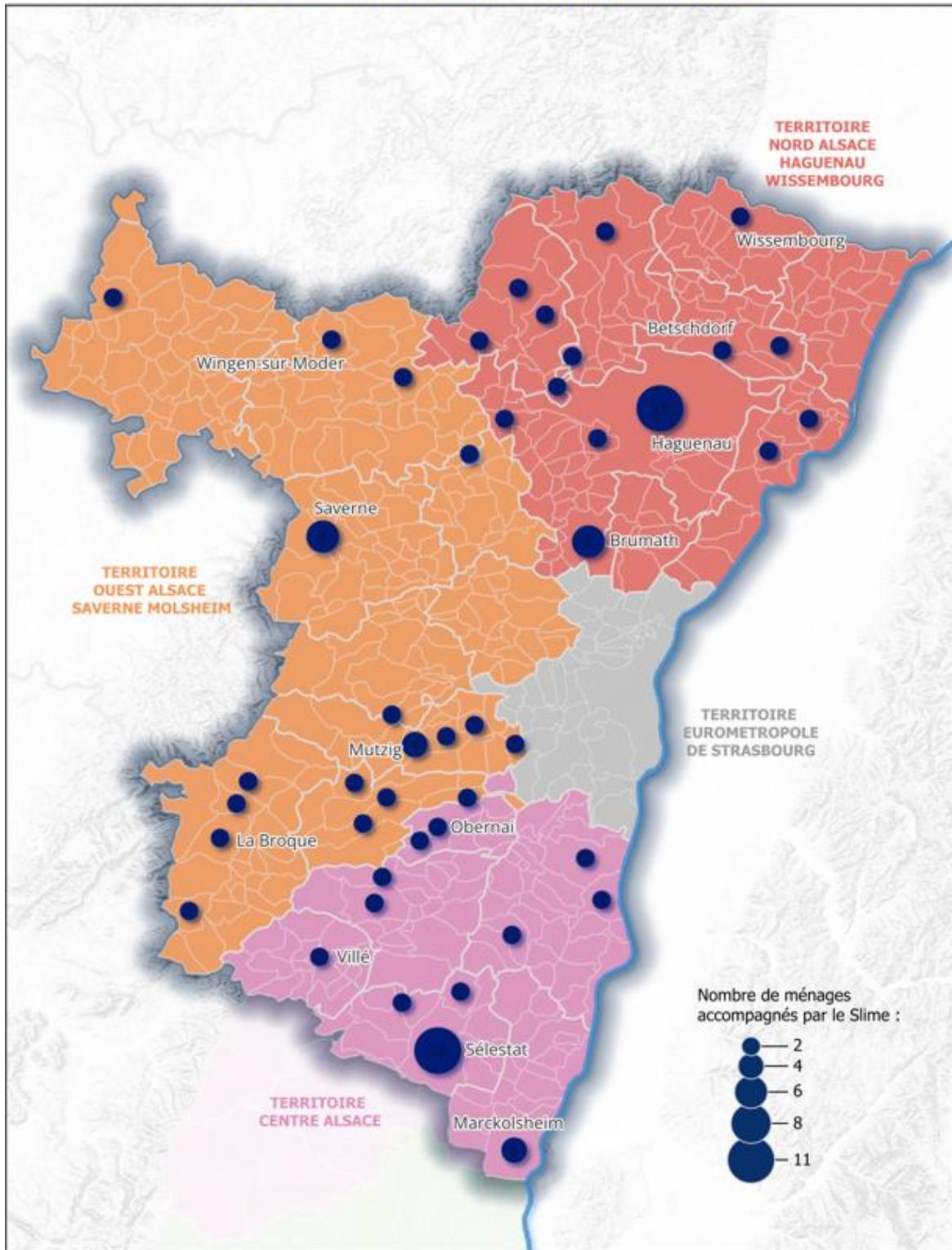
Une nouvelle maison de l'Habitat devrait voir le jour sur la commune de SELESTAT.

Bilan de l'action du Slime 2023

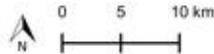
(Le bilan 2024 ne sera disponible qu'en janvier 2025)

Dates et secteur d'intervention	ETP disponibles	Nombre de ménages suivis	Dépenses annuelles de la CeA pour le Slime	Montant de la Subvention allouée par le Réseau CLER	Coût réel du Slime pour la CeA
01/01/2023 au 31/12/2023 Haut-Rhin	1 ETP chef de projet 1 ETP chargé de visite	90	107 002,70 €	97 334,32 €	9 668,38 €

Visites à domicile du Slime : bilan 2023



données : ADMIN EXPRESS - IGN 2017
 CeA/SOLIDIAG données 2022
 réalisation : DITP/UGD/DHUI/AN - 31/5/2024
 contact : ugd@alsace.eu
 BILAN_SLIME2023.aggz



Focus territorial 2024 : Agglomération de MULHOUSE :

Rénover l'habitat pour consommer moins d'énergie et faire baisser les factures des ménages les plus modestes

La Collectivité s'engage financièrement auprès des bailleurs sociaux au titre de sa politique « volontariste » Habitat. En partenariat avec m2A et d'autres cofinanceurs, elle soutient la rénovation thermique de logements locatifs sociaux, afin de permettre aux ménages modestes de bénéficier d'économie de charges et de lutter contre la précarité énergétique. Cette politique de rénovation thermique devient d'autant plus prioritaire du fait de la crise énergétique que l'Europe subit depuis cette année avec une hausse très forte du coût du gaz ou de l'électricité.



Photo 32: Place Emile Zola, WITTENHEIM, après travaux.

A titre d'exemples, la CeA a soutenu cette année, le bailleur social NEOLIA à hauteur de 103 800 € pour la réhabilitation thermique de 99 logements locatifs sociaux collectifs à MULHOUSE, RIEDISHEIM et ILLZACH, ainsi qu'Habitat de Haute Alsace pour la rénovation de 34 logements locatifs à WITTENHEIM pour un montant de 46 580 €.

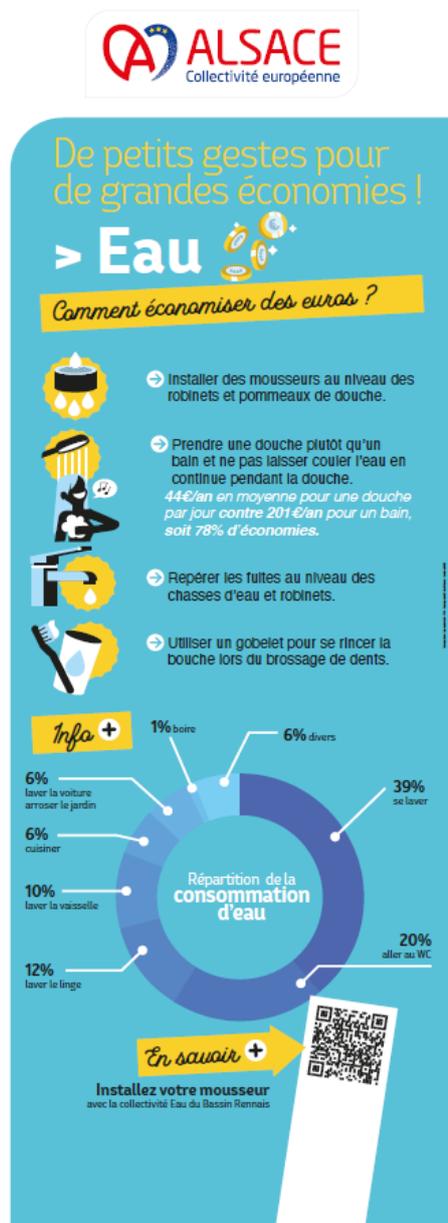
Les travaux de cette dernière réhabilitation ont permis aux bâtiments d'atteindre le niveau BBC, de passer d'un niveau de performance énergétique avant travaux de F à un niveau de performance après travaux de B, soit un gain énergétique prévu de 167 kWhép/m². Les travaux ont consisté en l'installation d'une chaufferie bois, l'isolation de la toiture, la rénovation des murs extérieurs, etc.

Journée de lutte contre la précarité énergétique 2024

Mise en place d'une exposition dans les salles d'attente des espaces Solidarité Alsace de MULHOUSE, afin de sensibiliser les publics fragiles à la maîtrise de l'énergie. Présentation de petites expériences simples, pour maîtriser la consommation d'énergie.

Un jeu de société sur la gestion de l'énergie à domicile a également été organisée à ILLZACH le 23 novembre en partenariat avec le Centre Socio-Culturel et EDF. 16 personnes issues de familles monoparentales ont participé sur une demi-journée.

Figure 5 : roll-up de l'exposition présentée en salle d'attente des Espaces Solidarité Alsace Doller et Drouot



Focus territorial 2024 : Territoire Sud Alsace

Réunion publique sur la rénovation énergétique des logements le 6 juin 2024 à DANNEMARIE en partenariat avec la Ville de DANNEMARIE, la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, le Pays du Sundgau, France Rénov et l'ADIL : présentation par ces partenaires de l'habitat ainsi que la DTDG Sud Alsace et la DHUI de l'ensemble des dispositifs d'aide et d'accompagnement à la rénovation énergétique auprès d'une cinquantaine de citoyens présents.

Finalité 4 : Épanouissement de tous les êtres humains

La déclaration de RIO rappelle dans son article 1 que « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. » Pour y parvenir, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun (eau, nourriture, santé, éducation, logement, environnement sain) puissent être satisfaits, mais aussi que tous les individus aient accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs dans un cadre de vie agréable et bienveillant.

4.1 Culture

Politique Culture et Patrimoine



Correspondance avec les 30 engagements pour 2030 :

Engagements 1, 28

Présentation de la politique menée

La Politique Culture et Patrimoine s'inscrit dans la Direction générale adjointe consacrée à l'attractivité.

Par ses actions à destination des habitants, la Politique Culture et Patrimoine contribue au sentiment d'appartenance au territoire ; par celles à destination des visiteurs, elle contribue au rayonnement de la collectivité. Pour cela, cette politique est composée de 7 secteurs d'intervention - centres de responsabilités - complémentaires : mémoire et archives, création et diffusion et pratiques artistiques, culture scientifique technique et industrielle, patrimoine, politique castrale, lecture publique ainsi que des actions culturelles transversales à chacun de ces secteurs.

Le cadre politique des interventions culturelles de la collectivité a été adopté en février 2022 et prévoit six grands objectifs :

1. Promouvoir l'ouverture, la tolérance et la diversité,
2. Contribuer au renforcement de l'esprit critique et du libre arbitre de chacun,
3. Développer la citoyenneté au travers des pratiques culturelles,
4. Soutenir et encourager l'engagement bénévole culturel,
5. Favoriser la création artistique pour constituer le patrimoine de demain,
6. Préserver et promouvoir la culture alsacienne et transmettre l'héritage matériel et immatériel régional

Bilan des actions menées en 2024

Bilan des actions

La Direction Culture et Patrimoine (DCP) met en place une dynamique volontariste pour répondre au travers de ses différentes politiques publiques aux objectifs d'éducation de qualité, d'énergie propre, de réduction des inégalités et de lutte contre le changement climatique et pour la préservation de la vie terrestre. L'objectif **d'éducation de qualité** est suivi au travers de l'accueil de classes du primaire et du secondaire dans l'ensemble des équipements de la DCP : Vaisseau, Haut-Koenigsbourg, Hohlandsbourg, Archives d'Alsace, sites de la Bibliothèque d'Alsace ouverts au public (VILLE, SARRE-UNION, ALTKIRCH). Des dispositifs permettent également de soutenir et d'encourager les partenariats entre les artistes et les établissements scolaires (dispositif Artiste en collège).

Des efforts sont menés pour respecter l'objectif **d'économies d'énergies** : diminution du chauffage et de la climatisation dans l'ensemble des équipements culturels de la collectivité, réduction des trajets entre sites en privilégiant les visioconférences, extinction de l'éclairage nocturne du Haut-Koenigsbourg. La DCP met sa programmation culturelle et ses dispositifs de soutien au service de la **réduction des inégalités**. La politique de lecture publique mène également des actions fortes pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme : Premières pages (familiariser les tout-petits au livre), développement de la lecture en prison, développement des imaginaires (festival de contes L'Alsace se (ra)conte, concours littéraire, ateliers d'écriture). Le dispositif Culture et solidarité (enveloppe annuelle : 160 000€) favorise l'accès à la culture des personnes qui en sont le plus éloignées et qui relèvent en priorité de sa compétence (jeunes en difficulté, publics en insertion sociale, personnes âgées et personnes en situation de handicap, personnes incarcérées ou hospitalisées).

Enfin, plusieurs actions sont menées pour **lutter contre le changement climatique**. Le Vaisseau réalise un travail de sensibilisation à la préservation de l'environnement auprès de ses publics (exposition Colibri, Festival rhénan de la science). La DCP attribue également des soutiens à la rénovation des bâtiments patrimoniaux ainsi qu'à la transition écologique des matériels scéniques.

La **préservation de la vie terrestre** est prise en compte dans l'entretien des espaces verts du Haut-Koenigsbourg : fauche différenciée et réduite, installation d'un nichoir pour les faucons pèlerins, arrosage raisonné du jardin médiéval en fonction de la pluviométrie et suppression du recours aux pesticides pour son entretien.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

- **Extinction de l'éclairage nocturne du Haut-Koenigsbourg**, et remplacement des ampoules par des LED (80 % des ampoules ont été remplacées).
- **Fonds d'aide à la transition énergétique des équipements scéniques** (200 000 €) : fonds de soutien aux pour accompagner les associations ou collectivités assurant la gestion d'un équipement culturel, ayant une programmation annuelle ou une saison, dans l'acquisition d'équipements LED et le renouvellement de matériel d'éclairage scénique. Aide à hauteur de 30 % du budget d'acquisition, plafonnée à 20 000 €.
- **Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel** (2 000 000 €) : aide financière de la collectivité pour la réhabilitation des maisons alsaciennes et du bâti traditionnel, ainsi qu'une expertise pour sauvegarder l'identité du bâti. Le taux de subvention est de 20 % des travaux éligibles, avec un plafond dépendant de l'adhésion de la commune ou l'intercommunalité.
- **Plan Patrimoine Emblématique d'Alsace** (2 000 000 €) : dispositif de soutien des projets de restauration du patrimoine et analyse technique préalable. Soutien de 20 %, avec un plafond de subvention à 100 000€.

- **Réduction de l'équipement plastique des collections de la Bibliothèque d'Alsace** : suppression des couvertures plastiques sur les documents (700 000 documents dans les collections).

Perspectives 2025

Perspectives générales

En 2025, la Direction de la Culture et du Patrimoine va maintenir les efforts menés au travers des dispositifs existants, et renforcer ses actions en faveur de la décarbonation de l'administration au travers de deux projets immobiliers d'ampleur (bâtiment des Archives d'Alsace, Grand Projet de Site du Haut-Koenigsbourg).

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

- **Grand Projet de Site du Haut-Koenigsbourg** : le Grand Projet de Site du Haut-Koenigsbourg est un chantier d'ampleur qui vise à assurer une meilleure gestion et sécurisation des espaces, flux et usages, et élargir le projet culturel du château au massif dans lequel il s'inscrit. Un travail transversal à l'ensemble des directions de la collectivité et avec les communes et sites partenaires est mené pour repenser l'accessibilité du massif : parking en plaine (suppression du parking au sommet), navettes, développement des mobilités douces (vélo, sentiers de randonnée). En 2025, 100 000€ seront consacrés à financer une étude sur les mobilités.

Un travail de refonte du cahier des charges pour l'offre commerciale de restauration (110 couverts) est également en cours pour privilégier l'approvisionnement en circuits courts ainsi que le recours à des produits locaux de qualité labellisés Savourez Alsace.

- **Futur bâtiment des Archives d'Alsace à COLMAR** : les Archives d'Alsace se doteront en 2030 d'un nouveau bâtiment plus ouvert et plus écologique, afin de s'adapter au mieux à la conservation des fonds et à l'accueil du public, pour un budget total estimé à 49 000 000 €. Le bâtiment, passif, sera doté d'une isolation excellente qui permettra de neutraliser les déperditions d'énergie et de réduire fortement le bilan carbone de l'équipement.
- **Itinérance de l'exposition Colibri** : l'exposition temporaire du Vaisseau « Colibri, semons les graines de l'engagement », permet de sensibiliser les enfants à l'engagement en faveur de la préservation de l'environnement, avec des manipulations sur le tri sélectif, la préservation de la biodiversité et les mobilités douces. L'exposition a été divisée en 7 modules interactifs qui vont itinérer en 2025 sur le territoire alsacien, en étant mis gratuitement à disposition de collèges, CCAS, bibliothèques, ou tout lieu d'accueil du public en faisant la demande.

Illustration

Grand Projet de Site du Haut-Koenigsbourg : végétalisation du sommet



Site actuel (parking au sommet)



Site futur





Exposition Colibri – Semons les graines de l’engagement

Stratégie en faveur du bilinguisme



Présentation de la politique menée

La direction du bilinguisme se définit comme « Zweisprachig und Umweltbewusst ».

La stratégie bilinguisme repose sur 4 piliers avec une politique volontariste en direction des plus jeunes, la création d’un Office Public de la Langue Régionale d’Alsace pour rassembler, mutualiser et donner de la cohérence, le renforcement de la visibilité de la langue régionale dans l’espace public sans oublier la dimension transfrontalière.

Ainsi, si l’on considère les 5 finalités du développement durable (pm. qui sont la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu’ils fournissent et des usages qui s’y rattachent, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l’épanouissement de tous les êtres humains, la transition vers une économie circulaire), la stratégie en faveur du bilinguisme se rattache à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, et l’épanouissement de tous les êtres humains avec les actions suivantes :

- ambition de construire la nouvelle politique linguistique à partir des territoires : élaboration et mise en œuvre d’une stratégie commune s’appuyant sur les compétences et ressources propres de tous les acteurs du bilinguisme : collectivités, éducation nationale, universités, tissu associatif, société civile, partenaires économiques, partenaires suisses et allemands et Eurodistricts...,
- susciter une multiplication des initiatives en faveur de la langue régionale d’Alsace à l’échelle des bassins de vie du territoire alsacien,
- structurer l’offre d’enseignement de la langue régionale d’Alsace dans le respect du principe de cohérence territoriale,

- porter nos efforts en matière de politique linguistique en direction des plus jeunes (et dès le plus jeune âge),
- élargir la logique actuelle (offre scolaire) aux autres temps de vie hors cadre scolaire (de la petite enfance aux adultes),
- créer un office public dédié à la politique en faveur du bilinguisme pour rassembler tous les acteurs volontaires, mutualiser les moyens et donner de la cohérence à une politique qui se déploie actuellement dans des cadres variés, parfois étanches,
- inscrire le bilinguisme dans une dimension transfrontalière afin de garantir une immersion la plus fréquente et la plus intense possible entre les différents territoires qui composent le Rhin Supérieur et de définir une politique commune en faveur du bilinguisme.

Bilan des actions menées en 2024

Bilan des actions

- Dématérialisation des demandes de subventions (notamment le dispositif Mittwoch uff Elsässisch sur le Portail des aides),
- Politique ancrée dans une logique locale, permettant notamment aux Alsaciens d'occuper un emploi dans le Rhin Supérieur,
- Politique volontariste en direction des plus jeunes en privilégiant le temps périscolaire et extrascolaire, l'accueil de la petite enfance, individuel et collectif ; dispositif des « Mittwoch uff elsässisch » et ambassadeurs du bilinguisme dans chaque EPCI,
- Avec ses ateliers « Animer en langue régionale : Einfâch & Lùstig - de la réflexion à l'action », la CeA accompagne les structures d'accueil périscolaire qui mettent en place des animations et activités visant à sensibiliser et éveiller à la langue et à la culture régionales,
- Plus largement, la question de l'accès des publics à des outils et des ressources pour la langue et la culture régionales est une préoccupation constante de la CeA. Dans le cadre du partenariat entre l'académie de STRASBOURG, la CeA et la Région Grand Est, en étroite collaboration avec Réseau Canopé et l'Inspé, une plateforme de ressources pour les Langues et culture régionales (allemand et alsacien) a été développée. Elle se nomme PLARELA.
- Renforcement de la visibilité et de l'usage de la langue régionale dans l'espace public avec les signalétiques (toponymie, documents publics, formulaires et documents susceptibles d'être utilisés de part et d'autre de la frontière et secteurs de la culture, de l'édition, de la création artistique, des loisirs, des médias, du tourisme...),
- Inscription de la politique en faveur du bilinguisme dans une dimension transfrontalière en créant un site dédié aux échanges scolaires transfrontaliers individuels et collectifs tout en favorisant l'intensification des échanges scolaires dans l'espace rhénan,
- Démarche de « Collectivité exemplaire » : réflexe bilingue au sein de la CeA (visibilité renforcée : signalétique, signatures, supports de communication, ...).

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

- Télétravail autorisé 2 jours par semaine
- Réunion de direction tous les 15 jours en ligne
- Utilisation des transports en commun, notamment le train sur la ligne STRASBOURG-COLMAR ou à vélo dans les déplacements urbains
- Territorialisation des actions

Perspectives 2025

La Direction du Bilinguisme poursuivra ses engagements en matière environnementale dans le cadre du futur Office pour la langue régionale, à créer en 2025.

4.2 Tourisme et sites de loisirs

Politique « Tourisme »



Présentation de la politique menée

Courant 2024, la stratégie tourisme de l'Alsace a été révisée en concertation avec les acteurs du tourisme alsaciens. Outre la prise en compte des enjeux nés des crises sanitaires, climatiques, géopolitiques et des nouvelles attentes de la clientèle, cette révision marque l'adoption par la CeA d'un premier document stratégique pour la compétence tourisme s'inscrivant dans la Loi Alsace.

L'ambition touristique 2024-2028 définie est la suivante : faire de l'Alsace une destination authentiquement durable. Il s'agit d'une stratégie qui s'appuie sur l'allongement de la durée de séjour, couplé à la découverte du territoire en mode doux. Les cibles principales sont les touristes issus des marchés de proximité.

Tout en poursuivant le travail engagé autour des thématiques d'excellence alsaciennes, la nouvelle politique touristique alsacienne s'articule autour de 4 orientations stratégiques :

- relever le défi d'un tourisme alsacien compétitif et responsable ;
- renforcer l'Alsace comme terre de rencontres ;
- s'adapter aux enjeux environnementaux et de mobilité ;
- positionner la gouvernance face aux nouveaux défis et renforcer la coopération.

Le nouveau modèle économique doit être inclusif, respectueux du territoire, de ses ressources et de ses habitants, pour un tourisme plus sobre, maximisant les externalités positives (retombées économiques, emploi, ...) tout en limitant les impacts négatifs (conflits d'usages, pression foncière, ...). Il doit également accompagner la transformation du secteur touristique face aux effets du changement climatique.

La stratégie touristique alsacienne s'inscrit dans le « Plan Destination France » du Gouvernement pour faire de la France la première destination durable du monde en 2030 et dans la Stratégie de développement touristique de la Région Grand Est 2023-2028.

La mise en œuvre de la stratégie s'appuiera en particulier sur Alsace Destination Tourisme, qui déclinera sous forme d'actions opérationnelles les différentes orientations, dans un cadre collaboratif avec l'ensemble des acteurs du tourisme alsacien. Ces derniers sont également invités à positionner leurs actions dans cette politique.

Bilan 2024 :

La CeA continue à soutenir les investissements des opérateurs publics et associatifs sur la mise en place d'une nouvelle offre touristique ou d'amélioration d'une offre existante, dans

le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité ». L'enjeu de cet AMI est de favoriser la réalisation, dans les territoires d'aménagements touristiques qualitatifs, innovants et éco-responsables, qui répondent aux besoins des touristes de nature, d'itinérance ainsi que de découverte de l'environnement et des savoir-faire locaux. A l'heure actuelle, près de 40 dossiers ont été approuvés et 1,8 M€ d'engagés.

- La CeA pilote le **collectif Alsace à Vélo** : l'Alsace brille à l'échelle nationale et internationale avec plus de 2 500 km d'itinéraires cyclables. L'enjeu majeur est de permettre aux visiteurs de découvrir l'offre touristique alsacienne sans voiture ! Son plan d'action pluriannuel et multipartenarial porte à la fois sur les infrastructures, les services, la communication et la promotion, ainsi que sur l'évaluation. En 2024, le collectif a développé la première boucle Alsace à Vélo pour tous (itinéraire cyclable pour tricycles et vélos adaptés) ; cette offre est labélisée « Tourisme et Handicap », une première nationale !
- La CeA participe à la refonte du Schéma d'accueil de la Grande Crête porté par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, avec pour objectif de définir un plan d'actions pour améliorer l'accueil le long de la route des crêtes, notamment en termes de préservation de l'environnement et de gestion des flux.
- ADT guide les acteurs alsaciens vers une transition plus durable, les informe et sensibilise pour susciter la prise de conscience et déclencher le passage à l'acte, à travers notamment l'animation d'un **Labo Tourisme Durable**, centre de ressources spécifique permettant d'échanger sur les bonnes pratiques et des formations en ligne.
- Dans le cadre d'une expérimentation commune avec les territoires de la Marne, de l'Aube et de la Moselle, l'agence travaille aussi au développement d'outils de marketing incitatif (dit « nudge marketing ») pour sensibiliser les touristes à l'adoption de comportements responsables, sur les volets de l'énergie, de l'eau, des déchets, des achats ou encore des mobilités. Il s'agit d'une méthode innovante et douce aussi appelée « coup de pouce » pour faire adopter les bons comportements de façon efficace et non culpabilisante.
- ADT accompagne les communes dans leur labellisation et, récemment, plus spécifiquement en matière de développement durable. A l'instar de 2022 et 2023 des réunions de sensibilisation auront lieu en 2024 pour orienter davantage les communes dans ce sens (exemples : aménagements d'ilots de fraîcheur, végétalisation plus développée, réaménagement des cours d'écoles, etc.). A ce jour, en Alsace, 346 communes sont labellisées « Villes et Villages Fleuris ».
- **Col'Attitude** : suite au succès de la troisième édition en 2023, qui a rassemblé 4 400 participants sur 8 événements, ce concept de col fermé à la circulation routière prend de l'ampleur en 2024 avec 10 ascensions, et permet d'accueillir les cycloportifs et cyclotouristes sur des parcours totalement sécurisés pour profiter pleinement d'ascensions originales et de reconnexion à la nature.

Perspectives 2025

La CeA doit faire vivre sa nouvelle stratégie touristique en mobilisant l'ensemble des acteurs du tourisme alsacien.

Focus 2024



Photo 33 : Elaboration de la nouvelle stratégie touristique

Plus de 150 professionnels du tourisme alsaciens ont participé à l'élaboration de la nouvelle stratégie touristique alsacienne, pour un tourisme plus durable en Alsace.

Politique « Montagne »



La **politique de la montagne** couvre essentiellement le soutien de la CeA aux stations de montagne alsacienne : le Champ du Feu (hors alpin) et les 4 syndicats mixtes du Lac Blanc, des stations de la Vallée de Munster, du Markstein-Grand Ballon et du Ballon d'Alsace.

Ces stations de moyenne montagne subissent les **conséquences du changement climatique** mais également de la crise économique (augmentation des charges en énergie notamment). D'autres enjeux sont également à prendre en compte : les questions de fréquentation et d'accueil d'un public toujours plus nombreux sur les sommets vosgiens, la mobilité, la cohabitation entre touristes et habitants des territoires de montagne, ...

Une étude sous maîtrise d'ouvrage de la CeA a été menée de début 2022 à mi 2023 pour servir d'aide à la décision en vue de proposer des orientations pour **faire face au défi climatique et poursuivre dans la voie du 4 saisons**.

A travers l'association des acteurs de la montagne, il s'agira de trouver les pistes pour **rendre le tourisme en montagne plus durable**, moins dépendant économiquement de la neige et praticable à différentes périodes de l'année (dessaisonalisation de l'offre), le ski demeurant cependant un produit d'appel essentiel.

Une nouvelle politique montagne, issue de ces échanges, devrait être proposée à l'approbation de l'Assemblée plénière courant 2025.

Objectif(s) :

- **inscrire** la politique touristique de montagne et le développement des sites dans une **logique d'activités « 4 saisons »** et de stations vallées en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés (ADT, Offices de Tourisme, socioprofessionnels, ...),

- **positionner** les stations des quatre syndicats mixtes dans l'offre touristique globale à l'échelle de l'Alsace et du Massif des Vosges en lien avec les autres filières touristiques : châteaux, œnotourisme, itinérance, vélo, ...,
- **qualifier** l'offre par la mise en place d'équipements et de services de qualité adaptés à la demande de la clientèle, en particulier la **clientèle « famille »** (Massif des Vosges en famille, Label « famille plus ») et la **clientèle « seniors actifs »**,
- maintenir un équilibre entre aménagement des territoires de montagne et protection de la nature,
- **favoriser** le déploiement du numérique et de la téléphonie mobile pour améliorer la couverture en montagne et en particulier sur les stations, afin de répondre aux modifications des modes de consommation (applications mobiles, ...).

Les axes cités ci-dessus convergent avec la politique touristique définie par les instances du Massif des Vosges.

Budget 2024 en faveur de la politique montagne :

1 710 650 € répartis comme suit :

- Pour la section de fonctionnement 855 650 €,
- Pour la section d'investissement 855 000 €.

Bilan 2024 :

L'étude sur les stations de montagne alsaciennes s'est déroulée en 2022-2023 sous maîtrise d'ouvrage de la CeA et confiée au Cabinet ALTISENS. Son objet était de définir une politique globalisée sur l'ensemble des sites de montagne d'Alsace afin, notamment, de concrétiser, dans un contexte de changement climatique, l'ambition d'être une destination durable 4 saisons, ainsi que de renforcer l'attractivité des territoires.

Cette étude étant finalisée, la CeA doit poursuivre la réflexion sur sa politique montagne, à travers les instances de gouvernance mises en place dans le cadre de la délégation montagne.

Dans l'attente des conclusions des différentes études en cours sur les stations, notamment sur les modèles économiques, les nouvelles dispositions à définir pour les orientations de la politique montagne sont attendues pour 2025.

Le positionnement de la CeA sur le soutien aux stations de montagne devra être défini, en particulier sur le financement des investissements liés à la production de neige. Il devra tenir compte des enjeux actuels de la montagne, en particulier la question de la ressource en eau, sur laquelle se multiplient les conflits liés à son usage, notamment face à des projets utilisant une ressource de plus en plus vulnérable et dont l'usage pour l'activité de ski risque de concurrencer d'autres besoins : alimentation en eau de la population, usage agricole, besoins pour les milieux naturels, ...

Au Champ du Feu, suite à la concertation menée courant juin-juillet 2024, une série d'expertises ont été engagées afin d'approfondir certains aspects du projet et en questionner certains autres. Dans un contexte de perturbations climatiques, il s'est entre autres agi de mieux déterminer un modèle de fonctionnement des équipements de la CeA sur place : quel rôle pour ces équipements à l'avenir, à l'année, pour quels publics et avec quels moyens ? Des solutions innovantes ont été ciblées et pourront être mises en œuvre afin de se préparer aux évolutions en cours sans contraindre plus que cela n'est déjà le cas le budget de la collectivité. Cette vision est partagée à l'échelle des cinq stations alsaciennes : certaines actions pourront ainsi être menées conjointement à l'échelle des stations alsaciennes.

Perspectives 2025 :

Sur la base des résultats de l'étude des stations de montagne alsaciennes 2022-2023 ainsi que des études économiques menées par ailleurs en 2024, il conviendra de définir la nouvelle politique montagne de la CeA, en particulier :

- ses axes stratégiques, qui tiennent notamment compte des effets du changement climatique,
- les modalités d'accompagnement de la CeA au fonctionnement et aux investissements des stations, et notamment s'agissant des équipements liés à la neige.

La politique sportive alsacienne : L'Alsace nous unit, le sport nous réunit !



Cette politique, votée le 6 février 2023 par la CeA, est un puissant levier d'intervention pour la CeA car elle touche toute la population alsacienne, à tous les âges de la vie.

Elle se décline en 4 axes stratégiques :

- Le développement des sports de nature en favorisant les équilibres entre les activités et la protection de l'environnement : protéger les sites de sports de nature, les rendre accessibles à tous les niveaux de pratique, développer une stratégie pour leur développement maîtrisé tout en protégeant l'environnement.
- Bien vivre son sport en Alsace grâce aux acteurs du monde sportif (les clubs et les comités) : donner envie de faire du sport aux Alsaciens et accompagner les acteurs sportifs.
- Promouvoir le sport dès le plus jeune âge pour la santé et l'épanouissement : développement du sport santé, soutien du sport scolaire notamment au collège.
- Faire rayonner et rendre attractive l'Alsace grâce au sport : encouragement de l'élite sportive alsacienne, soutien à l'organisation de manifestations sportives en Alsace, soutien à la réhabilitation ou la construction d'équipements sportifs via les Contrats de territoire et les différents fonds territoriaux.

Bilans 2023/2024

- **Les sports de nature** : L'année 2023 a vu l'installation de la Commission alsacienne des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature. La mise en œuvre de la politique sports de nature s'est concrétisée par le recensement des Espaces, Sites et Itinéraires du territoire (des lieux où l'on pratique des sports de nature), le lancement d'une démarche de médiation sur le massif du Hohlandsbourg, l'accueil de la 1ère édition du « Trail Alsace Grand Est by UTMB ».

Le territoire Alsace a également accueilli la journée technique du Pôle Ressources National des Sports de Nature, ainsi qu'une formation à destination des élus sur les responsabilités dans les sports de nature.

Enfin l'année a été marquée par les premières phases du déploiement d'outils numériques (Outdoorvision, plateforme sports de nature).

- **Appel à projets « Objectif 2024 : Faire bouger les Alsaciens ! »** : toucher de nouveaux publics, promouvoir de nouvelles pratiques sportives, cet appel à projets a permis de soutenir 43 projets pour un montant total de 103 200 € en phase 1 en 2022 et 2023 et 48 projets pour un montant total de 98 500 € en phase 2 sur le dernier trimestre 2023 et l'année 2024.
- **Le soutien des Jeunes Espoirs Alsaciens** par une bourse annuelle et un événement régulier, tous les 2 ans, pour les valoriser et les soutenir dans leurs parcours. Il s'agit d'une aide individuelle de 700 € versée aux familles des collégiens qui ont un réel potentiel sportif. Pour cela, la CeA s'appuie sur des listes publiées annuellement par le Ministère des Sports. Il s'agit de jeunes qui, bien que n'ayant pas encore réalisé de performances dans des compétitions internationales, ont été repérés pour leur potentiel par les directeurs techniques nationaux des fédérations sportives.

En 2024, 54 jeunes sportifs ont bénéficié de cette bourse soit une subvention totale de 37 800 €. Elle contribue notamment à la prise en charge, par les familles, des frais liés à la pratique sportive de ces jeunes : déplacements sur les compétitions, achat de matériel sportif, hébergement en internat etc.

Le 21 mai 2024, la CeA a réuni ces espoirs sportifs (40 présents) aux Internationaux de Tennis de STRASBOURG en présence d'entreprises alsaciennes (10 présentes) engagées dans le sport (JO Paris 2024 pour certaines) et sensibles aux valeurs du sport.

- **« Boost ta forme » est le premier dispositif Sport/Santé de la collectivité.** Il vise à sensibiliser les collégiens au développement complet de leurs qualités physiques et à l'importance des différents aspects de leur mode de vie (nutrition, sommeil...).

L'action repose sur deux volets complémentaires réalisés **sur une même journée** :

- La participation de tous les collégiens à **neuf ateliers sportifs** qui constituent un outil d'évaluation permettant de mesurer leur forme sur les 5 qualités fondamentales de la condition physique : vitesse, souplesse, force, endurance, coordination ;
- Leur réponse à **un questionnaire interactif** établi par des scientifiques et qui évoque des thématiques complémentaires telles que le sommeil, l'activité physique, l'alimentation ou le niveau de santé.

Cela permettra de dresser un état des lieux objectif de la forme des élèves des collèges participants (7 collèges par an) et d'identifier de manière précise les points forts et les axes de progrès, et ainsi de formuler des propositions et préconisations.

- **Le soutien aux parasports pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap** grâce à 3 dispositifs spécifiques orientés à la fois sur le sportif et le club. Ainsi en 2024, les aides suivantes ont été versées :
 - Acquisition de matériel sportif par des associations œuvrant dans les champs du parasport : 5 demandes – subvention totale 29 186 €
 - Soutien à l'engagement sportif des clubs parasport en Championnat de France : 11 demandes – subvention totale 19 002 €
 - Soutien aux athlètes de très haut niveau en situation de handicap : 8 athlètes soutenus – subvention totale 22 000€

- **La mise en place de dispositifs, dont la plupart sont totalement dématérialisés, pour soutenir les clubs et les comités.** Celui concernant le soutien à l'organisation de manifestations sportives comprend un critère obligatoire lié à la mise en place d'une démarche écoresponsable. A partir de 2025, il sera nécessaire de respecter une charte éco-responsable pour être éligible au dispositif.
- **Le Relais de la flamme olympique et paralympique, Année du sport et des solidarités.** L'une des priorités du comité d'organisation des Relais a été : la réduction des déchets à la source, l'harmonisation du geste de tri sur le parcours des spectateurs, l'incitation par les 7 villes traversées en Alsace de faire venir le public sur les sites d'animations en utilisant les transports en commun ou toute solution de mobilité douce/partagé, la mobilisation de fournisseurs et prestataires locaux pour les animations

Perspectives 2025

- Réflexion sur une phase 2 de BOOST TA FORME dans le but de mettre en place dans les collèges, sur la base du constat de l'opération, des actions ciblées de prévention
- Réflexion sur le lancement d'un appel à projets à destination des associations sportives et de l'éducation populaire pour développer le sport santé
- Dans le fonds de soutien à l'organisation de manifestations sportives, ambition de développer les exigences en matière de démarche écoresponsable dans le cadre du critère obligatoire de ce dispositif
- Augmentation des actions en lien avec le sport, proposées aux enfants confiés de l'Aide sociale à l'enfance : invitation à des matchs, organisation d'événements dédiés (SOP, JOP), bénéficiaires de certaines actions d'intérêt général menées par les clubs de haut niveau, participation aux Jeux Paralympiques
- Partenariat avec les Internationaux de Tennis de STRASBOURG : augmentation du soutien de la CeA en lien avec l'évolution de la catégorie du tournoi qui est le premier événement de sport écoresponsable français
- Valorisation des bénévoles lors d'une soirée dédiée et réflexion sur leur renouvellement dans la vie associative alsacienne

Budget actuel et futur

Le budget 2024 consacré au sport s'est élevé en 2024 à 5 702 000 €.

Focus 2024

L'Alsace a accueilli pendant le 3^{ème} week end de mai 2024, du 18 au 20 mai, la seconde édition du Trail Alsace Grand Est by UTMB®, soutenu par la CeA

Sur près de 6 000 coureurs inscrits, 4 818 partants (dont 1/3 d'Alsaciens), se sont élancés sur 4 courses de référence à travers l'Alsace qui ont valorisé le territoire et son patrimoine.

Le bilan de l'édition 2024 fait apparaître :

- Des retombées touristiques importantes : une durée moyenne de séjour de 3 nuitées pour une dépense moyenne par jour et par personne de 327 €,
- Des retombées économiques directes sur le territoire, évaluées à 1 957 100 € (+12 % par rapport à l'année précédente),
- La mise en valeur du territoire et en particulier du patrimoine castral alsacien (plus de 20 châteaux concernés par le passage des coureurs, dont le Hohlandsbourg et le Haut Koenigsbourg),
- La dynamisation de la pratique du trail qui a bénéficié à un grand nombre de courses locales, à titre de préparation aux courses du Trail Alsace Grand Est by UTMB, et la création de nouvelles courses,

- Un soin particulier apporté à la préservation de l'environnement par les organisateurs : préservation et protection des sentiers utilisés par les coureurs, mise en place d'une équipe d'Ambassadeurs de l'environnement qui a géré les déchets mais aussi sensibilisé tout au long du weekend les coureurs et les spectateurs au respect de l'environnement.

La présentation de ce bilan environnemental a été salué par les partenaires, notamment Alsace Nature qui souligne la prise en compte exemplaire des problématiques environnementales, et le Club Vosgien.

- Les Internationaux de Tennis de STRASBOURG (deuxième tournoi de tennis féminin le plus important de France après Roland Garros), soutenus par la CeA, mène depuis 2010 une démarche volontariste et novatrice en matière de développement durable saluée par l'ADEME. En 10 ans, les émissions de CO générées par le tournoi ont ainsi diminué de plus de 30% alors que sa fréquentation a, dans le même temps, été multipliée par cinq. Avec 80 actions écoresponsables développées chaque année (tri sélectif, recyclage des balles, véhicules électriques, circuits courts pour les repas...), les Internationaux de STRASBOURG sont devenus une référence en la matière. En finançant en 2021 à Mollkirch, un projet local de reconstitution d'une forêt détruite par un parasite, il a atteint la neutralité carbone via ce projet certifié par le ministère de la transition écologique.

De plus, à l'occasion du tournoi, **les organisateurs mènent des actions de sensibilisation** auprès du public autour de thématiques telles que **le handicap ou l'inclusion**, notamment pour et avec la CeA. Ainsi, les éco-délégués des collègues alsaciens sont invités à découvrir le tournoi et ses aspects éco-responsables. De la même manière, les organisateurs, au-delà de leur contribution à la promotion de la pratique sportive féminine, s'engagent depuis plusieurs années pour le **droit des femmes** (l'instance du tennis féminin mondial vise ainsi la parité des gains entre tournois masculins et féminins pour 2027).

4.3 Citoyenneté et démarche environnementale

Constitution et animation d'un groupe d'innovateurs « Start Tech CeA »

Présentation de la politique menée

Le groupe Start Tech CeA est composé d'agents volontaires de différentes directions (routes, environnement, moyens généraux, ressources humaines, commande publique... Cette transversalité facilite le partage d'informations et l'impulsion d'idées novatrices répondant aux enjeux de la transition énergétique et écologique. Des conférences, webinaires et ateliers sont régulièrement proposés autour de l'innovation technique.

Pour faire réellement face aux enjeux systémiques du XXIe siècle, ce groupe souhaite mettre en place de nouveaux outils, coopérer, mutualiser, s'inspirer les uns des autres et progresser ensemble vers de nouvelles compétences et méthodes de travail.

Avec la création de la CeA, de nombreuses questions sont rapidement apparues sur le partage d'informations en matière d'innovations, sur leur sens et sur la nécessité d'aborder ces sujets de manière très transversale. Par exemple :

- Les îlots de fraîcheur, qui concernent les bâtiments, les aménagements urbains et la requalification de nombreuses voiries, tout en se basant sur des solutions fondées sur la nature ;

- L'émergence de l'électromobilité qui bouleverse totalement l'organisation de la recharge énergétique en ramenant la production et la distribution dans les bâtiments ;
- La politique ZAN qui tend à imaginer une superposition d'usages de l'objet routier, pour le rendre producteur d'une énergie permettant d'améliorer l'autonomie énergétique des bâtiments. Elle est aussi à l'origine de nombreuses interrogations sur l'importance croissante des dépendances vertes de la collectivité pour la préservation de la biodiversité et de la biomasse.
- Les nouvelles politiques nationales en matière de gestion de l'eau : ouverture au réemploi des eaux usées traitées, gestion intégrée des eaux de pluie dans les aménagements urbains et gestion à la parcelle pour les bâtiments...

Piloté par 4 agents de directions différentes, un groupe d'innovateurs s'est ainsi constitué pour échanger, découvrir, sensibiliser, monter en compétences, expérimenter et inciter à prendre des directions pas toujours évidentes à suivre dans le cadre d'une organisation encore très hiérarchisée : c'est un laboratoire d'idées qui ouvre vers des nouvelles voies.

Il associe à ses réflexions des référents au sein des directions supports pouvant être impactées par les sujets traités : le service formation, la commande publique, les systèmes informatiques ainsi que la direction de l'innovation et de la transformation publique.

Bilan des actions menées en 2024

Bilan des actions

La Start Tech CeA a démarré son activité en mars 2023, par 2 événements phares :

- Une première rencontre pour se connaître, partager notre état des lieux et enjeux locaux, les recontextualiser à l'échelle globale et cadrer le rôle du groupe.
- Une visite de l'agence Eurovia de Rosheim : ce nouveau site est une vitrine technologique du groupe, regroupant de nombreuses innovations illustrant parfaitement les enjeux de transversalité évoqués ci-avant, et les co-bénéfices non numéraires d'une approche environnementale élargie. Nous avons pu entre-autre découvrir comment la mise en œuvre du système power-road, permet d'améliorer les performances d'un système géothermique tout en assurant le bien-être des occupants de l'entreprise en toutes saisons.

En 2024, d'autres rencontres inspirantes ont été organisées :

- En février 2024, différents « jeux sérieux » ont été expérimentés :
 - o Des ateliers de gestion de crises entièrement créés par nos soins, nous projetant dans une réalité difficile en 2030. Le réalisme des crises aigües imaginées a permis aux agents de s'identifier pleinement à la situation exposée. L'ensemble des participants a immédiatement compris l'intérêt fondamental de travailler à l'anticipation de ces phénomènes dans une approche multidisciplinaire transversale, pour éviter d'en arriver là !
 - o Des « ateliers déCO²lle ». Grâce à un partenariat avec l'association « les shifters » à l'initiative de ce nouveau jeu, des agents et quelques élus volontaires de la collectivité, ont pu tester de manière ludo-pédagogique un outil d'intelligence collective permettant d'esquisser un plan d'action pour structurer la décarbonation de notre administration. De l'avis général des participants, ce type d'approche, permettant des échanges informels fructueux entre agents et élus mérite d'être réinvesti pour favoriser une montée en compétence collective et améliorer le dialogue agents/élus.

- En juin 2024, une visite a été organisée à l'Héliodôme de Cosswiller, conçu par Eric WASSER, designer alsacien en ébénisterie. Ce projet, porteur de sens, illustre parfaitement le long cheminement qui permet de faire émerger des idées nouvelles, de les expérimenter pour en démontrer l'intérêt puis de les déployer. Le résultat est une maison bio-climatique low-tech, dont la géométrie s'inspire directement des variations annuelles de la trajectoire du soleil du lieu de la construction, ne consommant que très peu d'énergie pour se chauffer et aucune pour se rafraichir tout en permettant un très haut niveau de confort estival, saine et agréable à vivre.



Photo 34: Elus et agents lors de la visite guidée de l'Héliodôme par son concepteur, Eric Wasser

Le concept peut être adapté à des immeubles collectifs ou à des bâtiments tertiaires, comme des collèges ou autres bâtiments administratifs.

- En septembre 2024, dans le cadre des journées européennes de la mobilité, en partenariat avec Mobilizz (le projet de plan de mobilité employeur de la CeA), ont été co-organisés :
 - o la conférence de Jérôme ZINDI, le véloreporter alsacien, grand témoin de la « nouvelle aventure mobile » qui, grâce au soutien de l'ADEME, permet l'émergence de la filière des véhicules intermédiaires.
 - o Les tests des premiers véhicules Karbikes de série, fraîchement sortis de leur usine alsacienne !
- Quelques webinaires et séances de travail ont également été organisés, et continueront de l'être en 2025, pour :
 - o partager de l'information recueillie lors de visites de salons et congrès nationaux,
 - o échanger sur des expérimentations porteuses de sens mises en œuvre par certains membres du groupe ou par leurs collègues,
 - o offrir à des prestataires la possibilité de nous faire découvrir leurs innovations qui peuvent répondre aux nouvelles exigences de nos métiers,
 - o sur la base du volontariat, mobiliser certains membres qui s'engagent à participer à d'autres groupes de travail transversaux, ou pour participer à l'organisation d'événements inspirants au sein de la collectivité.
- Enfin, pour faire connaître ces activités et promouvoir cette approche collaborative de l'innovation, après chaque événement, un « journal mural de l'innovation » est publié et fait l'objet d'une diffusion dans les actualités de l'intranet ainsi qu'aux élus référents, et d'un affichage au sein des services concernés.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

La pilote du BEGES de la collectivité et celui du SPASER font partie de notre groupe de travail, ce qui facilite la cohérence entre les actions proposées et les orientations prises par notre collectivité en matière de décarbonation.

Perspectives 2025

Perspectives générales

- Continuer à partager des innovations techniques et méthodologiques,
- Travailler avec les directions supports concernées sur la montée en compétences collectives (agents et élus) sur les enjeux de transitions en réinvestissant le principe des jeux sérieux, très adaptés à la formation de l'adulte et permettant une mise en action rapide,

- Identifier des enjeux transversaux d'avenir que la CeA n'a pas encore suffisamment investigué et proposer des pistes de travail (exemple des Haies, des enjeux ZAN sur les terrains non bâtis de la collectivité, de la cohérence et de la coordination de nos politiques publiques pour agir efficacement sur les leviers de sobriété de la transition des mobilités...),
- Organiser de nouveaux événements inspirants et formateurs,
- Augmenter notre participation à d'autres groupes de travail transversaux impliquant de nouvelles pratiques métiers,
- Structurer nos échanges avec les élus.

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

Ce groupe ne se focalise pas sur le seul volet atténuation climatique, mais, dans une démarche plus holistique, garde en ligne de mire l'habitabilité de la planète, en tenant compte dans ses réflexions des 9 limites planétaires définies en 2009 par le Stockholm Resilience Center et de son appropriation au sein de nouvelles théories économiques, comme celle du Donut publiée en 2017 par Kate Raworth (prenant en compte la finitude des ressources, et non pas l'hypothèse de croissance infinie des certaines théories économistes).

Correspondance éventuelle avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Potentiellement, de nombreuses innovations qui seront envisagées dans ce groupe de travail concerneront les transitions énergétique et écologique. Le champs d'intervention peut donc concerner de nombreux engagements. Voici quelques exemples :

- Engagement n°4 : ouverture vers d'autres cas d'usage du photovoltaïque (exemple de canopée solaire au-dessus de l'autoroute).
- Engagements 9 à 17 et 26 : participer à l'enjeu de renaturation par une promotion du pacte de la Haie, y compris le long de nos routes en bords de champs, et par de la sensibilisation à la préservation des sols vivants (organisation de fresques du sol, selon le modèle d'atelier créé par l'ADEME)).
- Engagement 27 : la Start Tech CeA va plus loin que la simple poursuite d'une politique vélo exemplaire, en promouvant l'émergence de la filière des véhicules intermédiaires, comme alternative sobre et crédible à l'autosollisme pour de nombreux cas où le vélo ne répond pas au besoin.
- Engagements 28 & 29 : l'un des objectifs principaux est la montée en compétence collective sur ces enjeux, comme préalable indispensable à toute action permettant d'aller réellement dans le sens de la préservation du bien commun.

Budget actuel et futur

Il n'y a pas de budget spécifique prévu pour ce groupe, les innovations et expérimentations envisagées actuellement ne nécessitant pas de moyens financiers dédiés (le cas échéant elles sont financées dans le cadre des opérations au sein desquelles elles se déroulent). Toutefois, les ressources humaines sont mises à disposition lors de ces rencontres.

Illustrations

Développer les véhicules intermédiaires entre le vélo et la voiture



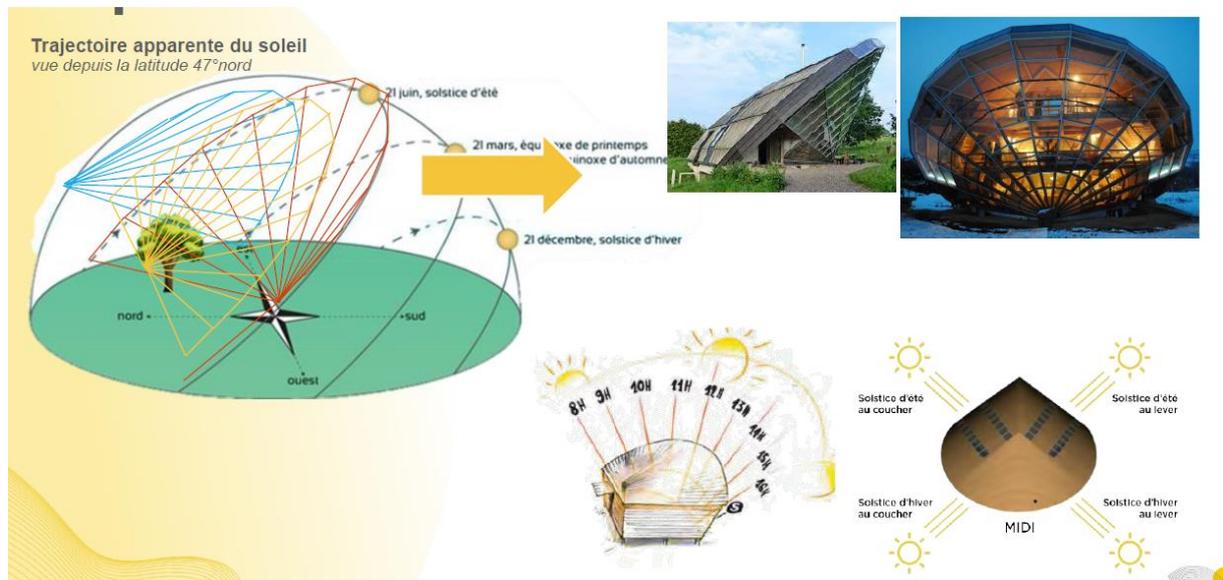
Le véhicule Intermédiaire Strasbourgeois Karbikes

Focus 2024 : Rencontre avec Eric WASSER à l'Héliodome de Cosswiller.



Photo : Eric WASSER, concepteur de l'Héliodome

Répertoriée par les Architectes des Bâtiments de France pour son architecture remarquable (ce qui facilite un futur permis de construire...), cette maison bioclimatique alsacienne innovante inspirée de la forme d'un cadran solaire a reçu le premier prix du concours Lépine en 2003.



Le concept : laisser entrer les rayons du soleil les journées d'hiver tout en s'en protégeant durant la période estivale.

Bilan : un bâtiment durable, low-tech, à haute performance acoustique et d'une efficacité énergétique optimiste, dans lequel on vit au rythme des saisons.

Le principe héliodromique a été validé et documenté techniquement. Il est maintenant facilement déclinable pour des projets de plus grande envergure :



4.4 Égalité femmes / hommes

Plan égalité professionnelle femmes / hommes



Présentation de la politique menée

Le 18 décembre 2023, le Conseil de CeA, a approuvé le second Plan égalité professionnelle femmes hommes.

Bien que répondant à une obligation réglementaire au titre de l'article 80 de la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, ce plan devient pour la CeA le fil conducteur de sa politique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour la période 2024-2026, autour des mêmes 5 axes de travail que ceux du plan précédent, il comporte 17 actions :

- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.
- Garantir l'égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique.
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale.
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes.
- Mettre en place des actions transversales de support : formation, communication, réseau...

Bilan des actions menées en 2024

- Organisation d'une semaine pour l'égalité du 11 au 15 mars 2024 : campagne de communication en faveur de l'égalité orchestrée autour d'une affiche spécifique et d'un quizz ; ateliers et conférences autour de la persistance des stéréotypes d'une part, et d'autre part du tabou des règles afin de lancer la réflexion autour d'une des actions du nouveau plan.
- Lancement des travaux pour les nouvelles actions, notamment, certaines actions phares :
 - Action 2 : « Déterminer les indicateurs pour analyser les écarts de rémunération entre femmes et hommes au sein de la CeA » hors index,
 - Action 4 : « Expérimenter des modalités pour prendre en compte les règles incapacitantes »,
 - Action 8 : « Accompagner les départs et retours des congés familiaux »,
 - Action 12 : « Réaliser une étude sur les besoins en mode de garde des enfants en bas âge du personnel ».
 - Mise en place des indicateurs de l'Index égalité, publication du premier Index au mois de septembre 2024.

Perspectives 2025

- Mise en œuvre des modalités qui seront proposées pour prendre en compte les règles incapacitantes.
- Conclusions de l'étude sur les besoins en mode de garde des enfants en bas âge.
- Détermination des indicateurs d'analyse des écarts de rémunération, hors index.

Budget actuel et futur

La mission égalité est dotée d'une enveloppe annuelle de 10 000 €, destinée aux actions de communication, de sensibilisation et de formation.

Illustration

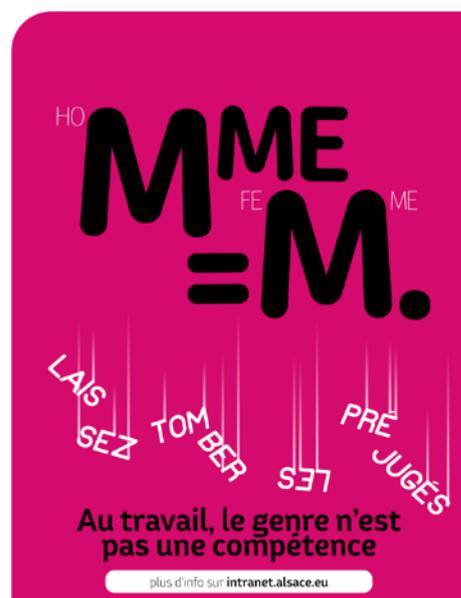
Voici l'affiche créée spécialement pour la semaine de l'Égalité organisée du 11 au 15 mars à la CeA :



Focus et/ou chiffres clés

La semaine de l'Égalité :

- Deux conférences : « Stéréotypes de genre et inégalités professionnelles entre femmes et hommes : Quelles responsabilités pour les organisations ? » et « Le tabou des règles en milieu professionnel ».
- Quatre ateliers et groupes de travail : « Les actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes », « Parcours de femmes », « le tabou des règles, expériences vécues », « communication égalitaire ».



- Des jeux et actions ludiques : théâtre d'improvisation, jeux de plateau, exposition sur les femmes célèbres d'Alsace, intervention des ambassadeurs.rices dans les collèges, etc....
- La création d'un quizz de l'égalité.
- Près de 200 personnes ont participé aux différentes actions durant la semaine, en outre, plus de 170 ont démarré le quizz, 138 l'ont terminé !

4.5 Formation et bien-être des agents de la collectivité

Bien-être au travail : semaine de la qualité de vie au travail et lutte contre la sédentarité



Présentation de la politique menée

La Semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (SQVCT), pilotée nationalement par l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT), est déclinée chaque année à la CeA. Lors de ce moment privilégié de l'année, notre Collectivité choisit de mettre l'accent sur des temps organisés pour les agents et ainsi contribuer à leur bien-être sur le lieu de travail.

Par ailleurs, cette année, la SQVCT coïncidait avec le passage de la Flamme Olympique en Alsace. Des actions spécifiques sur l'activité physique et sportive, ainsi que sur la lutte contre la sédentarité ont été mises en œuvre.

Bilan des actions menées en 2024

Cette année, la semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail a eu lieu du 17 au 21 juin, élargie à la CeA à une quinzaine jusqu'au 28 juin.

Les actions et ateliers menés durant cette quinzaine ont été articulés autour des thématiques suivantes :

- Les acteurs intervenant dans le champ de la QVT
- Les prestations d'action sociale
- L'activité sportive et la lutte contre la sédentarité :
 - Ateliers « les bonnes postures au travail » et « libérer vos tensions musculaires »
 - Séances sportives « découvertes » via l'Amicale du personnel (Pilates, marche nordique...)
- Présentation des acteurs de la santé et incitation des agents à prendre soin de leur santé et à aller consulter régulièrement (dentiste/ophtalmologue...)
- Les agents ont pu participer aux rendez-vous organisés lors du passage de la Flamme Olympique le 26 juin 2024 sur le parcours du Relais de la Flamme : participation aux ateliers sportifs, découverte de la pratique d'une activité physique modérée et adaptée à chacun, participation aux animations, encouragement des porteurs de la Flamme...

Par ailleurs, un accent a été mis sur la lutte contre la sédentarité : en effet, au travail comme chez soi, la sédentarité présente des risques graves pour la santé. Pour la combattre, des actions simples pour fragmenter le temps passé assis, organiser des activités debout et promouvoir la marche quotidienne sont essentielles.

Une série de conseils a pu être donnée aux agents via l'intranet, ainsi que la mise à disposition d'un test d'auto-évaluation pour connaître son niveau de sédentarité !

Télétravail



Présentation de la politique menée

2 851 agents sont bénéficiaires du télétravail depuis le 1^{er} septembre 2024, suite à la campagne de candidature qui s'est close fin juin 2024.

Les télétravailleurs représentent 45,6 % de l'effectif total de la Collectivité (6353 agents) contre 43,95 % de l'effectif en 2023, soit 3 458 jours de télétravail par semaine en moyenne).

On note une augmentation de 110 télétravailleurs depuis 2023.

Depuis la création de la CeA en 2021, on constate une augmentation constante chaque année de télétravailleurs, soit plus 558 télétravailleurs sur 3 ans.

Bilan des actions menées en 2024

Au vu du nombre croissant de télétravailleurs au sein de la CeA et afin de faciliter la gestion des demandes de télétravail, tant pour les agents que pour les valideurs, des mesures de simplification ont été apportées à l'application Télétravail sans modifier les règles d'application de celui-ci.

Ces modifications impliquent :

- La possibilité de demande de renouvellement de sa demande à l'identique (procédure simplifiée).
- Une dématérialisation de tous les types de demandes de télétravail via l'application par souci de cohérence, d'amélioration du suivi et pour faciliter la gestion de l'indemnité télétravail.
- Le remplacement des justificatifs relatifs au domicile à télécharger par une déclaration sur l'honneur dans l'application.
- La possibilité pour le N+1 de redonner la main à un agent sur sa demande.

Ces mesures ont permis de faciliter la gestion de la campagne de candidature cette année : gain de temps, réduction du nombre de rejets de demandes pour des dossiers incomplets ou mal remplis.

Elles ont également permis de simplifier la procédure de demande de télétravail pour les agents.

Finalité 5 : Modes de production et de consommation responsables

L'enjeu des décennies à venir est de réussir à faire cohabiter économie, emploi et environnement ; de renforcer l'attractivité de l'Alsace tout en permettant un développement harmonieux de l'ensemble du territoire, en polluant moins et en consommant moins de ressources. L'innovation technique et sociale, mais aussi le bon sens, apparaissent alors comme essentiels pour mettre en place les bases d'un développement durable, créant de l'emploi et de nouvelles productions et modes de consommation plus responsables et écologiques.

5.1 Alimentation

Une alimentation est durable si tout le processus de la production à la consommation préserve l'environnement, la santé, la solidarité et l'économie locale. La vente par le producteur ou l'approvisionnement de proximité répondent, par conséquent, bien à cet objectif d'alimentation durable. La CeA a initié ou participe à un ensemble de démarches qui visent à promouvoir les produits locaux de qualité et à encourager les circuits alimentaires de proximité.

La promotion des produits locaux de qualité dans les collèges



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagements numéro 26 et 30

Présentation de la politique menée

Une alimentation est durable si tout le processus de la production à la consommation préserve l'environnement, la santé, la solidarité et l'économie locale. La vente par le producteur ou l'approvisionnement de proximité répondent bien à cet objectif d'alimentation durable. La CeA a initié ou participe à un ensemble de démarches qui visent à promouvoir les produits locaux de qualité et à encourager les circuits alimentaires de proximité.

Bilan des actions menées en 2024

Cette promotion s'appuie sur la formation et l'accompagnement des équipes, sur des animations, sur l'évolution de l'organisation dans les cuisines, ainsi que sur les pratiques d'achats :

- Opérations « bio et local je me régale » mettant en lumière les produits locaux et de saison dans les collèges. En particulier : Opération de promotion des

légumineuses (pois chiches, lentilles) dans les restaurants des collèges, élargie en 2024 aux écoles de l'EMS, et lycées volontaires de la Région. Une vingtaine de collèges participent à chacune de ces opérations,

- Promotion du « fait maison » dans les restaurants des collèges par la formation des équipes de restauration. Par ailleurs l'expérimentation du recours à des bénéficiaires du RSA pour des travaux de pluche en cuisine s'est poursuivie au sein de 5 collèges. Le dispositif vise à permettre à ces bénéficiaires de reprendre une activité et aux restaurants de travailler des produits frais,
- Un plan d'équipement des cuisines en matériels (locaux à tubercules, bacs à féculé, éplucheuses, bars à salades, bar à chaud) est également mis en œuvre,
- Participation des collèges volontaires à la collecte de la banque alimentaire en novembre 2024, la CeA assure un relais d'information auprès des collèges,
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : participation à la semaine européenne de réduction des déchets du 16 au 24 novembre 2024 sur le thème organisation « Mangeons mieux, gaspillons moins ». Organisation fin 2024/début 2025 du « mois de la pesée ». Les pesées sont réalisées sur 20 services successifs, soit un plan alimentaire complet.

Perspectives 2025

Les opérations « bio et local je me régale » seront reconduites.

Une étude avec assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée fin 2024 pour connaître l'offre et les besoins alimentaires alsaciens et sera poursuivie en 2025.

Focus 2024 : Un forum des éco-délégués autour de l'alimentation

La CeA, en partenariat avec le Rectorat va organiser le 4^{ème} forum des écodélégués sur le thème de l'alimentation, en décembre 2024.

Des délégations de 2 éco-délégués et 1 accompagnants seront conviés à ces journées, pour des ateliers ludiques et pédagogiques sur plusieurs sujets alimentaires : production, gaspillage alimentaire, précarité alimentaire, logistique du champ à l'assiette, impact environnemental de l'alimentation, nutrition/santé...etc

Focus territorial 2024 : Territoire Sud Alsace

Bouge ton assiette au Collège Nathan KATZ à BURNHAUPT-LE-HAUT

Il s'agit d'un programme d'éducation et de sensibilisation à une alimentation locale et durable ainsi qu'aux enjeux environnementaux pour les élèves du collège. Ce dernier a été retenu car il est déjà un établissement pilote dans le domaine de l'environnement comme le tri des déchets.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des semaines « Bio et local, je me régale », l'occasion pour les chefs de restauration des collèges alsaciens de mettre en valeur leur savoir-faire et les producteurs locaux.



La promotion des produits locaux de qualité dans les établissements sociaux et médicaux-sociaux



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagements numéro 26 et 30

Présentation de la politique menée

La CeA souhaite étendre la démarche sur l’approvisionnement bio et local des collèges aux établissements qui entrent dans son champ de compétence : établissements de santé, maisons de retraite et foyers d’accueil spécialisés, ainsi qu’auprès des personnes en situation de précarité alimentaire.

Bilan des actions menées en 2024

Quelques établissements volontaires ont ainsi été accompagnés dans leurs réflexions pour un changement de pratique depuis 2019.

Par ailleurs, l’intégration d’un volet « développement durable (dont alimentation) » dans les Contrats Pluriannuels d’Objectifs et de Moyens (CPOM) signés avec les établissements est prévue. Les discussions avec les établissements pour la mise en place de ces CPOM sont engagées.

Enfin, une étude sur les freins et leviers d’un approvisionnement en produits locaux par les structures de l’aide alimentaire a été réalisée.

Perspectives 2025

- Passation de contrats pluriannuels d’objectifs et de moyens intégrés différents volets du développement durable.
- Accompagnement des établissements volontaires pour développer l’intégration de produits locaux dans les menus.
- Elaboration d’un plan d’action en faveur de plus d’approvisionnement local dans l’aide alimentaire.

Focus 2024

En janvier 2024, les agents du Service « Accompagnement de l’Offre » ont bénéficié d’une matinée de formation proposée par les agents de la Direction de l’Environnement et de l’Agriculture, afin de mieux connaître les enjeux et réglementations autour de l’alimentation et du développement durable pour les EHPADs. L’occasion d’échanger autour de ces notions et de leur intégration dans les CPOM.

Partenariat avec l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes (APDMAA)



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement numéro 26

Présentation de la politique menée

La CeA, l'Association Régionale des Industries Alimentaires et Alsace Qualité partagent une volonté forte de développement des productions locales de qualité afin que nos concitoyens puissent y avoir accès chez eux comme en restauration hors domicile.

En mai 2021, la CeA a acté les contours d'une stratégie alimentaire locale autour des Marques « Savourez l'Alsace » (SA) et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir » (SAPT) qui qualifient le savoir-faire et l'excellence des filières et des produits locaux pour favoriser la consommation de produits agroalimentaires alsaciens.

Cette stratégie vise à répondre aux nombreux enjeux s'inscrivant dans le développement des filières agroalimentaires et au maintien des emplois pour un pan d'activité qui représente le 2^{ème} secteur industriel en Alsace et compte 6 500 exploitations agricoles.

Pour matérialiser le pôle alimentaire Alsacien, l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsace (APDMAA) a été créée en novembre 2021. Ce pôle alimentaire représente ainsi environ 50 % des entreprises des filières agroalimentaires concernées : 17 000 personnes environ travaillent autour du dispositif des marques « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir ».



La Marque Savourez l'Alsace est portée par l'Association Régionale des Industries Alimentaires (ARIA) qui identifie les produits alimentaires élaborés en Alsace.

La Marque Savourez l'Alsace Produit du Terroir, portée par Alsace Qualité, identifie les produits agricoles cultivés et élevés en Alsace et les produits agroalimentaires transformés en Alsace avec minimum 80 % de matière première alsacienne.

L'année 2024 a commencé avec plus de 123 entreprises accréditées qui ont fait référencer plus de 4 000 produits sous les labels « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir ».

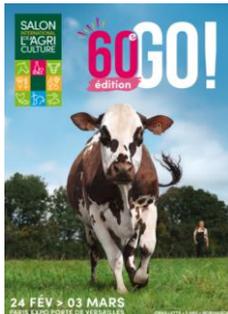
Bilan des actions menées en 2024

Avec 3 années d'existence, l'APDMAA est devenue un acteur reconnu de l'écosystème de la production alimentaire alsacienne. La convention de partenariat est basée sur le développement des quatre axes suivants :

- Axe 1 : Promotion des marques SA et SAPT : visibilité, développement de la notoriété ;
- Axe 2 : Développement des opérations commerciales ;
- Axe 3 : Animation des réseaux d'entreprises ;
- Axe 4 : Structuration des filières.

L'association a participé à de nombreuses manifestations qui lui ont permis de promouvoir les marques « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir », ainsi que ses adhérents. La liste ci-après n'est pas exhaustive :

- Salon International de l'Agriculture du 24 février au 3 mars 2024 : fréquentation soutenue sur le stand de 105 m². 16 filières et 28 entreprises ont participé, à tour de rôle, à la dynamique du stand. Les cuisiniers des collèges d'Alsace ont réalisé des Cook Show très appréciés.



- Participation à l'édition 2024 du Salon **égast**, avec une coopération avec le CEFPPA Adrien Zeller d'Illkirch-Graffenstaden pour la réalisation du menu du restaurant d'application (produits des marques SA et SAPT dans le menu) : 1 400 couverts servis pour l'édition 2024.



- Participation à différents salons et foires avec un stand de vente de produits sous les marques SA et SAPT : Salon Made in Elsass à HAGUENAU, Foire aux Vins de COLMAR, Foire Européenne de STRASBOURG, Salon Biobernai.
- Opérations annuelles « Dégustons l'Alsace » durant les mois de mai et d'octobre : promotion des produits SA et SAPT dans l'univers de la restauration indépendante et collective (groupe API) : environ 150 producteurs et industriels concernés.
- Opérations de promotions dans différentes Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) (Auchan, E. Leclerc, Cora, Super U), via un regroupement de merchandising en îlot central.



- Activité sur les réseaux sociaux : le passage de la page Facebook SA et SAPT à la page Facebook « Alsace » a permis une connexion directe aux 1,2 millions de fans, dont 120 000 en Alsace.



Perspectives 2025

Un travail est en cours durant l'année 2024 avec l'APDMAA afin de définir les priorités et les actions à mener à partir de 2025 dans le cadre d'une nouvelle convention et dans l'objectif de diversifier les sources de financement de l'association.

Budget 2024

La CeA a décidé de soutenir ce projet à hauteur de 1,5 M€ sur 3 ans. La CeA, conformément à ses engagements initiaux, prend en charge l'intégralité du budget 2024 du Pôle alimentaire représenté par l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes (APDMAA) : « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir ».

Le budget prévisionnel 2024 lié à ces actions s'élève à 415 000 €.

Focus 2024

L'APDMAA a souhaité s'associer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCI AE) pour développer une base de données des acteurs de l'agroalimentaire.

Elle alimentera en données la plateforme Business Sourcing développée par la CCI AE (avec le soutien financier de la CeA). Cette base de données doit permettre :

- de valoriser et référencer les savoir-faire et expertises du territoire ;
- d'identifier les projets d'achats et de trouver des fournisseurs locaux ;
- d'animer les entreprises et acteurs économiques lors d'évènements ;
- de structurer de nouvelles filières d'approvisionnement.



Correspondance avec la stratégie 30 engagements pour 2030 :

Engagement 26

Présentation de la politique menée

L'abattoir de proximité de CERNAY est une propriété de la CeA. C'est un outil indispensable pour les éleveurs alsaciens. Les prestations de découpe et de conditionnement proposées par l'exploitant délégataire du service public ont permis le développement des filières de vente directe du producteur au consommateur. La valorisation des produits permet de garantir des revenus aux éleveurs et ainsi de conserver les surfaces en herbe qui contribuent à la lutte contre les coulées de boue ainsi qu'à la limitation des intrants dans le sous-sol et les nappes phréatiques.

La société d'exploitation compte plus de 600 usagers réguliers et le tonnage annuel abattu progresse depuis plusieurs années.

La CeA, pour répondre aux besoins des éleveurs, a réalisé en 2023 d'importants travaux :

- d'extension des locaux sociaux qui n'étaient plus adaptés pour accueillir convenablement le personnel et les services vétérinaires,
- d'amélioration du bien-être des animaux en modifiant la bouverie et le couloir d'amenée,
- d'augmentation des capacités de stockage froid pour s'adapter à la hausse du tonnage abattu,
- de création de locaux permettant à l'exploitant d'installer un atelier de préparation bouchère hachée et steaks hachés qui permettront aux éleveurs de mieux valoriser les animaux abattus,
- de modification du groupe froid en passant sur une technologie utilisant de l'eau glycolée, plus respectueuse de l'environnement, afin d'anticiper l'évolution des normes et d'économiser 50 % du gaz utilisé pour chauffer l'eau de nettoyage en récupérant la chaleur sur le nouveau groupe de production de froid.

L'atelier de préparation bouchère et les autres investissements de la CeA ont permis au délégataire d'augmenter l'activité de découpe et ainsi d'augmenter le chiffre d'affaire pour garantir durablement l'équilibre financier de l'abattoir.

Le coût total des travaux s'élevait à 2,1 M€ HT.

Bilan des actions menées en 2024

Les investissements réalisés en 2023 dont l'atelier de préparation bouchère hachée permettent de conforter l'activité de l'abattoir, de renforcer sa mission d'abattoir de proximité en confortant la qualité des filières viandes de proximité. 2024 est la première année pleine de fonctionnement de cet outil modernisé qui répond à un besoin sur le territoire du sud de l'Alsace. Les prix des prestations de l'abattoir ont été augmentés. Cela permet de compenser les augmentations des prix liées à la conjoncture (prix de l'énergie et des matières premières).

Perspectives 2025

En 2025, l'équilibre économique de la structure est à consolider suite à la création de l'atelier de préparations bouchères et de steaks hachés surgelés.

Budget actuel et futur

La CeA prend en charge, en tant que propriétaire, une partie des coûts d'entretien et d'investissement. Le budget en 2024 est de 98 000 €. Il devrait être de 80 000 € en 2025.

Illustration



Chiffres clés

- Tonnage d'abattage pour 2024 : 1 400 tonnes
- Production de steaks hachés et préparations bouchères salées en 2024 : 35 tonnes.

5.2 Achats éco et socio-responsables

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)



Présentation de la politique menée

La CeA est dotée depuis juin 2023 d'un Schéma de promotion des achats socialement écologiquement responsables (SPASER). Il ambitionne de manière simple et efficace, pour la CeA, de devenir acteur du développement durable en actionnant le levier de la commande publique.

Sa construction est classique, elle intègre trois piliers auxquels s'ajoute un socle transversal. Les piliers Économie, Solidarité et Environnement sont importants et complémentaires pour permettre aux achats de contribuer à la création d'une société plus durable et inclusive. Le Socle transversal est présent pour globaliser la démarche achats responsables et étayer le SPASER plus largement, notamment sur les aspects de sensibilisation et d'acculturation.



La CeA ambitionne ainsi de réduire son empreinte écologique, de promouvoir des pratiques commerciales éthiques et de soutenir davantage les droits des travailleurs.

Cela bénéficie à la fois à l'organisation elle-même, à ses fournisseurs, aux agents, à la société et à l'environnement dans son ensemble.

Bilan des actions menées en 2024

Bilan des actions

Un comité de pilotage opérationnel a été institué. Il rassemble les divers experts internes dans chaque thématique concernée par le SPASER. Son rôle est d'identifier les actions pouvant être mises en œuvre, de valider l'évaluation des stratégies déployées et de proposer au comité de pilotage politique des évolutions du SPASER.

Dans le domaine environnemental, la Direction des achats et de la Commande Publique a piloté les achats s'inscrivant dans des actions identifiées du SPASER en collaboration avec les directions opérationnelles concernées. Parmi les réussites, les plus emblématiques sont les suivantes :

- Acheter de l'énergie décarbonée selon les possibilités du marché concurrentiel et dans un contexte d'inflation important (Direction de l'Immobilier et de Moyens Généraux).
- Promouvoir le réemploi ou la réutilisation de matériaux dans les marchés de travaux pour la construction du Collège de Solignac, du restaurant provisoire du Haut-Koenigsbourg (Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux).

- Acheter des prestations de reconditionnement de mobilier administratif et scolaire (Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux et Direction de l'Education et de la Jeunesse).



Photo 35 : Restaurant provisoire du Haut-Koenigsbourg construit en bois de charpente (réemploi)

Dans le domaine de l'insertion professionnelle, le recours massif à la clause sociale a permis d'augmenter le nombre d'heures réalisées par l'emploi de bénéficiaires du RSA notamment. Ainsi, en 2023, **122 340** heures de travail ont été effectuées représentant **81 ETP** (augmentation de 145 % par rapport à 2022).

Enfin, au titre du soutien à l'économie locale, un Salon des achats publics en Alsace a été organisé en décembre 2023 à STRASBOURG : plus de 200 entreprises ont été présentes pour connaître et échanger du prévisionnel des achats de la CeA et de ses partenaires.

Bilan des actions contribuant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre

Plusieurs marchés conclus par la CeA par des directions opérationnelles et accompagnées par la Direction des Achats et de la Commande Publique contribuent à cet objectif. A titre d'exemple : la passation en 2024 du nouveau marché des enrobés de la CeA (Direction Routes, Infrastructures et Mobilités).

Perspectives 2025

Perspectives générales

Les actions engagées en 2023 et 2024 ayant été concluantes, les stratégies d'achat doivent se poursuivre dans les différents domaines (achats de véhicules, mobilité douce, outillage...). Les clauses sociales doivent être élargies pour permettre de toucher des publics qui en sont éloignés aujourd'hui (publics féminins et jeunes).

Perspectives liées à la décarbonation de l'administration

Il est envisagé de mettre en place des formations internes sur le développement durable pour les agents de la CeA qui participent aux achats stratégiques, et de permettre d'atteindre des objectifs de décarbonation pour des achats de moyens généraux et de fonctionnement de l'administration.

Focus 2024 : reconditionnement du mobilier scolaire des collèges



1^{er} marché public d'Alsace de reconditionnement du mobilier scolaire des collèges, conclu en 2024. Attributaires : Entreprise adaptée EMI-CRENO et Jardins de la Montagne Verte.

Achat et utilisation du papier recyclé



Présentation de la politique menée

Ecofolio, l'éco-organisme chargé du traitement des papiers, indique que « la production de papier recyclé, par rapport à celle de papier non recyclé, consomme jusqu'à trois fois moins d'énergie, trois fois moins d'eau ». Une tendance confirmée par l'Analyse de cycle de vie des livres de Terre vivante qui montre que la production de papier recyclée nécessite cinq fois moins d'eau que le papier labélisé PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) et 2,7 fois moins d'énergie.

Il existe plusieurs qualités de papier recyclé : le « classique non blanchi » dont l'aspect est légèrement grisâtre et le « blanchi » dont l'indice de blancheur est comparable à du papier non recyclé. Ce dernier implique par contre une étape supplémentaire de blanchiment chimique dans le processus de production.

Depuis 2024 les impressions réalisées par les agents de la CeA se font sur du papier recyclé classique non blanchi.

Une campagne de sensibilisation à destination des agents a eu lieu préalablement, dans le but d'expliquer la démarche et de rassurer quant aux éventuelles inquiétudes. L'utilisation du papier recyclé ne pose pas de souci technique avec nos équipements déjà en place. Par ailleurs sa durée de conservation est identique. En effet, la norme DIN 6738 qui fait foi pour tous les papiers bureautiques, garantit la résistance au vieillissement des papiers y compris recyclés sur une durée de 50 ans.

Bilan des actions menées en 2024

- Suppression du papier blanc PEFC du catalogue de commande et maintien uniquement du papier recyclé pour tous les sites administratifs.
- Utilisation du papier recyclé dans les presses numériques des 2 imprimeries centrales de la CeA, pour toutes les impressions courantes A4 et A3.

Perspectives 2025

Sensibilisation des agents sur les volumes d'impression afin de les inciter à les limiter au strict nécessaire.

Au-delà de l'empreinte carbone du matériau utilisé, une diminution de nos volumes d'impressions pèse bien plus lourd sur l'impact environnemental ; moins de papier consommé c'est moins de matériaux à recycler, moins de transport, moins d'énergie de production, moins de toner utilisé, moins de déchets, ...

Budget actuel et futur

Cette mesure n'a pas de réel impact budgétaire ; le papier recyclé coûte approximativement le même prix que le papier PEFC, voire plus cher par moment, selon la fluctuation mondiale du coût de la pâte à papier.

Focus et/ou chiffres clés

Pour ses besoins administratifs, la CeA imprime annuellement près de 10 000 000 de feuilles A4 et 180 000 feuilles A3.

Sobriété, Réutilisation, Upcycling et Recyclage à la Direction de la Communication
--



Présentation de la politique menée

La Direction de la Communication est engagée depuis plusieurs années dans une réflexion et des actions orientées sur la durabilité et la sobriété. Ainsi, les bonnes pratiques suivantes sont en vigueur :

- Réutilisation des ressources et, dès que possible, des anciens matériels de communication et objets publicitaires,
- Réservation du lot « textile » du marché « objets promo » à l'insertion,
- Utilisation de produits issus de matières recyclées et/ou recyclables en priorité,
- Up-cycling des objets dès que possible : Recyclage de grandes bâches en mobilier pour salons et expositions (fabrication de poufs à partir de bâches en matière plastique) et, en cours de réalisation, des bobs en bâche micro-perforée à destination du jeune public,
- Limitation des impressions grâce à une écriture simplifiée et des renvois numériques : l'objectif est de réduire le calibrage des rédactionnels et donc le volume des documents. Au fur et à mesure des besoins de réédition, les documents sont retravaillés sur des formats plus courts et plus petits. Cette réduction des quantités de papiers est significative chaque année,

- Pérennisation des documents papier : par exemple les longues listes de contacts ne sont plus imprimées mais accessibles via un QR-code qui renvoie sur une page numérique facilement modifiable,
- Incitation au co-voiturage et à l'utilisation de transports collectifs,
- Limitation du « tout jetable »,
- Achat raisonné des objets promotionnels avec une volonté d'avoir des objets utiles,
- Utilisation de carton plutôt que des bâches (en matière plastique) pour la réalisation de supports de communication « grands formats », en particulier sur les opérations événementielles très ponctuelles,
- Utilisation de mobilier de seconde main pour l'équipement et l'aménagement de stands grâce au recours à des prestataires type Emmaüs,
- Pérennisation des outils de communication liés aux événementiels (windflags, tours de cou, foulards, personnages en carton) : ces outils ne sont plus marqués au titre d'un événement spécifique. C'est ainsi que les commandes passées pour un événement sont donc ré- utilisables de nombreuses fois pour d'autres événements.

Bilan 2024

Les actions suivantes ont été réalisées en 2024 :

- Etudier la dimension environnementale des projets pour produire des événements orientés au maximum vers l'économie circulaire » (réunion chaque semaine pour passer en revue les projets portés par la Direction),
- Faire connaître aux citoyens les enjeux environnementaux actuels sur les réseaux sociaux particulièrement (Facebook, X, Instagram, LinkedIn, Youtube). Une forte visibilité est accordée aux actions de la Collectivité concernant la préservation des milieux, la biodiversité et les ressources. Par exemple :
 - o lors des Assises Rhénanes de l'eau : campagne sponsorisée et plusieurs posts lors de la manifestation (annonce, événements, retours en image et concours photos),
 - o ou lors d'événements particuliers comme l'inauguration de l'observatoire des étangs de Nérac.
- Mettre en lumière les actions de la Collectivité en termes de développement durable via différents canaux :
 - o via les réseaux sociaux (Facebook, X, Instagram, LinkedIn, Youtube),
 - o via le site internet de la collectivité,
 - o via le magazine « Toute l'Alsace ».

Exemples d'opérations mises en valeur :

- o Elsäss Oschterputz (de nombreux posts tout au long de l'opération ainsi qu'une campagne sponsorisée)
- o L'éco-pâturage
- o Les championnats de l'avenir cyclisme sur route à ALTKIRCH (répondant à la finalité de l'épanouissement de tous les êtres humains par le sport),
- o Inauguration de l'antenne Habitats de Haute-Alsace à ALTKIRCH (favorisant la solidarité territoriale).
- Communiquer, en interne au niveau de la CeA pour mettre en valeur, appeler ou déployer des idées, des actions individuelles ou des services liés au développement durable.
 - o Communication sur Intranet
 - o Organisation d'événementiels

Perspectives 2025

- Continuer toutes les bonnes pratiques déjà déployées en matière de développement durable,
- Essayer de les développer dans encore plus de domaines et de projets
- Continuer à mettre en valeur les enjeux du développement durable auprès de alsaciens,
- Dans l'objectif de la baisse des émissions de gaz à effet de serre, mener une réflexion afin de prévoir des trajets optimisés à l'échelle alsacienne pour les opérations de montage et démontage liés aux évènements de communication.